Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq1811soci

18e ANNÉE — 1869

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



GENEALOGY
944
B873ZY,
1869
NOV-DEC

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉR

Deuxième Série — Quatrième Année

N° 11. 15 Novembre 1869



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

Paris. — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** = **Genève.** — **Cherbuliez.**
Londres. — **Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Mouron.**

1869

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

En vente :

NOUVEAUX RÉCITS

DU SEIZIÈME SIÈCLE

PAR JULES BONNET

1 volume grand in-18. — Prix : 3 fr. 50 c.

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS dans les pays de langue française, recueillie et publiée par A.-L. Herminjard. Tome II (1527 à 1532). Grand in-8. Prix : 10 fr.

CHRONIQUES DE GENÈVE, par François Bonivard, prieur de Saint-Victor. Publiées par Gustave Revilliod. Deux beaux vol. in-8. Genève, imprimerie de Jules Fick.

DE L'ÉTAT CIVIL DES RÉFORMÉS DE FRANCE, par L. Anquez. In-8. Librairies Grassart et Ch. Meyrueis. Prix : 4 fr.

MADAME L'AMIRALE DE COLIGNY après la Saint-Barthélemy, par le comte Jules Delaborde. Grand in-8. Prix : 1 fr. 50 c.

PHILIPPE MORNAY DE BAUVES, ou l'Education d'un gentilhomme protestant au XVIe siècle, par M.-J. Gaufrès. Grand in-8. Prix : 1 fr.

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN EUROPE au temps de Calvin, par J.-H. Merle d'Aubigné. — Tome V : Angleterre, Genève, Ferrare. In-8. Prix : 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DES PRINCES DE CONDÉ pendant les XVIe et XVIIe siècles, par M. le duc d'Aumale. 2 vol. in-8, avec cartes et portraits. 15 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ANTOINE DE CROY

PRINCE DE PORCIEN (1)

La mort de François II, en changeant tout à coup la face des affaires, avait virtuellement anéanti la condamnation capitale prononcée contre Louis de Bourbon, et rendu la liberté à ce prince, qu'une décision solennelle devait bientôt proclamer innocent et réintégrer dans la plénitude de ses droits. De son côté, Antoine de Bourbon, délivré de tout danger, au moment même où son frère échappait à la mort, se voyait appelé à une haute situation dans l'Etat pendant la minorité du nouveau roi.

Rassuré désormais sur le sort de ses oncles et sur celui de l'amiral, qu'il associait à tous deux dans ses affections, Antoine de Croy suivait d'un regard attentif le cours des événements. Un secret pressentiment l'avertissait qu'il pourrait, plus tard, s'y trouver personnellement engagé; mais, loin

(1) Voir les deux premières parties de cette Etude, *Bulletin* de janvier, p. 2, et de mars, p. 124.

de chercher à sortir prématurément de sa position de simple observateur, il s'y renfermait au contraire avec le scrupule d'une conscience droite, et la modération d'un esprit patient. Sa vigilance et sa perspicacité trouvaient au surplus dans l'expectative un aliment suffisant. Quelque graves que fussent les questions politiques et sociales qui s'élevaient chaque jour, elles étaient pour lui, dominées par une question d'un ordre supérieur, celle de l'avenir réservé à la récente revendication du principe de la liberté religieuse. Ses préoccupations à cet égard étaient celles d'un disciple du grand homme qui, le premier en France, se plaçant sur le terrain du droit, venait de prendre en main avec autant de dignité que de force la cause de cette sainte liberté. Initié aux vues de Coligny, Antoine de Croy appelait de ses vœux un premier succès. Il sentait même ses espérances s'affermir à la vue de la noble attitude prise par l'amiral aux états généraux d'Orléans, attitude identique à celle qu'il avait adoptée dans les conférences de Vendôme et de La Ferté, à Amboise, en Normandie et au sein de l'assemblée de Fontainebleau. Appréciateur judicieux des hommes avec lesquels il vivait en rapport quotidien, le comte de Porcien constatait aisément, sans rien perdre d'ailleurs de la respectueuse affection qu'il avait vouée à ses oncles, que, si la ferme piété, la haute raison et le désintéressement politique de Coligny l'autorisaient à donner des conseils, le prince de Condé et Antoine de Bourbon avaient parfois besoin d'en recevoir : l'un, pour contenir dans de justes bornes et diriger vers le seul but légitime une bouillante ardeur et des tendances trop souvent étrangères aux inspirations de la foi chrétienne; l'autre, pour répudier les habitudes de mollesse et les incertitudes d'esprit qui le livraient à la merci de toutes les intrigues.

Au moment où l'on était encore sous l'impression des événements dont la ville d'Orléans venait d'être le théâtre, arriva des bords du Rhin à l'adresse du roi de Navarre, une lettre dont le contenu excita chez Antoine de Croy, dès qu'il en eut

connaissance, une vive émotion. Elle émanait d'un homme qu'il savait être tout dévoué à la cause protestante, d'un célèbre jurisconsulte et publiciste français, alors en résidence à Strasbourg, d'où il soutenait d'utiles relations avec plusieurs princes d'Allemagne :

« Sire, écrivait François Hotman à Antoine de Bourbon, le 31 décembre 1560 (1), aiant fait vos recommandations par deça, ainsi comme vous m'aviez commandé, j'ay cogneu en nos princes un singulier regret et déplaisir de l'outrage que l'on avoit fait à Monseigneur le prince vostre frère, et n'eûst esté la mort du feu roy, qui leur donna opinion que ledit seigneur estoit délivré, il y a longtemps qu'ils eussent fait devoir d'amis et de chrestiens envers luy. Au demourant, ils sont tous si joyeux du gouvernement qui vous est rendu, qu'ils se délibèrent vous envoyer ambassade pour vous congratuler et asseurer de leur bonne volonté et de recognoistre maintenant le devoir que vous avez envers Dieu, lequel vous a délivrez vous et Monseigneur vostre frère de la main de vos ennemis, vous les donnant maintenant liez pieds et mains à vostre dévotion, et les submettant soubz vos pieds pour leur rendre le supplice qu'ils méritent par leur intolérable tyrannie et immanité dont ils ont usé envers vous. Les princes qui s'assemblent sont XXI et sont tous de la confession évangélique; il y a les électeurs palatins de Saxe et de Brandebourg, le Landgraff, les ducs de Saxe, de Poméranie, Wirtemberg, Deux-Ponts, Brunswick, Lunebourg, Mecklenbourg, Loucenebourg, Holstain, Anhalt, les marquis de Brandebourg et de Bade, et le comte palatin Georges, frère de Monseigneur l'Electeur. Le lieu de l'assemblée est Neunbourg, sur les fins de la Thuringie, et l'assignation au XXI de janvier. S'il plaisoit à Vostre Majesté négotier avec eux de quelque affaire, l'opportunité seroit maintenant fort grande, mais il faudroit savoir bientost vostre volonté et me la mander par le porteur... — Sire, nous supplions très-humblement Vostre Majesté vous souvenir de la promesse qu'il vous pleut nous faire à Vertueil, sachant le conte que vous aurez à rendre au jugement de Dieu, de dissimuler à la cruauté des tyrans et à l'effusion du sang de tant de pauvres affligés. Mesmes les Allemans sont avertis que les desers et montagnes de Provence sont pleins de pauvres fugitifs qui meurent de faim et de froit, et espèrent que, vous estant aujourd'huy rendue l'autorité qui vous appartenoit, Vostre Majesté aura plus d'égard à l'obéissance qu'elle

(1) Archives des Basses-Pyrénées. E. 582. — Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin*, t. IX, p. 32 et suivantes.

doit à Dieu qu'à l'amitié des tyrans qui sont en exécration de Dieu et des hommes; à quoy je supplie le Créateur vous vouloir, Sire, augmenter la sainte affection qu'il vous a donnée, et tellement inspirer que vous congnoissiez que ses oreilles seront fermées à vos prières si les vostres sont sourdes aux clameurs de ses serviteurs et enfans. »

Le roi de Navarre resta sourd à ce langage, dont la mâle énergie eût réveillé de sa torpeur une âme généreuse et l'eût irrésistiblement portée aux héroïques dévouements. La sienne, hélas ! allait devenir le jouet des plus insidieuses obsessions, et les protestants français furent bientôt réduits à ne voir qu'un déserteur de leur cause, qu'un satellite des Guises dans la personne d'un prince dont le rôle, clairement tracé par les circonstances, fût demeuré si beau, s'il eût su, répondant à l'appel du devoir, s'ériger en protecteur des opprimés et prendre en main la défense de la foi évangélique.

Il n'en fut pas de même du prince de Condé. Doué d'une sagacité d'esprit et d'une vigueur de caractère peu communes, il sut, dès le début de l'année 1561, se créer à la cour une situation qui, sans être prépondérante, était du moins digne de son rang et conforme à ses devoirs. Il fit plus : il se posa résolûment en sectateur de la religion nouvelle, à la face des adversaires de tout genre qui s'efforçaient en vain d'en comprimer l'essor par d'odieuses persécutions. Quelles que fussent chez Louis de Bourbon les vues ambitieuses qui, mêlées au sentiment religieux, en altéraient la pureté, il n'en faut pas moins reconnaître que ce prince, à la différence de son frère, était du nombre de ces hommes qui, au XVIe siècle, acceptaient sans détour, sans idée de rétractation ultérieure, les conséquences d'une profession publique de protestantisme, et dont l'âme fortement trempée était prête à affronter les menaces et les périls de l'avenir.

Louis de Bourbon, au sortir de sa captivité, aspirait à une réparation éclatante qui, basée sur la déclaration de son innocence, lui restituât ses prérogatives de prince du sang. Tout en se tenant à l'écart jusqu'à ce qu'une pleine satisfac-

tion lui eût été donnée, il ne restait pas tellement étranger aux affaires de la cour, qu'il ne fût journellement informé de ce qui s'y passait. On en trouve la preuve dans une dépêche qu'il expédia d'Orléans le 1er février 1861, à son beau-frère le duc de Nevers, avec lequel il continuait de vivre dans une intimité que le second mariage de celui-ci n'avait nullement altérée.

« Monsieur, lui disait-il (1), sans l'asseurance que m'a donnée vostre secrétaire, de vous faire tenir ma lettre, je vous eusse escript par homme exprès, pour m'acquitter de la promesse que je vous fiz dernièrement, de vous faire entendre le deslogement du roy, quy se fait lundy prochain, de ceste ville pour aller à Fontainebleau, où il ne pourra estre jusques à vendredy pour tout le jour. L'espérance que j'ay d'avoir ce bien de vous y veoir avec Madame vostre femme en ce mesme temps me gardera de vous tenir plus long propoz, si ce n'est pour me recommander humblement à vostre bonne grace et à la sienne, et supplier nostre Seigneur vous donner, Monsieur, autant d'heureux contentement comme pour soy en desire vostre humble et obéissant frère à vous faire service. — Je crains bien [que] la maladye de la duchesse de Montpensier soyt cause qu'elle ne pourra accompagner la royne, et que nous fauldra demeurer en ceste ville pour quelques jours, etc., etc. »

Au moment où il reçevait ces lignes qui lui signalaient l'état de souffrance d'une femme d'élite à laquelle il était sincèrement attaché, le duc de Nevers relevait lui-même à peine d'une maladie qui avait excité la sollicitude de sa famille et de ses amis. Il est bon de remarquer, relativement à ceux-ci, que quelles que fussent, au milieu des agitations de cette époque, les dissentiments qui les tinssent éloignés les uns des autres, François de Clèves avait généralement réussi jusqu'alors à se maintenir dans de bons rapports avec tous. Parmi eux figurait le connétable de Montmorency, auquel il s'adressait, le 13 février 1561, en ces termes (2) :

« Monsieur, vous m'avez tousjours faict démonstration de si bonne amitié que je ne doubte point, ayant entendu la maladie de laquelle il a

(1) Bibl. imp. Mss. f. fr., vol. 3136, f° 87.
(2) Bibl. imp. Mss. f. fr., vol. 3179, f° 52.

pleu à Dieu me visiter, que vous n'en ayez eu de l'ennuy, pour duquel vous tirer et mectre hors, je n'ay voullu faillir de faire ceste depesche et vous asseurer, Monsieur, que de ceste heure je suis si bien de ma santé que j'espère, à l'ayde de nostre Seigneur, vous veoir en brief que je m'achemineray pour aller trouver la bonne compaignye à Fontainebleau, et là vous dire particulièrement beaucoup d'affaires qui me concernent, à celle fin de m'y gouverner selon vostre conseil et bon advis que je recepvray pour mectre à effect comme du plus suffisant homme et autant bon amy en mon endroict que je congnoisse, etc., etc. Vostre plus afectionné et entièrement bon amy à vous obéir,

« Françoys de Clèves. »

Antoine de Croy, sans oublier le passé, savait, en ce qui concernait Anne de Montmorency, concilier la dignité de sa situation comme fils de la comtesse de Seninghen, avec la stricte déférence, qu'à titre de gendre du duc de Nevers, il devait témoigner au connétable, en tant qu'ami de ce prince.

Voici une nouvelle preuve du tact parfait qui le guidait dans les circonstances les plus délicates : à une époque voisine de celle des attentats commis à Orléans par François et Charles de Lorraine, ennemis déclarés de ses oncles et de sa tante Eléonore de Roye, on le vit, sans qu'il se pliât du reste à la moindre démarche ressemblant à une concession vis-à-vis des Guises, se faire un devoir de respecter en la personne d'Antoinette de Bourbon, leur mère, la femme sous l'égide de laquelle s'était abritée naguère la jeunesse de Catherine de Clèves devenue orpheline. Le cœur d'Antoine de Croy était ouvert à la reconnaissance : aussi considéra-t-il comme légitime l'empressement que mit, depuis son mariage, la comtesse de Porcien à se ménager, dans un nouveau séjour au château de Joinville, le moyen de convaincre Antoinette de Bourbon du prix qu'elle attachait au souvenir de son bienveillant patronage. La comtesse de Seninghen partageait d'autant plus aisément le sentiment de son fils à cet égard, qu'elle était assurée qu'Antoinette de Bourbon étendait jusqu'à lui, en qualité d'époux de sa petite nièce, l'intérêt affectueux qu'elle portait à cette dernière.

De son côté, Françoise d'Amboise, devenue, dans la sérieuse acception de ce mot, une seconde mère pour la jeune compagne de son fils, s'attachait, de loin comme de près, à entourer de tendres soins et de témoignages de bonté la sympathique et gracieuse Catherine, dont les lignes suivantes attestent la filiale reconnaissance :

« Madame, écrivait de Joinville (1), le 13 février 1561, la jeune comtesse de Porcien à sa belle-mère, qu'elle avait laissée à Paris, j'ay reçeu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre par ce porteur, et l'honneste présent que m'avez envoyé, dont humblement vous mercye. J'ay esté très ayse sçavoir le bon portement de Monsieur mon père, et ne m'eust sçeu advenir nouvelle dont j'eusse esté plus ayse pour la peyne que je portois de ce que l'on m'en avoit dict. J'ay esté advertye qu'il avoit envye de me renvoyer querir : je vous puis asseurer, Madame, se me sera ung bien grand heur le pouvoir veoir en telle santé que le desire et pouvoir avoir moyen faire chose qui luy puisse estre agréable. J'ay bien bonne espérance [que] ce ne sera sans vous veoir, et lors vous remercieray plus amplement de vostre beau présent et de la bonne souvenance qu'avez de moy. Actendant ce bien, je supplieray nostre Seigneur, mes humbles recommandations présentées à vostre bonne grâce, vous donner, Madame, une parfaite santé, très-bonne et longue vye. Vostre humble et bonne fille, KATTERINE DE CLAISVES. »

Cette lettre était suivie, le lendemain 14 février 1561, du billet suivant d'Antoinette de Bourbon à la comtesse de Séninghen (2) :

« Ma cousine, j'ay reçeu les lettres que m'avez escriptes par ce porteur, qui m'a bien au long fait entendre ce dont luy avez donné charge me dire, dont je suis bien d'advis; et suivant ce que j'ai escriptz à Mons[r] de Nevers, comme verrez par mes lettres. J'avois jà bien sceu sa malladye, de quoy j'ay porté grand peyne, et me semble sera très-bien faict, pendant qu'il se porte bien, vous faciez tant que les choses si bien commencées soient du tout asseurées et mises à fin. Je suys bien ayse que vous portez bien et voz affaires aussy. Vous pouvez estre asseurée qu'en tout ce que je pourray m'employer pour vous et mon cousin vostre filz, ce sera d'aussy bon cœur que je supplye le Créateur vous donner,

(1) Bibl. imp. Mss. f. fr., vol. 3212, f° 69.
(2) Bibl. imp. Mss. f. fr., vol. 3212, f° 70.

ma cousine, en bonne santé longue vie. Vostre bien bonne cousine et amye, Anthoinette. »

Cependant la cour s'était transportée d'Orléans à Fontainebleau. Le duc de Nevers profita du rétablissement de sa santé pour se rendre dans cette dernière ville où l'appelaient ses sympathies fraternelles et sa sollicitude de père de famille, plus encore que les devoirs de sa position officielle. Et d'abord, c'était là qu'il s'attendait à voir accorder, et que fut accordée en effet à Louis de Bourbon une première réparation ardemment désirée. Reconnu innocent, ce prince fut autorisé à siéger au Conseil privé et à recourir au Parlement de Paris, pour obtenir de ce grand corps judiciaire un arrêt déclaratif de son innocence, avec toute la solennité de formes requises à l'égard d'un prince du sang. C'était aussi à Fontainebleau que le duc de Nevers se proposait de soumettre à l'approbation royale le projet d'union du comte d'Eu, son fils aîné, avec la fille du duc et de la duchesse de Montpensier. Pour faciliter la réalisation de ce projet et l'obtention d'une sanction souveraine, en même temps que pour assurer le maintien de la bonne harmonie entre ses cinq enfants, qui lui étaient également chers, il voulut qu'à titre de préliminaire essentiel, un acte dont il avait mûrement arrêté les dispositions après avoir consulté ses parents, ses amis et ses conseils (1), fixât nette-

(1) Parmi ces derniers se trouvait probablement le célèbre Charles Dumoulin. Il était fort attaché au duc de Nevers, et ne l'était pas moins au comte de Porcien, que plusieurs dispositions de l'acte du 24 mars 1561 concernaient, en qualité d'époux de Catherine de Clèves. La lettre suivante (Bibl. imp. Mss. f. fr., vol. 3212, f° 65) laisse entrevoir la nature des relations qui existaient entre le beau-père d'Antoine de Croy et le grand jurisconsulte. — « A Monseigneur le duc de Nyvernois, pair de France. Monseigneur, je vous remercie humblement de ce qu'il vous a pleu m'escripre et me faire tel honneur procédant d'ung si grand et vertueux prince que vous, et encore plus de ce que prenez à gré que je baille ma fille unique à ung de voz serviteurs, vostre bailly de Coulommiers, et que le tenez de voz plus fidelles comme aussy m'en tiens certain. C'est, Monseigneur, une des principales causes qui m'a meu conclure ladite alliance, et que j'ay cognu qu'il est entré en vostre service et le bon zèle qu'il ha à vous et aux princes du sang, ausquels vous et Messeigneurs vos enffans attenez, car pour ma part j'ay tousjours esté dès ma jeunesse affectionné aux princes du sang et aussy à vostre très-noble et vertueuse maison. Mes livres latins et françois le tesmoignent. J'espère qu'à l'advenir ma petite maison et famille vous sera encores plus recommandable, tousjours preste et appareillée à vostre service. Vous pourrez adjouster foy à vostre dit serviteur mon gendre, priant Dieu qu'il vous doint de

ment pour l'avenir, les situations respectives de fortune du comte d'Eu, de son frère et de ses sœurs.

Il attribuait à François, son fils aîné, les duché et pairie de Nivernais, les comté et pairie d'Eu, ainsi que de nombreuses terres et seigneuries; à Jacques, son fils puîné, le marquisat d'Isles, le comté de Beaufort, et certaines possessions dont quelques-unes seigneuriales; enfin à ses filles Henriette, Catherine et Marie, différentes terres et sommes d'argent. Une mention finale qui prouve de quels graves personnages le duc de Nevers aimait à s'entourer quand il s'agissait de l'intérêt de ses enfants et de son gendre constate que l'acte était passé « en présence de nobles hommes, « MM. Pierre Séguier, président en la cour de Parlement de « Paris, et Charles de Lamoignon, conseiller du roi en ladite « cour (1). »

Deux jours après avoir ainsi disposé en faveur de ses enfants, le duc de Nevers, tout entier désormais aux exigences du présent, prit part à un second acte qui, pour être empreint, il est vrai, d'un caractère simplement préparatoire, n'en constituait pas moins un acheminement réel vers la conclusion de l'alliance qu'il avait soigneusement ménagée à l'aîné de ses fils (2).

N'est-il pas permis de supposer que si François de Clèves aspirait à voir son fils obtenir la main d'Anne de Bourbon, fille du duc de Montpensier, c'était avant tout parce que cette jeune fille avait été élevée par une mère chrétienne, par cette noble Jacqueline de Longwic à la supériorité morale de laquelle les catholiques, aussi bien que les protestants rendaient hommage(3).

bien en mieulx prospérer. De Paris, ce v^e janvier 1560 (1561 n. st.). Vostre très-humble et ancien serviteur, Charles du Molin. »

(1) Bibl. imp. Mss. f. fr., vol. 2747, f° 266.

(2) Bibl. imp. Mss. f. fr., vol. 2749, f° 159 et suiv. Acte du 26 mars 1561.

(3) Brantôme (édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 481) la désigne sous le prénom de *Jacquette*. — Un état (voy. *Négoc. s. François II*, p. 744) « des officiers domestiques de la reyne Marie Stuart « lui attribue le même prénom : « Dames à VIII liv. de gages : 1° . . . . . 2° Madame *Jacquette* de Longwic, duchesse de Montpensier. » Voir également Davila, t. I, p. 84, 92, et le président de Laplace, *Comment. de l'estat de la religion*, etc., édit. de 1565, f° 237.

Ce prince honorait, pour sa part, au plus haut degré les vertus et le caractère de la duchesse, en demeurant frappé de l'influence vivifiante qu'exerçaient sur son âme les doctrines de la religion dite nouvelle, auxquelles il devait lui-même, un jour adhérer. D'une autre côté, le penchant que, dès cette époque, le comte d'Eu montrait pour ces mêmes doctrines, avait, ainsi qu'il est permis de le croire, déterminé Jacqueline de Longwic à l'accepter pour gendre et à le faire agréer par le duc de Montpensier, dont le fanatisme sombre et farouche subit plus d'une fois, à son insu, l'ascendant d'une femme supérieure.

L'approbation royale, solennellement manifestée dans l'acte du 26 mars 1561, était déjà, en fait, obtenue depuis quelques semaines ; mais la situation spéciale dans laquelle se trouvait alors Anne de Bourbon commandait de recourir à une autre approbation encore. La duchesse de Montpensier, poussant le dévouement jusqu'à l'abnégation maternelle, avait, par égard pour Catherine de Médicis, dont elle était « l'une des plus privées amies (1), » autorisé sa fille à accompagner en Espagne celle de cette princesse (2). Douce, aimable, empressée, Anne (3) s'était chargée de distraire de ses regrets, en l'entourant de soins affectueux, la mélancolique épouse de Philippe II, destinée à porter, loin de la France, le fardeau d'une morne grandeur. La jeune fille, lorsque se décida son mariage, continuait à remplir sa touchante mission : or, comment y mettre un terme sans l'assentiment de la reine d'Espagne ? Le projet d'union, approuvé en France par le roi et la reine-mère, fut donc porté

(1) Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 226.

(2) Voir sur l'arrivée et le séjour d'Anne de Bourbon en Espagne, Regnier de La Planche, *Hist. de l'Estat de France sous François II*, édit. de 1576, p. 138. — *Négociat. relat. au règne de François II*, p. 176, 185, 186, 189, 354, 510, 520, 521, 703, 706, 708, 765, 812.

(3) Brantôme, édit. cit., t. II, p. 418. « Madame de Nevers, de la maison de Bourbon, fille de M. de Montpensier, a esté en son temps une très-sage, très-vertueuse et belle princesse, et pour telle tenue en France et en Espaigne, où elle avoit esté nourrie quelque temps avecques la royne Elizabeth de France, estant *sa coupière*, luy donnant à boire, d'autant que la reyne estoit servie de ses dames et filles, et chascune avoit son estat, comme nous autres gentilshommes à l'entour de nos roys. »

à la connaissance d'Elisabeth, qui, ne consultant que l'intérêt de sa fidèle compagne, se résigna, avec tout le désintéressement de l'amitié, à une pénible séparation. A peine est-il besoin d'ajouter que le sombre Philippe II, qui avait déjà expulsé de sa cour tant de Français et de Françaises attachés au service personnel d'Elisabeth, se montra plus que facile quant au retour d'Anne de Bourbon en France.

Ce retour fut précédé d'un séjour que le comte d'Eu vint faire en Espagne. Il allait se diriger vers ce royaume lorsqu'Elisabeth écrivit à sa mère : « L'on nous dit issy que ma cousine est accordée au comte d'Eu, et qui doit venir bientost, de quoy je suis bien en peine de savoir la vérité, car ils disent qu'il doit estre issy dans quinze jours. Quant à ma dite cousine, elle se porte fort bien; j'espère, s'il est vrai qu'il vienne, qu'il la trouvera aussi belle comme il la lessée. » Catherine de Médicis répondit à sa fille le 3 mars 1561, pour lui confirmer la nouvelle déjà parvenue à Madrid et annoncer la prochaine arrivée du comte d'Eu à la cour du roi catholique (1).

Le comte d'Eu partit en avril (2), suivi de près par Montreuil, à qui le duc et la duchesse de Montpensier avaient confié le soin de ramener leur fille en France, en le munissant d'instructions écrites dont la teneur atteste que la vigilance maternelle de Jacqueline de Longwic avait présidé à leur rédaction (3). On y lit entre autres choses :

« Premièrement, fera le sieur de Montreuil les très-humbles recommandations de mesdits seigneur et dame au roy et à la reyne d'Espagne, et leur fera entendre que, ayant accordé, sous le bon plaisir du roy et de la reyne sa mère, et pareillement de leurs catholiques Majestés, le mariage de Madamoiselle leur fille, qui est pardelà, avec M. le comte d'Eu, fils ayné de M. le duc de Nevers, lequel est fort beau, gentil et honneste prince, et des plus grands et riches seigneurs de ce

(1) *Négociat. relat. au règne de François II*, p. 813, 839, 858 et suivantes.
(2) Lettre de l'ambassadeur Chantonnay, du 13 avril 1561. *Mém. de Condé*, t. II, p. 5.
(3) *Négociat. relat. au règne de François II*, p. 683 et suiv.

royaulme, ils supplient très-humblement leurs dites catholiques Majestés de l'avoir agréable; ensemble le peu de service que ladite damoiselle a fait à ladite dame reyne, et luy permettre, avecques leurs bonnes grâces et congé, de s'en revenir pour parachever ce qui a esté commencé par mes susdits seigneur et dame, ses père et mère, puisque ceste chose est tant à son honneur et advantayge; remerciant très-humblement leurs dites catholiques Majestés de l'honorable et favorable traictement qu'ils ont fait à ladite damoiselle leur fille. — Ce faict, Monseigneur de Lymoges, ambassadeur, et ledit sieur de Montreuil, qui va pour conduire et accompagner ladite damoiselle, adviseront ce qui sera requis pour son retour, tant de mullets pour sa littierre, et cheveaux et haquenées pour ses femmes et ses gens, que mulets pour porter son bagaige; et là où il plaîroit à la reyne de lui en bailler, faudra l'en pourvoir et en recouvrer, afin qu'au plustost que sa santé le pourra comporter, elle se puisse acheminer pardeçà, à petites journées et à son ayse, et que son équipage soit dressé le plus honnestement et avec le meilleur ménage que faire se pourra. — ..... Davantayge, mondit seigneur et dame prient ledit sieur ambassadeur que, estant pardelà ledit comte d'Eu, il tienne la main à ce que, suivant les articles de mariage faits pardeça en la présence du roy et de la reyne (1), qu'il fasse en sorte que ledit sieur comte d'Eu, *fiance par parolles de présent* (2), avant s'en retourner, ladite damoiselle de Montpensier; et sy on y faisoit quelque difficulté à cause du parentaige qui pourroit estre entre eux, faudroit respondre qu'ils ne sont pas proches en degrés, et que, pour le plus près, ils sont au quatrième; et ce néanmoins mondit seigneur de Montpensier a envoyé quérir la dispense, laquelle il aura en main avant que ledit sieur comte d'Eu soit pardelà. Priant ledit sieur ambassadeur de tenir aussi la main que le tout soit fait le plus seurement, solennellement et honorablement que faire se pourra, etc., etc. »

Montreuil était chargé de remettre à la jeune reine une lettre dans laquelle Catherine de Médicis exprimait son affection pour Anne de Bourbon et la duchesse de Montpensier dans les termes les plus vifs (3). Tous les jours, disait-elle,

(1) Ceux du 26 mars 1561.

(2) Il était peu probable que le rigorisme catholique de la cour d'Espagne, en 1561, se prêtât, en faveur de deux Français, à ce mode d'union, qui impliquait clairement, de la part des futurs époux, la résolution arrêtée de se passer, pour le moment au moins, du concours d'un prêtre. On peut voir ce que nous avons déjà dit au sujet *des fiançailles par paroles de présent* (*Bulletin* du 15 mars 1869, p. 134, et note 3, *ibid.*).

(3) *Négociat. relat. au règne de François II*, p. 860.

lui apportaient de nouveaux motifs d'aimer la duchesse, dont l'utile intervention auprès des princes du sang avait assuré le repos du royaume. Ceci nous ramène à un état de choses bien connu dans l'histoire, en d'autres termes, à l'une des tristes conséquences de la formation du triumvirat. Menacée par cette coalition néfaste dans l'exercice du pouvoir souverain en même temps que les protestants étaient eux-mêmes menacés dans la profession de leurs croyances, la reine-mère cherchait désormais à s'appuyer sur la masse déjà imposante de ceux-ci, et se montrait bienveillante pour leurs chefs, les princes du sang et les Châtillon. Antoine de Croy, qu'elle savait leur tenir de près et partager leurs convictions religieuses et politiques, ne tarda pas à se ressentir des effets de sa bienveillance en voyant, le 4 juin 1561, ériger en principauté son comté de Château-Porcien (1).

Cette date coïncidait à peu près avec celle du retour en France de son beau-frère, le comte d'Eu, qui, le 11 mai précédent, avait annoncé à Catherine de Médicis le succès de son voyage en Espagne (2). Les qualités séduisantes dont était doué le comte d'Eu justifiaient l'accueil favorable qu'il avait reçu au delà des Pyrénées. « C'était, dit Brantôme (3), le plus beau prince, à mon advis, que j'aye jamais veu, et le plus doux et le plus aymable, nous le tenions tel parmy nous, et lorsqu'il s'en alla espouser Madame sa femme en Espagne, fille à M. de Montpensier, il y fut aussy tout tel estimé et admiré autant de la cour que de tout le pays. »

Nous approchons ici d'une époque à laquelle le prince de

(1) *Mém. de Condé*, t. II, p. 84, note 1. — Antoine de Croy prend le titre de *prince de Porcien* dans un acte authentique du 8 septembre 1561. (Bibl. imp. Mss. f. fr., vol. 2749, f°s 157, 158.)

(2) « Madame, me rapportant à l'ample despeche que vous fait Monsieur l'ambassadeur, je vous asseureray seulement que les choses sont passées icy, tant pour ce qui touche le service du roy que mon particulier, ainsy que Sa Majesté et vous, Madame, pouvez desirer, après y avoir reçeu beaucoup d'honneur, en quoy je vous puys asseurer que Monsieur l'ambassadeur n'a rien oublié, laissant Leurs Majestez en bonne santé et dispositions, et m'acheminant présentement par la voie de Valence à Barcelonne, en intention d'en aller au plus tost qu'il me sera possible rendre compte au roy et à vous. » (Bibl. imp. Mss. f. fr., vol. 3192, f° 33.)

(3) Edit. cit., t. I, p. 475.

Porcien et le comte d'Eu allaient commencer à jouer un certain rôle dans les affaires publiques; il est dès lors intéressant de chercher, au moyen d'un simple coup d'œil rapidement jeté sur leur caractère, à pressentir la ligne de conduite que chacun d'eux suivrait. Notons d'abord que la douceur et l'amabilité à l'aide desquelles, au dire de Brantôme, le comte d'Eu se conciliait d'unanimes suffrages, n'étaient pas le partage exclusif de ce jeune favori des cours de France et d'Espagne (1). En effet, non-seulement Antoine de Croy possédait aussi ces mêmes qualités; mais, de plus, elles s'alliaient en lui à une droiture de cœur, à une fermeté de caractère qui lui assignaient une incontestable supériorité sur son beau-frère, dont la piété mal affermie ne devait pas résister au choc des événements et à la gravité de la crise qui allait éclater dans notre pays. Antoine de Croy et le comte d'Eu suivaient, en 1561, une voie commune dans leur vie publique. La position de l'un et de l'autre à la cour de France se rattachait à celles qu'y occupaient la mère du premier, le père du second (2), ainsi que le roi et la reine de Navarre, le prince et la princesse de Condé. Dans le cercle des relations de famille, ils vivaient entre eux en frères. Les liens d'affection qui unissaient le prince et la princesse de Porcien à François, à Jacques, à Henriette et à Marie de Clèves, s'étendirent naturellement à Anne de Bourbon lorsqu'elle dut entrer dans la famille du duc de Nevers.

Si tout souriait à la fille de Jacqueline de Longwic, au moment où elle quitta l'Espagne, il n'en fut plus de même après son retour en France. A peine Anne de Bourbon put-elle, au terme d'une absence prolongée, goûter près de sa mère chérie les douces joies du revoir; une grande douleur lui était réservée: la duchesse de Montpensier succomba, le 28 août 1561, aux atteintes d'une grave maladie. Ses derniers moments

(1) Le retour du comte d'Eu en France avait été suivi de sa promotion aux fonctions de « gouverneur et de lieutenant-général pour le roy en ses pays de Champagne et de Brye, » dont son père, le duc de Nevers, venait de se démettre en sa faveur.

(2) De Laplace, loc. cit., f° 236. — De Thou, *Hist. univ.*, t. III, p. 59.

furent ceux de l'épouse et de la mère chrétienne (1) qui, à l'heure de la séparation, appelle avec ferveur les bénédictions divines sur des êtres bien-aimés et leur enseigne à diriger leurs plus chères espérances vers ces régions éternelles où il n'y aura plus ni deuil, ni séparation, ni larmes.

On ne peut, en présence d'un deuil alors si prochain, expliquer autrement que par le respect dû à une volonté qu'aurait formellement exprimée Jacqueline de Longwic, à son heure dernière, la rédaction, dès le 6 septembre 1561, d'un acte (2) contenant les conventions civiles du mariage, alors prochain, de sa fille avec le fils du duc de Nevers. Tout porte à croire que la mère dévouée, dont la sollicitude avait préparé ce mariage, ne voulut pas que la mort en retardât la conclusion. Anne de Bourbon devint donc bientôt l'épouse du comte d'Eu. On conçoit, à la pensée de tout ce qu'elle venait de perdre, sous quels sérieux auspices s'ouvrait la phase la plus solennelle de sa vie. Elle l'aborda avec la conviction qu'elle ne pouvait mieux honorer une noble mémoire, qu'en recueillant avec vénération les grands et pieux exemples que sa mère lui avait légués.

La mort de la duchesse de Montpensier fut un sujet réel de deuil public (3). Quelques jours avant, une autre femme de haut rang, dont les derniers moments furent aussi ceux d'une chrétienne résignée, Madame Dandelot, avait été ravie à l'affection de son époux. Rien de plus touchant que les détails de sa fin, tels qu'ils nous ont été transmis par Philippe Le Noir (4) : « Le premier jour d'août 1561, cette vertueuse dame tomba en apoplexie, qui lui fit perdre la parole et le sentiment. Aussitôt le pasteur fut mandé, pour faire les prières auprès d'elle et l'avertir de son salut; à quoi il s'appliqua toujours presque

(1) De Laplace, loc. cit., f° 237. « Elle demanda un ministre de la religion, pour conférer avec luy du faict de la conscience; Malo luy (fut) envoyé, etc. »
(2) Bibl. imp. Mss. f. fr., vol. 2749, f°s 159 et suiv.
(3) De Laplace, loc. cit., f° 237. — De Thou, *Hist. univ.*, t. III, p. 59.
(4) *Hist. ecclés. de Bretagne*, p. 67, 68. — C'est aux soins éclairés de M. le pasteur Vaurigaud qu'est due cette précieuse publication.

sans aucune interruption, l'espace de soixante-cinq heures qu'elle demeura en ce triste état : au bout de cet espace de temps, elle revint un peu de sa léthargie, et Dieu lui rendit la parole, à l'issue de l'exhortation que Monsieur Dandelot avait demandée, et dont le texte avait été la résurrection du fils de veuve de Naïn... Toute l'Eglise regretta extrêmement cette illustre dame, aussi bien que son illustre époux, entre les bras duquel elle finit ses jours comme par un doux sommeil. »

La profonde impression produite par ces deux morts se traduisit chez nombre de personnes par un redoublement de zèle religieux, et chez d'autres par le désir d'entrer à leur tour (1) dans les voies de la piété évangélique.

Au moment où Dieu venait de rappeler à lui Madame Dandelot et la duchesse de Montpensier, le prince de Porcien, qui, en septembre 1561, résidait à Saint-Germain-en-Laye et à Poissy, à l'occasion du Colloque, se trouvait placé au foyer d'une propagande évangélique à laquelle il s'associait avec d'autant plus d'énergie, qu'il était témoin de la large part qu'y prenaient sa mère, ses tantes, Jeanne d'Albret et Eléonore de Roye, le prince de Condé, Coligny et Charlotte de Laval, digne compagne de l'amiral. Antoine de Croy avait alors la joie de voir les deux de Bussy, ses frères, qu'il s'était efforcé de gagner à la cause de l'Evangile, partager enfin ses croyances, et Catherine de Clèves, Henriette, sa sœur, le comte d'Eu, Anne de Bourbon, de même que Jacques de Clèves, marquis d'Isles, et la jeune de Bouillon qu'il venait d'épouser (2), se rattacher ouvertement à la religion réformée. Le duc de Ne-

(1) Voici à cet égard deux faits, parmi tant d'autres, qui pourraient être cités (*Hist. ecclés. de Bretagne*, par Ph. Le Noir, p. 68) : « Là (au lit de mort de Madame Dandelot), il y avait une dame de qualité distinguée de ce quartier-là, fort affectionnée à la religion romaine, qui trouva bon tout ce qui avait été dit, et principalement les prières du mercredi, qu'elle voulut avoir écrites à la main et non pas imprimées. Il se trouva aussi une fort honneste damoiselle et fort âgée, qui avoit été sa gouvernante en sa jeunesse, qui fut si édifiée de ce qu'elle avoit entendu et de la fin heureuse et chrétienne de Madame Dandelot, que bientôt après elle se rangea à l'Eglise réformée, en laquelle elle persévéra jusqu'à son décès. »

(2) Brantôme, édit. cit., t. I, p. 476 : « Le marquis d'Isles (Jacques de Clèves), avoit espousé Madamoiselle de Bouillon, une très-belle et honneste princesse, et qui est encore telle, etc., etc. »

vers, dont les enfants étaient maintenant arrivés à la connaissance du pur Evangile, inclinait lui-même de plus en plus vers les doctrines qui avaient conquis leurs cœurs. Aussi, d'ardentes prières s'élevaient-elles chaque jour en sa faveur du sein de sa famille; et le moment allait bientôt venir où, à l'ouïe du témoignage solennellement rendu à la vérité chrétienne par leur père bien-aimé, les enfants de François de Clèves rendraient grâces à Dieu d'avoir exaucé leurs prières.

(*Suite.*) Cte JULES DELABORDE.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LE PROTESTANTISME EN DAUPHINÉ

LETTRES DES ÉGLISES DE DIE, DE GRENOBLE ET DE VALENCE A CALVIN (1)

(JANVIER ET MARS 1562)

I

LETTRE DE L'ÉGLISE DE DIE

6 janvier 1562.

Salut en nostre Seigneur Jésus-Christ, à Genève.

Monsieur et frère, l'occasion par laquelle vous escripvons la presente, est que ce pourteur, nommé Michel Malsang, jadis Jacopin, preschant en habit de moyne à Valdrome, vilaige proche de la présénte cité de Dye d'envyron six lieues, inspiré du Sainct-Esprit, delibera laisser l'habit de moynerie, comme despuys a faict, à tant que je me transpourtis audit Valdrome, pour illec fonder esglise chrestiene, cognoissant qu'il y avoit gentz creignantz Dieu, lesquelz despuys esleurent por leur ministre ledit Malsang comme leur estant agréable, et estantz familiez de la parolle de Dieu, de sorte que ledit Malsang...(2) huict jours en présence de trois ministres nos frères et de moy, proposa aux fins d'estre receu au ministere de la parolle de Dieu, après ce que fort bon rapport fust faict par l'assemblée de ses bonne vie et conversation. Laquelle proposition faicte, fust ré-

(1) On a déjà publié dans le *Bulletin* d'intéressantes lettres adressées au réformateur de Genève par diverses Eglises de France, dans cette période d'organisation qui précéda l'Edit de janvier. (Voir t. XIV, p. 319, 363; XVII, p. 480.) On se propose de continuer cette série épistolaire en parcourant une à une les diverses provinces, et en mettant à profit les précieuses collections conservées à la Bibliothèque de Genève. C'est au volume 109 que sont empruntées les trois lettres concernant le protestantisme en Dauphiné.

(2) Un ou deux mots illisibles.

solu qu'il allast estudier encores deux ou trois moys. Au moyen de quoy il s'en va à ces fins la-hault, avec ung sien compagnon, nomé Gaspar Delamer, natif de Sisteron, demeurant pour pédagogue audit Dye, bien modeste morigene et de médiocre scavoir, tant en lettres divines que humaines, qui pareillement est esleu pour ministre en l'esglise de Chastillon, vilaige proche dudit Dye de deux lieues; lesquelles deux esglises de Valdrome et Chastillon envoient à leurs despens estudier lesdits Malsang et Delamer, lesquels (à ce que je cognois et que m'ont promis) diligenteront grandement à leur estude. Par quoy vous prie en particullier, comme aussi generalement font ceulx des dites esglises, leur voulloir ayder, et en prendre garde, mesmes aux choses qui concernent la correction et la discipline scolastique; puys quant leurs scavoir pourtera d'estre receuz audit ministere, les envoyer de par deça le chacun respectivement en son Esglise et non allieurs, attendu ladite élection, et qu'elles entretiennent comme sus est dict à leurs despens, joinct une aultre raison qu'elles sont faméliques de la parolle de Dieu que rien plus, comme assez le faict le démonstre. Et en ce faisant nous tous vous serons grandement redevables et prierons nostre bon Dieu vous le rendre; vous priant de saluer nos frères en mon nom, et de leur recommander lesdits Malsang et Delamer, lesquels vous pourront rapporter de la prospérité de nostre Esglise, et comme dernièrement nous avons célébré la cène. Ma femme vous salue, ensemble toute nostre sainte Esglise [que] nous recommandons à vos prières, et aultant en sera faict de nostre part. De Dye, ce 6e janvier 1862.

Signature : Le tout vostre frère et humble obéissant, GUILLAUME BERMEN, ministre de la parolle de Dieu, à Dye.

A Monsieur Colladon, ou à son absence, à Monsieur Calvin, ministre de la Parolle de Dieu.

II

LETTRE DE L'ÉGLISE DE GRENOBLE

12 mars 1562.

Mon seigneur, nos frères de Clavan et de Misoard, qui sont deux grandes parroyches aux montagnes d'Oysens, en ce païs de Daulphiné, m'ont prié vous escripre ce petit mot pour vous supplier au

nom de Dieu, de leur volloir faire ce bien que de leur donner ung ministre de la parolle du Seigneur, à ce qu'ilz n'en soient destituez, et puissent estre separez en doctrine et œuvres de l'entechrist, pour embrasser Jésus-Christ et ses mandemens, voyre eux soulmettre soultz son [joug?] avec toutte humilité.

Mon seigneur, le zelle que je leur cognoys, joinct que la cause en est de soy digne, faict que je vous ay bien voulu escripre la présente, vous suppliant leur voloir faire ce bien que de leurs assister et favoriser en cest endroit, comme je croys que ferez. Mon Seigneur, puisque Jésus-Christ se prent aux plus haults rochers, et creux des montaignes de ce pays, je ne me puis de moins assurer que du deffinement prochain de l'entechrist et de sa paliarde. Vous seres donc père à ces bonnes gentz, et à vostre accostumée, leur ferez part des grâces que ce bon Dieu vous donne, et ne les lerrez venir vuydes de leur tant sainct desir, et ilz prieront à jamays, et moy avec eux, comme je prie le Père Eternel, vous conserver en sainteté et en sa grâce par Jésus-Christ, auquel soit gloire, empire et victoire esternellement. De Grenoble, ce doziesme mars 1562.

Vostre très-humble et obéissant serviteur,

PONNAT.

Au dos : *A Monsieur Jean Calvin, à Genève.*

III

LETTRE DE L'ÉGLISE DE VALENCE (1)

22 mars [1562].

Monsieur, je n'eusse si longtemps différé de vous escripre, n'eust esté que j'ay tousjours hay l'importunité de plusieurs, lesquels sans avoyr aucun égard à voz grandes occupations, vous empeschent tant par lettres que par devis, comme si vous estiez de grand loisir et que n'eussiez autre chose à quoy employer la journée qu'à satisfaire à leur curiosité: joinct que je n'avoy subject encore qui fût digne pour vous escrire. Mais à présent qu'il a pleu à Dieu nous donner les moyens de policer aucunement nostre assemblée et dresser ung concistoyre pour nostre règlement, j'ay bien osé prendre ceste hardiesse de vous en advertir, combien que je ne

(1) Pour l'origine de cette Eglise, voir *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 330.

doute point que M. Daiguille, qui nous a grandement aydé a cela, ne vous ait du tout amplement informé ; qui sera cause que je n'en feray long discours.

Du commencement que je fus arrivé, je trouvay l'Eglise fort désolée, à l'occasion que nostre gouverneur (1) avoyt interdict les prédications à M. Ruffy, et défendu toutes assemblées, qui fut cause que je demouray coy pour quelque temps, et enfermé en une chambre attendant la venue de celuy qu'on avoyt envoyé à la cour, lequel estant de retour, nous asseura que M. de Crussol avoit toute puissance et charge du roy touchant les affaires de la religion (2). Et de faict, peu de jours après ledict sieur de Crussol estant arrivé et m'ayant appellé à soy, entre plusieurs advertissements, m'exhorta fort humainement à contenir le peuple en toute modestie chrestienne, me proposant pour exemple l'Eglise de Lyon; ensemble pria le seigneur gouverneur de nous tenir en sa protection. Toutesfoys, il nous fit commandement de sortir [de] la ville, et nous retirer aux fauxbourgs. en quoy soudain nous obéismes, combien qu'il ne fut encore nouvelle de l'édit de janvier. Et avons continué de prescher ausdits fauxbourgs jusqu'à ce jourd'hui que le Parlement de Grenoble nous en a deslogez par arrest. Et pour ne rien obmectre de ce qui pouvoyt parooistre à notre faveur, ilz en ont adjousté ung autre, par lequel ilz nous deffendent aussy touts cymetières pour la sépulture de noz morts; item de n'exceder le nombre de dix quand on porte les enfans au baptesme; autant du mariage, comme qu'ils ne font que du pis qu'ils peuvent.

Au reste l'édit de janvier estant omologué par la court du Daulphiné, et publié au greffe de ceste ville, le sieur gouverneur m'ayant faict appeller en sa maison, me somma sur le champ de prester le serment. Mais pourtant qu'il particularisoit certains poincts, et me vouloit astraindre à choses impossibles: interpretant l'édit à son plaisir, lequel aultrement n'est de soy mesmes que trop obscur, je demanday terme au lendemain pour y penser, et permission de rediger par escript mon serment afin de ne [me] mesprendre, ce qu'il permit; et vous en envoye ung double, à ce que vostre plaisir

(1) La Motte-Gondren, créature des Guises, et lieutenant de François de Lorraine au gouvernement du Dauphiné.

(2) Antoine de Crussol, duc d'Uzès, chargé de pacifier les troubles religieux dans les provinces du Midi, sut se montrer aussi fidèle serviteur du roi que partisan sincère de la liberté de conscience.

soit m'advertir, si en quelque endroict j'ay bronché par imprudence.

Je ne puis obmettre la chose que je scay vous esjouir plus que toutes les autres de ce monde, à sçavoir la bénédiction que Dieu a desployée sur ceste Eglise, qui est telle que nous eussions esté contraincts de sortir de nostre temple ou estable, quand bien l'arrest de Grenoble ne fust venu, tant le nombre des fidèles est-il multiplié; de sorte que les dimanches une infinité de peuple abordant de tous costés, estoit contraincte s'en retourner, n'ayant les moyens d'approcher pour entendre les prédications, la rue estant toute pleyne de gens; ce qui causa un merveilleux mal de teste à nos ennemys, et sur tout à celuy qui nous est adversaire juré; lequel de grande fureur s'efforce d'intimider les uns et les autres par menaces, se vantant qu'il me fera pendre; ayant de ce faire charge expresse, comme il faict apparoistre par lettres que celuy duquel il despend entièrement luy a envoyées de Joinville, lesquelles moy mesmes ay veues par subtil moyen (1). Quoy qu'il en soyt, il machine de grandes choses contre l'Esglise de Dieu, et ne s'épargne en rien pour nous donner tous les empeschemens qu'il peult. Nous avons grand besoing par deça de quelque personnage d'autorité et de prudence pour obvier aux ruses de ce vieil routier et pour maintenir le peuple (2). Mais nous en sommes autant ou plus destituez que ville ni village du Daulphiné; ce qui est cause de faire ainsy dresser les cornes audict personnaige, cognoissant très-bien l'humeur des nostres, qui sont bonnes gens, mais c'est tout : gens, dis-je, faciles à estonner, prompts en parolles, et difficiles à desgainer argent pour les affaires de l'Eglise, excepté trois ou quatre sur lesquels tout le résidu se repose: qui faict que je vous suppliroy volontiers de leur escrire un mot d'exhortatiou pour les esmouvoir à faire leur devoir, n'estoit que je sçay voz grandz empeschemens, ausquelz je suys estonné comme il est possible que ce pauvre corps si atténué puisse satisfaire. Toutesfoys si nous pouvons obtenir cela de vous, ce sera un bien singulier pour ceste povre Esglise.

(1) La lettre en question est sans doute celle qu'a reproduite Th. de Bèze (*Hist. acclés.*, t. III, liv. XII), et dans laquelle François de Lorraine enjoignait à son lieutenant de pendre, sans forme de procès, les ministres coupables d'avoir tenu de libres assemblées, sous la protection de l'Edit de janvier.

(2) On sait que La Motte-Gondren périt victime d'une émeute provoquée par ses intolérantes rigueurs (26 mars 1562). De nombreuses exécutions ordonnées par le parlement de Grenoble vengèrent sa mort. Ce fut le signal de la guerre civile dans le Dauphiné.

Quant à nostre université, j'avoy au commencement conceu quelque bonne espérance qu'on en pourroit tirer aucuns escoliers de bonne volonté pour servir au ministere à l'advenir. Mais je n'y voy ordre, car la plus part (combien que le nombre soit petit) sont jeunes gens desbauchez, qui ont beaucoup de peyne à despendre l'argent de leurs parens aux basles et aux danses. Le reste est froid comme la glace, et ne peuvent estre esmeuz à se desdier à une œuvre si saincte, quelques remontrances que je leur face de la nécessité des Eglises. Brief, il y a peu de mortifications par deça. Ce bon Dieu vueuille réformer. Au demeurant, je vous descouvriray hardiment ma faiblesse, comme à celuy que plusieurs comme moy recognoissent pour père. Et pour dire ce qui en est, j'endure une si grande charge qu'à la longue il me seroit impossible y suffir : car outre les prédications quotidienes, il me faut presque donner ordre à toutes les affaires qui surviennent, combien que je ne soy guière bien exercé en tel cas; afin que je ne parle des passans et repassans qui me detiennent une bonne partie du temps. Parquoy, monsieur, je vous supply, au nom de Dieu, nous vouloir aider de quelque bon personnage pour me soulager; et n'ayez esgard à nostre lascheté, laquelle certes est si grande que j'ay vergoigne de vous faire ceste requeste, d'autant que je scay que les nostres devroient nourrir aux estudes cinq ou six escoliers pour ces fins. Mais nous sommes tant loing de faire cela, qu'à bien grand peyne pourroit on trouver le premier denier pour me bailler, après avoir esté nourry de maison en maison, comme les prescheurs de caresme, par l'espace de deux ou trois mois : non pas toutesfoys qu'aucune chose m'ait défailly, mais il a bien servy que quelques particuliers se soient trouvés de bon cueur.

Je ne vous escry aultres nouvelles de par deça, sinon que M. de Crussol a pris par escalade le chasteau auquel s'estoient retirez ces mutins de Provence, et en a défaict de trois à quatre cents, et fait pendre environ cent, sans que des nostres en soient demeurez que deux, l'ung desquels fut tué en parlamentant; le chef Flassant échapa; deux de ses lieutenants furent pris, mais depuis sont aussi eschappez par faute de bonne garde. Nous attendons bientost ledit sieur de Crussol, duquel nous espérons quelque soulagement; qui sera la fin, n'ayant autre chose qui mérite de vous escrire. Le Seigneur vous fortifie et vous augmente ses grâces pour servir de plus

en plus à sa povre Eglise, comme aussi je désire le mesme à tous voz frères et fidelles collègues, aux prières desquelz comme aussy des vostres je supply humblement estre recommandé.

De Valence, ce 22 mars [1562].

Vostre humble serviteur,

JEAN DE LA PLACE.

Comme j'estoy prest de fermer ces lettres, nous avons receu nouvelles de la court qui ne valent guères, c'est qu'il y a grans troubles, et que si Dieu n'y donne ordre, qu'il y a danger de quelque grand malheur (1). Le Seigneur veuille maintenir les siens et avoir pitié de son Eglise. Cela a empesché M. de Valence (2) qui ne soit venu lequel estoit attendu de jour en jour.

Au dos : *A Monsieur, Monsieur Calvin, fidèle pasteur de l'Eglise de Genève.*

ÉPITRE DES PROTESTANTS AU ROY

SUR LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Il a été publié dans le *Bulletin*, vol. II, p. 557, et vol. XVI, p. 559, deux épîtres ou discours en vers, adressés à Louis XIV par des protestants inconnus, pour solliciter le rétablissement de l'Edit de Nantes et la fin des persécutions dont les membres de l'Eglise réformée étaient victimes.

Voici une nouvelle pièce du même genre. Nous l'imprimons d'après un texte contemporain, découvert parmi des papiers de famille, à côté d'une copie très-ancienne de la première épître. On y trouve le langage et les sentiments élevés des deux autres poésies. P. M.

ÉPITRE AU ROY

Je ne peux plus garder un coupable silence :
Il faut de nos malheurs te donner connoissance,
Grand roy; tous tes sujets de la religion
Gémissent dans les fers et dans l'oppression.

(1) Allusion au massacre de Vassy.
(2) Jean de Montluc, prélat tolérant, alors favorable aux idées de réforme.

En vain depuis longtemps on se plaint, on soupire,
Contre nous, à l'envy, tout le monde conspire;
Nos maux et nos tourments augmentent tous les jours,
Et nous n'avons, grand roy, d'espoir qu'en ton secours.
Ouy, pendant que la France, à l'abry de tes armes,
Jouit de tes exploits sans crainte et sans alarmes,
Pressés, persécutés, accablés de douleurs,
Nous sommes seuls contraints de répandre des pleurs;
Sur le moindre prétexte on fait mille injustices;
On menace aussitôt d'amendes, de supplices;
Pour nous, si nous parlons, les cachots sont ouverts;
Un geste, un pas, un mot, nous jette dans les fers;
Et dans ce triste état, pour comble de misères,
Il nous est défendu de visiter nos frères.
Nos ministres surtout, sans cause et sans raison,
Sont souvent interdits ou traînés en prison;
Si l'on manque contre eux de sujets légitimes,
On sait adroitement les charger de faux crimes;
Et pour tout dire enfin, l'on voit de toutes parts
Et les pasteurs frappés et les troupeaux épars.
On nous fait une guerre injuste et criminelle.
Voilà de nos malheurs le tableau trop fidèle.
Réveille ta pitié; d'un seul de tes regards,
Grand roy, tu peux encor dissiper ces brouillards;
Comme un astre bénin, avant notre naufrage,
Viens nous rendre l'espoir au plus fort de l'orage.
On tâche vainement à nous rendre suspects;
Tu sais trop pour tes lois jusqu'où vont nos respects;
S'il falloit, au milieu des troupes ennemies
Sacrifier pour toy notre sang et nos vies,
Tu nous verrois alors, bénissant notre sort,
Affronter sans effroy les dangers et la mort.
Laisse, en notre faveur, laisse agir ta clémence.
Que chacun puisse en paix régler sa conscience.
Tes illustres ayeux, par leurs justes édits,
Ont su nous conserver et s'en sont agrandis.
Chacun vivoit sous eux dans une paix profonde,
Et nous bravions alors les démons et le monde.

Fais renaître ces temps si calmes et si doux.
Ainsi que ces héros, grand roy, protége-nous :
Qu'à l'abry des lauriers dont ta tête est couverte
Nous puissions malgré tous éviter notre perte;
Qu'on nous laisse, en repos, un temple en chaque lieu,
Et qu'il nous soit au moins permis de prier Dieu.
Ce Dieu qui créa tout, ce maître du tonnerre,
Ce juge souverain des cieux et de la terre,
Qui commande à la mer et la fait obéir,
C'est ce Dieu tout-puissant que nous voulons servir;
L'Eternel, le Très-Fort, ce grand Dieu des batailles,
Ce Dieu qui devant toy fait tomber les murailles,
Qui, secondant nos vœux contre tes ennemis,
A fait trembler l'Europe au seul nom de Louis.
Viens donc par tes bontés terminer nos misères
Et nous ferons pour toy des vœux et des prières;
Et le ciel, te voyant protéger ses enfants,
Rendra de toutes parts tes desseins triomphants :
Il saura te soumettre et la terre et les ondes.
N'en doute pas, grand roy, tu verras les deux mondes
Etonnés par le bruit de tes fameux exploits,
Te rendre leur hommage et recevoir tes lois.

TROIS ASSEMBLÉES DU DÉSERT EN SAINTONGE

1749-1754

Les trois fragments qui suivent nous sont communiqués par M. Ernest Jourdan, de La Rochelle. « J'ai entre les mains, nous écrit-il, un assez grand nombre de dossiers tirés des Archives départementales qui contiennent les plus amples et les plus curieux renseignements sur l'exécution de l'édit de Révocation dans la généralité de La Rochelle. Il y aurait là les éléments d'un mémoire plein d'intérêt... Je me borne à choisir aujourd'hui deux procès-verbaux, l'un de la maréchaussée, l'autre d'employés des fermes, qui prouveraient que tous les agents de l'autorité étaient mis à contribution pour espionner et traquer partout les religionnaires. On y lit de précieux détails sur deux assemblées du

Désert. J'y joins un extrait d'un rapport non signé adressé à l'intendant par un fonctionnaire dont la qualité n'est pas désignée, sur une assemblée antérieure tenue dans une autre partie de la Saintonge. » Nous sommes heureux de reproduire ces fragments comme spécimen des fruits que promet, au point de vue protestant, l'enquête poursuivie dans les Archives départementales, et l'importante publication qui doit en être le résultat.

... A l'égard de la segonde assemblée (1), tenue dans le territoire de Segonzac, la nuit du 10 au 11 de ce mois (septembre 1749), elle étoit assez nombreuse et il pouvoit y avoir environ quatre ou cinq cents personnes. Le ministre y arriva du costé de Jarnac, bien accompagné, entre autres de quatre personnes à cheval, quy après l'avoir conduit, disparurent et se dispersèrent, sans qu'on se apperçût de quoy elles devinrent. Les plus apparantz de l'assemblée, tant hommes que femmes, estoient envelopés de leurs manteaux et cappes, en sorte qu'on ne peût en reconnoître aucuns. On y observa un grand silence. Lorsque le ministre arriva, il se plaça sur une table, où il y avoit deux ou trois lumières avec une chaize sur laquelle il se mit à genoux. Il demanda s'il y avoit quelques batêmes ou mariages à faire; à quoy on répondit que ouy, mais que les parties n'estoient pas encore rendües. Il fit, en attendant, une petite exhortation à l'assemblée; ensuite le nommé Mesnard, du village de Beurac, près de Jarnac (Charente), déjà connu pour un assistant des ministres, demanda à faire la lecture; mais le ministre luy répondit qu'il falloit la laisser faire à un nouveau venu, que l'on croit estre des environs de Tonnay-Charente, qu'il avoit près de luy. Cet homme parut en l'instant. Il estoit brun et d'assez belle figure. Il lut fort correctement. Cette lecture faite, le ministre l'embrassa et le recommanda à l'assemblée. Il fit ensuitte trois mariages... (*Suivent les noms des parties et leur demeure.*) Tous ces particulliers habitent ensemble depuis ce tems-là comme mary et famme, mais avec précaution, et l'on pense que le motif en est de ce que le ministre ne leur a pas encore délivré leurs certificat de mariage. On m'a ajouté même que sur ce que Jean Michelet, l'un des nouveaux mariés, dit au ministre, lors de l'assemblée, qu'il seroit bon qu'il mit de l'ordre

(1) La précédente avait eu lieu le 8 ou le 9 du même mois, en la paroisse de Bouttevillc; mais l'auteur du Mémoire n'avait pu se procurer aucun renseignement précis à ce sujet.

dans divers feuillets de leur registre, le ministre luy répondit que chaque chose viendroit en son tems et qu'il feut tranquille; qu'il espéroit que son mariage se trouveroit également bon comme celuy des autres (1). Après ces mariages, le ministre baptisa les enfans de... (*Suivent les noms des pères et mères.*)

Dans le sermon que le ministre fit dans la même assemblée, il reprit fortement ceux quy se marioient en l'Eglize romaine, et leur dit que, quoi qu'il ne doutoit pas que ce qu'ils prometoient à la même Eglize romaine fut prononcé de la bouche plutôt que du cœur, cependant il leur déclaroit qu'il ne recevroit désormais aucun de ceux quy voudroient revenir à luy qu'après un an d'épreuve.

On avoit dit il y a quelques jours que le ministre qui a prezidé à ces assemblées se nommoit Pradon, mais on a repandu despuis qu'il s'appelle Besse (2). L'un et l'autre continuent despuis quelques années de rôder dans ce pays icy, et sont les auteurs de tout le dézordre quy y reigne.

Aujourd'hui, onzième du mois de juillet mil sept cent cinquante, environ sur les dix heures du soir, nous, Matthieu Villain, Michel Rousseau, Pierre-Hanry Vinet et Nicolas Héraud, tous employés dans les fermes du Roy, résidants à la Tremblade, en exécution des ordres de Monsieur de Montfayon, nôtre inspecteur, donnés en conséquence de ceux de Monseigneur l'intendant de la généralité de La Rochelle, certifions que nous nous sommes transportés ce jourd'huy, onze juillet mil sept cent cinquante, au village de Coulonges, près Mornac, à deux lieues de la Tremblade, environ sur les dix heures du soir, où nous avons vû venir plusieurs personnes de tous les côtés, lesquelles personnes se sont toutes assemblées dans un pré, entouré de bois, joignant la garenne de Mornac, où là étant nous

(1) Voici un de ces certificats de mariage, qui se trouve annexé à un procès-verbal d'information dressé par le prévôt-général de la maréchaussée :

« Je, soussigné, déclare à tous ceux qu'il appartiendra que le 16e avril 1751, j'ai béni le mariage de René Thomas, fils légitime de feu René et de Je Glemet, de la ville de Jarnac en Saintonge, diocèse de Saintes, avec Marguerite Mesnard, fille aussi légitime de feu Pierre et de Marg. Faure, veuve de P. Hurlaud, de la susditte ville. Acte reçu par Me Cauroi, notaire royal, le jour de sa datte. En foi de quoi me suis signé et ai donné le présent certificat, extrait fidèlement du registre, pour servir où besoin sera. — Au Désert, en présence de témoins.

« PELISSIER, ministre D. S. E. »

(2) Son nom est écrit ailleurs *Bessecq*, et il résulte d'une autre pièce que c'était le même ministre qui signait *Pelissier*.

nous sommes glissés dans la foule, du nombre d'environ de plus de quatre mille personnes de différents sexes, partie des femmes ayant des capes, des coiffes de reveche et des mantelets pour se déguiser, et des hommes qui avoient des capottes, des capuchons et des redingottes. Ayant aperçû qu'il y avoit environ deux cens chevaux, lesquels formoient une chaîne autour de l'assemblée, n'ayant point aperçû aucunes armes; et là étant nous avons vu le sieur Dubessé, ministre de la religion prétendue réformée et prédicant, monté dans une chaire, revêtu d'une espèce de soutanne noire, avec un rabat et un bonné carré, ayant les cheveux chatains, frisé et poudré, de la taille d'environ cinq pieds un pouce, visage rond et blanc, gravé un peu de la picotte, ayant des lèvres vermeilles, lequel dit sieur Dubessé prêcha à l'assemblée pendant trois heures. Il parla sur l'eucharistie et dit que c'étoit une erreur de croire que le corps de nostre Seigneur fut réellement présent dans l'eucharistie; ensuitte il les exhorta de fuir la gourmandise, l'yvrognerie, la calomnie, la colère, la paresse et l'impudicité. Il a aussi beaucoup recommandé la charité. Le sieur Dubessé, prédicant, ayant finy son discours a publié plusieurs annonces et a fait cinq mariages. Dedans ces annonces il paroissoit que les contracts de mariages étoient passés partie à Marennes et partie ailleurs, dont nous ne pouvons pas nous souvenir des parties contractantes. Le sieur Dubessé a fait les cérémonies de mariage de la chaire étant, auprès de laquelle les parties se sont aprochées. Il a ensuitte annoncé qu'il feroit la çenne dans peu de tems, lorsqu'il les verroit un peu mieux instruits. Il dit à haute et intelligible voix de chanter le psaume 117, et après l'avoir entonné luy-même, tout le monde y repondit, et ledit psaume étant finy de chanter, ledit Dubessé quitta promptement sa robe, dessendit de la chaire et disparut, s'étant jetté au milieu de la foule des personnes qui l'environnoient dans ladite assemblée, et s'enfuit passant avec une multitude de monde dans la garenne de Mornac, et que nous n'avons pas pu savoir le lieu de sa retraite. Cette assemblée ayant commencé sur les dix heures du soir a finy environ sur les deux heures du matin, qu'on s'est retiré. Nous avons reconnû parmy les personnes qui étoient dans ladite assemblée le sieur Deriveau, fils, marié en seconde nopce ou advüé, lequel est marchand de sel et demeure au village d'Avallon, paroisse d'Arvert; la demoiselle Busereau, fille, demeurant au Maine de Veaux, susdite paroisse; le

sieur Paillet, bourgeois, avec sa femme et son fils; le sieur Meraudière, second capitaine de navire marchand; le sieur Bossy, marchand brûleur (1); les deux garçons et la fille aînée du sieur Dérive, aussy marchand brûleur; la demoiselle Icart, fille unique, avec le sieur Pellerin-Madonneau, son parâtre, lequel est officier marinier; les nommés Brethon et Rangeart, bouchers, tous ceux-cy dénommés demeurants à la Tremblade; et le sieur Chaillé, bourgeois, demeurant au village de Fouilloux, paroisse d'Arvert. Dont et du tout nous avons dressé le présent procès-verbal pour valoir et servir ce que de raison; et avons iceluy remis à M. de Montfayon, nôtre inspecteur, pour par luy être envoyé à Monseigneur l'intendant de La Rochelle, pour y statuer ainsi qu'il appartiendra. Fait et clos, le douze juillet mil sept cent cinquante, sur les sept heures du matin, que nous nous sommes retirés à nos postes.

A la Tremblade, ce douze juillet mil sept cent cinquante.

Signé : VILLAIN, ROUSSEAU, VINET et HÉRAUD.

L'an mil sept cent cinquante-quatre, le quatorze juillet, Nous Jacq. Dessus, soubrigadier de la mareschaussée, de la residance de Marennes, accompagné de Jean Prévost, l'un des cavalliers de notre brigade soussigné, nous avons monté à cheval, environ les cinq à six heures du matin, pour faire nos tournés ordinaires et dans l'intantion d'observer les démarches des gens de la religion prétendue réformée. Estant en chemain à une demi lieue de notre rezidance, nous avons rancontré la femme du nommé Bauré, tisserant du village de Mauzac, paroisse de Saint-Just, qui nous a dit : Messieurs, allez en Arthuant, vous y trouverez une nombreuze compagnie; le presche y est, et j'ai veu le nommé Le Cler de Lizac qui conduit une troupe de monde. » Après avoir ressu cette indisse, nous avons continué notre chemain jusque au village d'Arthuant, où estant nous avons veu, à la porte d'un cabaret, quatre à cinq chevaux, tant à la maizon que vis-à-vis de laditte maizon; ce qui nous a obligé de mettre pied à tere pour voir les personnes qui estoit dans la ditte maizon, et estant entré, nous avons veu pluzieurs personnes qui estoit à boire, parmi lesquels nous y avons connu les nommé Peltant frères, marchand

(1) On appelait et on appelle encore *brûleurs* ceux qui distillent le vin pour en faire de l'eau-de-vie.

du bourg de Saujon et de Riberoux, à quy nous avons dit : « Messieurs, que faittes vous issy? vous savez les risques que vous courez par les deffances qui vous ont esté présédament faittes. » Lesdit Peltant aurest sur le chant sorty dudit cabaret par une porte de derrière et serest venu prandre leurs chevaux sans nous avoir voullu rien répondre, et ensuitte aurest marché du costé de la coste; et comme nous sortions dudit cabaret pour reprandre nos chevaux, nous avons trouvé à la porte le nommé Renaud, maréchal de Riberoux, qui mettait pied à terre, et comme il nous a appersu, il a remonté sur son cheval et a suivy lesdits Peltant pour joindre l'assemblée faitte pour le prêche. Nous avons aussy monté à cheval et avons suivy à petits pas les dits dénommé. Les ayant veu arrivé à laditte assemblée nous avons observé qu'ils en ont fait le tour avec un grand respect, le corps de eux plié et le chapeau bas, et ont esté mettre pied à terre un peu à costé, et ensuitte ce sont joint à laditte assemblée. A leur abort nous avons veu qu'on a fait un espèce de cercle, comme sy on eu tenu conseil pour scavoir ce qu'on feret à nostre arrivé, et comme nous avons arrivé dans ce moment, nous avons veu qu'on chantoit des pesommes, et ce chant estoit commancé par quelqun, qui estoit à couvert sous une espèce de tente faitte de manteaux estandus sur quatre grandes panfourche plantés en carré, à la distance de quatre pieds ou environ. Et nous estant enfoncé dans le centre de laditte assemblée pour y reconnoître celluy qui estoit renfermé dans cette espèce de tente, nous avons veu un petit villain homme, de la hauteur de quatre pieds dix à onze pouces, estant figure pasle, bazané, un peu marqué de petite vérolle, couvert d'une veste de toille grize, ayant sur la teste un petit bonnet, aussy de toile grize, bordé sur chasque couture de ruban noir avec une petite touffe en haut du bonnet aussy noire Et leur ayant ordonné, de l'ordre du roy, de ce retirer et crié à pluzieurs fois de cesser et de ce retirer, les femmes qui fezoit le plus grand nombre de cette assemblée, ont paru vouloir nous obéyr et comme elle fezoit le mouvement de se lever, ledit Peltant jeune, marchand de Riberoux, leur a criés: Restez, ne partez pas! » Et en mesme temps s'est adressé à nous et nous a dit : « Messieurs, retirez vous, Messieurs, il ne fait pas bon issy pour vous. » Et dans ce moment un jeune homme, que le ci dessus connoît de veu pour un marchand de Cauze ou des environs, a pris un fuzil, qui étoit

sous cette espèce de tente; et trois ou quatre autres personnes qui estoit par derrière cette dite tente ont aussy pris chaqun un fuzil, et se sont rampé derrière la populace, et nous ont mis en joux; quelqu'un a dit par derière : « Ne tirez pas! » Et le dit Peltant et ledit marchand de Cauze nous ont crié continuellemet de nous retirer. Nous voyant entre la mort et la vie, à la discrétion de cette populace, qui nous a paru estre du nombre de plus de seize à dix-huit cents personnes, nous avons pris le party de nous retirer, sans avoir peu connoitre autre personne que les dénommez au dit procès-verbal. Nous estant retiré, nous sommes venu rendre conte de notre avanture à M. de Lortif Petitfief, subdellégué de Monseigneur l'intendant à Maresmes, et avons fait du tout le prézant procès-verbal, que nous certifions sincère et véritable, et l'avons signé les jours mois et ans que dessus.

Signé : Prévost et Dessur.

(Extrait des archives départementales de la Charente-Infér., C. 139, n° 11.)

MÉLANGES

LES PROPHÈTES CÉVENOLS

D'APRÈS UN ARTICLE DU « CHRÉTIEN ÉVANGÉLIQUE » (1)

Déclarés coupables par jugement du 28 novembre 1707, Marion, Daudé et Fatio furent « échafaudés » deux jours de suite. On ignore pourquoi Portalès échappa à cette peine. Chacune des victimes portait sur le front un écriteau indiquant le sujet de sa condamnation. Ces écritaux étaient conçus en ces termes : « Elie Marion, convaincu d'avoir faussement, et avec profanation, prétendu être un véritable prophète, et d'avoir prononcé et fait imprimer plusieurs choses comme lui ayant été dictées par l'Esprit de Dieu, pour donner de la terreur aux sujets de la reine. » — « Jean Daudé et Nicolas Fatio, convaincus d'avoir maintenu et favorisé Elie Marion dans ses méchantes prophéties, et de les avoir fait imprimer et publier, pour

(1) Voir le *Bulletin* d'octobre, p. 495.

donner de la terreur aux sujets de la reine (1). » — Le grief final avait, on en conviendra, quelque chose d'assez original et ne devait pas peser bien fort sur la conscience des condamnés.

Ces derniers n'en persévérèrent pas moins dans leur confiance en la vérité de l'inspiration qui les animait, confiance que les opprobres qu'ils avaient à endurer ne faisaient que fortifier toujours davantage. Ils gagnèrent, comme nous l'avons indiqué déjà, un certain nombre d'adhérents parmi les Anglais, mais leurs succès ne furent pas de longue durée. En 1711 ils se crurent appelés à se rendre en Hollande et en Allemagne pour y faire entendre aussi leurs révélations. Dès le mois de juin à celui d'octobre, ils parcoururent ces contrées, s'arrêtant de ville en ville jusqu'à Vienne; Fatio et Portalès recueillant toujours avec un soin scrupuleux les paroles prononcées dans l'inspiration par Elie Marion et par Jean Allut, doué comme le premier du don de prophétie. Leurs « saisissements » étaient à peu près journaliers et étaient accompagnés d'agitations et de crises physiques. Voici par exemple, le récit donné par eux de l'inspiration que reçut Jean Allut, à Nuremberg, le 16 septembre 1711 : « Etant saisi de l'Esprit, il se dépouille comme pour se mettre en état de combattre. Il prend une épée nue et en frappe à droite et à gauche, en allant et venant par la chambre. Il jette enfin l'épée et tombe ensuite à la renverse. Et s'étant relevé, il dit : La journée de l'Eternel est une journée de bataille, de combat. La journée du Roi des nations est une journée terrible. Il a mis l'épée à la main pour combattre son ennemi. Il frappe à droite et à gauche. Il a commencé à faire connaître sa colère sur les nations, etc. (2). » Plus loin nous lisons : « O Dieu, plein de miséricorde, qui pourtant veux faire justice sur le méchant, aie pitié de ceux qui te cherchent. Regarde ceux qui gémissent dans un monde d'iniquité. Enlève-les, Seigneur, enlève-les comme une proie à ta grâce, comme une proie à ta domination, afin que tu ramasses ce qui t'appartient (3). » Plus loin encore : « Que le ciel, la terre, le soleil, la lune, les étoiles, les eaux de la mer, les bêtes des champs, les arbres des forêts, viennent aujourd'hui témoigner de l'infidélité, de l'orgueil, de l'ignorance de la créature que j'avais formée à mon image, dit le Seigneur, créateur de toutes choses (4). » Ces échantillons peuvent donner une idée du style et de la matière des révélations devant

(1) *Nouvelles de la République des lettres*, février 1708, p. 136.
(2) *Cri d'alarme*, p. 240.
(3) *Idem*, p. 258.
(4) *Idem*, p. 318.

former ce livre, dont l'Esprit indique expressément le titre sous lequel il devra paraître. Jean Allut reçut en effet, le 22 août, à Leipzig, cette inspiration : « Nul homme ne posera aucune pensée de son cœur dans cet ouvrage : *Cri d'alarme, en avertissement aux nations, qu'ils sortent de Babylon, des ténèbres, pour entrer dans le repos de Christ*. Ce sera ici le titre de l'ouvrage que je fais au milieu de vous (1). »

C'est en effet sous ce titre, auquel ils se conformèrent exactement, que les voyageurs publièrent le livre, fruit des discours recueillis pendant leurs pérégrinations, dont les détails et les phases diverses leur étaient signifiés au fur et à mesure par l'inspiration. Voici entre autres la révélation consignée comme ayant été donnée à Nuremberg, le 24 septembre, à Jean Allut : « Nous partirons lundi. » Ces trois mots sont accompagnés de l'attestation ordinaire des initiales de Fatio et de Portalès. Le lendemain, une indication analogue, mais un peu plus détaillée, fut reçue par Elie Marion : « Vous partirez d'ici lundi prochain sans faute, car ma volonté n'est point que vous y fassiez un plus long séjour. Vous irez à Schwabach, où vous recevrez les ordres nécessaires pour continuer le chemin que je vous ai déjà marqué (2). » Ramenés de la même manière d'Allemagne en Hollande, c'est là qu'ils livrèrent à l'impression cet ouvrage destiné à conserver les solennels avertissements donnés par leur organe aux nations (3). Il porte sur le titre, avec la date 1712, cette indication : « Imprimé par les soins de N. F. » (Nicolas Fatio), et à la dernière page cette note : « Achevé d'imprimer le vendredi, 9 février 1712. »

Un livre analogue, publié deux ans plus tard dans les mêmes conditions, et composé de deux parties formant en réalité deux ouvrages distincts, nous permet de suivre pas à pas les prophètes dans un nouveau voyage accompli pendant les années 1712 et 1713. Après un séjour de quelques mois à Londres, où ils reçurent de nombreuses inspirations, nous les voyons passer par Rotterdam, Amsterdam, Hambourg et Lubeck, pour se rendre à Stockholm, où ils continuèrent à prophétiser du 7 juillet au 1er août 1712. Toutes ces diverses révélations, soigneusement recueillies et attestées par les signatures des quatre amis, Jean Allut, Elie Marion, Nicolas Fatio et Charles Portalès, constituent le premier ouvrage portant pour titre : *Plan de la justice de Dieu sur la terre dans ces derniers*

(1) *Cri d'alarme*, p. 171.
(2) *Idem*, p. 270.
(3) *Idem*, p. 241.

jours et du relèvement de la chute de l'homme par son péché. C'est au royaume de Suède que s'adressaient particulièrement les avertissements reçus dans les dernières semaines : « Ecoutez maintenant ce qu'a dit le Seigneur, moi l'entendant. J'ai dessein de bénir ce peuple, qui se tient près de la mer du Nord. Et je le bénirai pour vrai, s'il veut prendre garde à ma Parole; s'il veut s'humilier sous ma main; s'il veut chercher ma face, non point par la sagesse des hommes, mais par le Christ, le Fils de Dieu, par l'Esprit de vérité (1).»

A l'ouverture du second ouvrage, intitulé : *Quand vous aurez saccagé, vous serez saccagés, car la lumière est apparue dans les ténèbres pour les détruire,* nous trouvons les voyageurs, désignés par l'Esprit comme « les quatre piliers de la terre, comme les quatre témoins pris pour être présents (*sic*) de la fermeté de sa parole (2), » détenus prisonniers à Dirschaw, dans la Prusse polonaise. Arrêtés près de Dantzick, peu après leur arrivée de Stockholm, sous la prévention d'être des espions de Charles XII, ils furent incarcérés par les ordres de Belling, lieutenant-général de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, et eurent à supporter pendant plus de huit mois un traitement des plus rigoureux, jusqu'au point d'être privés de la quantité de nourriture nécessaire. Transférés d'abord à Konitz, puis ensuite à Elbing, ils furent enfin relâchés par ordre du roi, pleinement convaincu de leur innocence, mais ils ne purent recouvrer ni leurs effets ni leurs valeurs dont le général les avait injustement dépossédés (3). Repartant de Dantzick et ayant reçu l'ordre de se rendre à Halle, où ils devaient trouver des frères, les prophètes laissèrent, par le commandement de l'Esprit, sur la frontière de la Pologne et du Brandebourg, un signe contre le roi qui les avait persécutés. Le 9 mai 1713, ils coupèrent dans la forêt un jeune arbre qu'ils plantèrent en terre par les branches, en déclarant qu'avant que le bois fût pourri, le Souverain aurait retranché du tronc de la racine du royaume de Pologne le monarque qui était sur le trône (4). » Traversant la Poméranie, ils se rendirent à Halle, où ils demeurèrent un mois et reçurent d'abondantes révélations formant plus de la moitié de l'ouvrage. Ils s'acheminèrent ensuite par la Bohême et la Moravie jusqu'à Bude, où ils s'embarquèrent sur le Danube pour Belgrade et la mer Noire. Pendant leur passage en Moravie, ils reçurent à Klistoff, le 4 juillet, l'ordre de préparer,

(1) *Plan de la justice*, p. 181.
(2) *Idem*, p. 75.
(3) *Quand vous aurez saccagé*, p. 102.
(4) *Idem*, p. 8.

pour être placée en tête du livre qu'ils devaient publier, une gravure en taille-douce dont le sujet leur était donné avec le plus grand détail. Une femme presque entièrement dépouillée de ses vêtements, et représentant l'Eglise, est tirée des quatre côtés au moyen de cordes liées à sa tête, aux deux bras et à la ceinture. Quatre prêtres tiennent les cordes, savoir un prêtre de Rome, un prêtre grec, un prêtre de Luther et un prêtre de Calvin. Quatre rois, placés chacun dans l'entre-deux des ministres, menacent la femme de leur épée, dont ils sont prêts à la frapper. Les vêtements de celle-ci sont placés aux pieds des prêtres. « Je donnerai, dit l'Esprit, intelligence de la signification de cette révélation, afin que le monde sache que j'ai déclaré la guerre aux sanctuaires de la terre, moi l'Eternel des cieux (1). » Cette gravure, placée en tête du volume, dénote, on le voit, l'opposition que les prophètes nourrissaient contre les clergés de toutes les communions.

Arrivés à Constantinople le 16 août, et y ayant délivré leur message, ils en repartirent au bout de peu de jours sur un vaisseau turc qui les transporta le 30 à Smyrne. De là, prenant passage sur un navire anglais, ils entrèrent, le 3 octobre, dans la rade de Livourne, puis, après leur quarantaine au lazaret de cette ville, ils se rendirent à Rome le 3 décembre. Là était le terme du voyage qui leur était assigné.

On peut être surpris que leur passage dans ces deux grands centres de l'islamisme et du papisme, dans ces deux villes si célèbres au point de vue religieux, Constantinople et Rome, objets constants des préoccupations des interprètes des anciennes prophéties, n'ait pas été marqué d'une façon plus solennelle dans les révélations de ces nouveaux inspirés. Rien ne signale particulièrement les paroles transcrites dans ces deux cités. A Constantinople, les voyageurs paraissent essentiellement préoccupés de ce qu'ils attendaient des destinées du roi de Suède, auquel ils envoient un long message. Les révélations portant la date de Rome forment à peine trois pages du volume, qu'elles terminent brusquement par l'ordre symbolique donné aux prophètes de couper et de brûler une partie de leurs vêtements « en signe qu'au dernier jour, l'Eternel viendra consumer la gloire des vêtements qui revêtent la chair et le sang, c'est-à-dire des vêtements spirituels, cérémoniels, qu'il détruira par le feu de son Esprit, afin de revêtir son peuple de la vérité, de la lumière, de l'Esprit de vie. »

(1) *Quand vous aurez saccagé*, p. 81.

Après six jours passés dans la ville aux sept collines, ils étaient libres de voyager comme il leur plairait, pour retourner à Londres, d'où l'Esprit les avait fait partir près de deux ans auparavant. L'un d'eux, Nicolas Fatio, était nominativement appelé à se rendre en Hollande pour y faire imprimer l'ouvrage transcrit à la suite des révélations dont ils avaient été gratifiés, comme il l'avait fait déjà pour le *Cri d'alarme*, ainsi que nous l'avons vu (1). Le livre, dont les deux parties ont manifestement été publiées ensemble, porte à la fin cette note : « Achevé d'imprimer le samedi 4 août 1714. »

Les voyageurs quittèrent donc la ville papale sans recevoir de l'Esprit d'ultérieures indications. Toutefois l'un d'entre eux ne revit pas la terre hospitalière d'Angleterre. Atteint d'une grave maladie à Livourne, où nous les avons vus séjourner, Elie Marion avait été contraint d'y rester après le départ de ses compagnons d'œuvre, et le Seigneur lui fit trouver, le 29 novembre 1713, la fin de son pèlerinage terrestre. Aussi son nom ne figure plus avec celui des trois autres, à la fin du volume contenant les paroles qu'il avait prononcées concurremment avec Jean Allut, sous l'influence de l'Esprit dont il était si fréquemment animé. Nous ignorons quel fut le sort ultérieur de Portalès. Quant à Fatio, les biographes le représentent comme ayant conservé jusqu'à la fin de ses jours ses convictions relatives à l'esprit de prophétie. Il mourut à Worcester en 1753, sans être revenu de l'enthousiasme que ses amis cévenols lui avaient inspiré. Nous retrouverons Jean Allut comme figurant dans une dernière publication des prophètes dont nous avons encore à rendre compte.

Pendant que les quatre amis que nous venons d'accompagner dans leurs pérégrinations, délivraient dans les contrées orientales de l'Europe le message qu'ils pensaient avoir reçu de l'Esprit de Dieu, leurs frères demeurés à Londres continuaient à se réunir en assemblées, sous la direction de ceux qui s'annonçaient comme inspirés. Le nombre de ceux-ci s'étant accru d'une manière sensible, surtout parmi les Anglais, il ne tarda pas à se manifester au milieu d'eux certaines prétentions que plusieurs considérèrent comme exagérées ou mal fondées. Le résultat des oppositions auxquelles elles donnèrent lieu fut de faire sentir aux principaux chefs la nécessité de recueillir et de publier les règles de discipline qui leur seraient données comme propres à maintenir l'ordre dans leurs assemblées et à parer aux abus qui s'étaient déjà signalés. De là un nouveau livre,

(1) *Quand vous aurez saccagé*, p. 113. Voyez aussi p. 20.

dont l'impression, qui eut lieu à Londres, en deux éditions, l'une anglaise, l'autre française, fut terminée le 13 mai 1715. D'une facture analogue à celle des ouvrages que nous venons de mentionner, il leur ressemble soit pour le fond soit pour la forme, et renferme le compte rendu des discours tenus dans vingt-quatre assemblées solennellement réunies dès le 7 mai 1713 au 16 février 1715. Il est intitulé : *Recueil d'avertissements touchant l'ordre des Assemblées et les Règles de discipline : où sont compris divers règlements et commandements, des exhortations et admonitions, des instructions et quelques exemples de la jalousie de Dieu.* 200 pages in-12. Il se termine par un *errata* relatif aux deux derniers ouvrages : *Le plan de la justice de Dieu* et *Quand vous aurez saccagé,* tant pour l'édition française, que pour une édition latine, publiée comme la première en 1714.

Parmi les inspirés qui figurent dans ce volume, nous ne rencontrons que trois des Français nommés dans le *Théâtre sacré des Cévennes;* ce sont Jean Daudé, Durand Fage et Elisabeth Charras (1). Mais ils ne jouent qu'un rôle secondaire. Les Anglais occupent visiblement le premier rang. John Lacy et John Allut, que nous connaissons déjà, sont éclipsés par leurs confrères James Cuningham, John Potter, et Jonathan Taylor, à côté desquels se placent Maria Keimer, et Henriette Allut (2). Les femmes ont ici une position tout autre que celle qu'elles avaient précédemment. Ces deux dernières en particulier jouissaient évidemment d'un grand crédit dans la congrégation. Une hiérarchie beaucoup plus marquée se dessine au sein de celle-ci. On distingue entre les *Instruments* (c'est le nom qu'ils se donnent de préférence) ceux qui sont employés dans le ministère public, ceux qui le sont dans les missions, ceux qui ont été poussés à convoquer les assemblées, ou à les congédier, etc. James Cuningham et John Potter ont reçu le titre de Gouverneurs en Israël. Ces deux derniers, ainsi que Maria Keimer, Henriette Allut et Elisabeth Charras sont solennellement désignés comme doués de cette vertu particulière que les cœurs de tous devaient leur être découverts.

C'est, avons-nous dit, dans le but de parer aux divisions qui se

(1) Les autres noms français que nous rencontrons sont ceux de *Daniel Le Tellier,* qui fut du nombre de ceux qui se retirèrent; de *Jacques Soulier,* de *Louis Gervaise,* de *Jean-Jacques Doladille,* de *M.-C. Bouché,* de *Daniel Roussière.* Parmi les femmes, nous pouvons nommer *Elisabeth Brousse, Judith Valentin* et *Jeanne Morel.*

(2) Les Anglais à ajouter à ceux-ci sont : *Etienne Jamets, John Parker, Thomas Dutton, A. Peterson, Gui Nut, Robert Gardner, James Pagez, Isaac Owen,* plus *Marie-Hélène de Ridder, Anna Eversden, Sara Webster, Anna Wharton* et *Maria Beere.*

manifestaient parmi les frères et de réprimer des oppositions intempestives que l'on prit la résolution d'extraire des discours inspirés ce qui se présentait comme règles de discipline. Signalées dans le cours du volume par des caractères italiques, ces règles reviennent toujours à dire qu'il faut obéir aux inspirations. « Apprenez à vous tenir fortement attachés au fondement de la vérité, à l'autorité de cet Esprit qui révèle, qui gouverne dans l'Eglise, qui décide de toute affaire et ferme la bouche à tous ceux qui lui résistent. » — La décision de quelque chose que ce soit qui a du rapport à l'ordre ou à la discipline de l'Eglise de Dieu, appartient en dernier ressort à l'Esprit qui se manifeste par tel ou tel organe, dans ces assemblées d'Instruments, ordonnées par lui-même. » Tel est le thème constamment exposé et commenté.

En exécution de ces soi-disant règles d'ordre et de discipline, il y eut un assez grand nombre d'exclusions prononcées par les inspirés et exécutées séance tenante, contre ceux qui se permettaient quelque opposition ou quelque velléité de résistance. Si quelqu'un par exemple se hasardait à parler contre « le danger qu'il y a de s'égarer par la force de l'imagination, » on voyait dans son discours une attaque contre l'inspiration, on prononçait qu'il s'était égaré lui-même et l'on refusait l'insertion de son allocution, en l'appelant sérieusement à la repentance. Plusieurs ont été formellement expulsés, d'autres se sont retirés volontairement à l'ouïe des condamnations prononcées contre eux. C'était principalement parmi les membres de la « nation française, » comme les chefs les désignaient, que se manifestaient ces oppositions qui révélaient le malaise occasionné par les principes nouveaux adoptés par la généralité de l'assemblée. La chose en vint au point que deux des membres les plus notables de la congrégation, Jean Daudé et Louis Gervaise, furent solennellement chargés dans l'assemblée du 13 juin 1713, de conférer avec ceux qui avaient désobéi et qui faisaient schisme, en les avertissant de la condamnation qu'ils étaient sur le point d'encourir (1). Leur rapport fait dans la réunion suivante constate qu'ils avaient eu peu de succès. Ce malaise se manifesta encore par le fait que des avertissements particuliers furent jugés nécessaires à l'égard des membres les plus anciens de la congréga-

(1) Louis Gervaise, ancien de l'Eglise française de Londres, était fils de ce respectable Louis Gervaise, marchand linger, ancien de l'Eglise de Paris, qui, d'abord exilé à Gannat, fut successivement transféré à Saint-Magloire, à l'Oratoire, au couvent de Lagny, puis au château d'Angoulême, d'où il fut expulsé du royaume en 1688, ce qui lui permit de rejoindre ce fils déjà réfugié à Londres, avec la famille Mariette, à laquelle il s'était allié.

tion. « Je vous dirai, disait l'Esprit par la bouche de John Potter, que vous, oui vous les premiers appelés, vous agissez trop de votre propre mouvement; et vous vous êtes ingérés, comme vous le faites encore en plusieurs occasions, dans des sujets d'une nature à vous inconnue; et par là, bien loin de présenter un composé, dont les parties soient cimentées et jointes ensemble par la vérité, vous n'offrez qu'une chose imparfaite, qu'un certain mélange où ne paraît nulle union. »

C'est en suite des mêmes dissentiments que l'on ordonna d'effacer la transcription d'un discours, dans lequel un inspiré français avait cherché à établir la raison de l'homme, aidée de l'Ecriture, pour juge des choses spirituelles. On estima qu'il affaiblissait l'autorité de l'Esprit dans les assemblées d'Instruments ordonnées par le Seigneur.

Dans une autre occasion on supprima de même une allocution jugée inopportune, et on la remplaça par cette curieuse note : « Ici une personne inspirée prononce un petit discours peu suivi, et va en désordre d'une chambre à l'autre. »

JULES CHAVANNES.

(*La fin au prochain numéro.*)

FÊTE DE LA RÉFORMATION

FRAGMENT D'UN DISCOURS DE M. LE PASTEUR VIGUIÉ

Les lettres qui nous arrivent de divers côtés témoignent que le pieux anniversaire du premier dimanche de novembre a été célébré d'une manière conforme à son esprit. En un tel jour l'histoire revêt son caractère le plus élevé : c'est l'auxiliaire de la religion. A Reims, la distribution de la Cène a donné quelque chose de plus auguste et de plus touchant à la fête des souvenirs. A Troyes, M. le pasteur Berthe a retracé, devant un nombreux auditoire, les phases du protestantisme entre la Saint-Barthélemy et la Révocation de l'Edit de Nantes. Dans la chapelle du Luxembourg, à Paris, l'historien de l'Espagne, M. Rosseeuw Saint-Hilaire, a raconté la vie de Luther. Dans le temple du Saint-Esprit, M. le pasteur Gout a montré le caractère providentiel de la Réforme. Enfin, la modeste chapelle de l'Asile Lambrechts a entendu

l'histoire de Farel, l'apôtre de Montbéliard et de la Suisse romande (1).

De grandes Eglises du Midi ont éprouvé le besoin de se retremper dans leurs origines. A Nîmes, M. le pasteur Viguié avait pris pour sujet de son discours les commencements de la Réforme dans cette ville. Il s'est demandé quel est le point de départ de la rénovation religieuse : est-ce Viret donnant la Cène à huit mille communiants sous les voûtes de la cathédrale, en 1561 ? Est-ce la constitution préparée sous l'énergique impulsion du ministre Mauget, en 1559? Est-ce le martyre de Sécenat, cette douloureuse attestation du schisme naissant, en 1551? Non. Au delà de ces manifestations importantes, il y a cette phase première où la foi nouvelle apparaît, s'essaie, s'affirme avec une joyeuse sérénité. Ce n'est pas l'heure de l'organisation, ni celle de la lutte, ni celle même du martyre. C'est la première heure, l'heure du matin, la vraie aurore, la franche éclosion. Ici, nous laissons la parole à l'éloquent historien :

C'est une bénédiction et une gloire pour Nîmes d'avoir fondé la Réformation par le double moyen que la Providence employa pour cette grande œuvre, dans les deux contrées où l'Evangile brilla du plus vif éclat : l'Allemagne et la France. En Allemagne, la Réformation sortit du couvent des Augustins par la puissante voix de Luther : de là ce caractère de ferveur, d'élan, de sereine mysticité. En France, la Réformation sortit de l'université de Paris par Lefèvre d'Etaples, Farel et Calvin : de là ce caractère de netteté, de logique, de lumineuse déduction, mais aussi de rigueur sévère qui la distingue....

Dans notre vieille cité, quand la Réformation vint au monde, elle eut un double berceau, la cellule d'un moine et la chambre d'étude d'un savant. L'étincelle sacrée partit d'un double foyer, le cloître et l'Université. Un double principe préside ainsi à la naissance de l'Eglise régénérée : la ferveur et la science. En voici les irrécusables témoignages :

Au nord-est de la ville, dans la vieille rue qui va du Grand-Couvent à la rue des Lombards, et qui portait autrefois le nom de rue de la Roserie, aujourd'hui rue du Murier d'Espagne, dans l'ensemble des bâtiments qui forment le n° 32, se trouvait au XVIe siècle le couvent des Augustins. On en peut voir aujourd'hui les restes debout, et même le petit clocher intact. C'est là, sous ces sombres voûtes, dans cette austère retraite, dans une cellule igno-

(1) Ces diverses Eglises, ainsi que celles de Vals, Montmeyran, Vauvert, ont bien voulu consacrer une part de leur collecte à notre Société. Qu'elles reçoivent, ainsi que la chapelle du Nord, de Paris, ici l'expression de nos remercîments.

rée, que se passa vers 1530, dans l'âme d'un religieux, un drame analogue à celui qui se produisit dans l'âme de Luther, au fond de sa cellule du couvent d'Erfurt. Le cloître fut toujours dans l'antique Eglise le refuge de la foi plus vive; c'est là que le cœur plus fervent venait avec assurance chercher la satisfaction de ses ardents désirs; et surtout, quand la corruption et les ténèbres du moyen âge envahirent l'Eglise à ce point qu'un cri s'échappait périodiquement des meilleures assemblées : La Réformation! la Réformation dans le chef et dans les membres, dans la papauté et dans les fidèles! surtout à ce moment le cloître reçut dans son sein les âmes travaillées et plus éprises de Dieu. Et si tous les cloîtres offrent cet asile aux consciences agitées, est-ce trop présumer, de par les leçons de l'histoire et les expériences des Staupitz et des Luther, en avançant que le couvent des Augustins fut pour tous les cœurs blessés de ce siècle un asile de prédilection? On ne revoit pas sans émotion ces vieilles demeures; on serait si heureux de leur arracher leur secret!..... Voûtes des monastères, répéterez-vous ces soupirs, ces prières, ces élans qui montaient au ciel? Froides dalles de la chapelle, vous les avez reçues, les avez-vous gardées, ces larmes de repentance qui tombaient des yeux et du cœur? Murs austères de la cellule, nous redirez-vous ce dont vous fûtes les témoins; nous redirez-vous les émotions, les sentiments, les doutes, les espérances, les ardeurs de ces esprits passionnés des choses célestes, de ces consciences tourmentées de leurs péchés et trouvant dans la grâce évangélique, avec l'allégement de leur fardeau, l'impulsion vers les réalités invisibles?...

Or dans le couvent de la rue de la Roserie, il y eut un de ces cœurs ardents et fidèles qui, après bien des luttes et bien des prières, saisit la spiritualité et la simplicité de la foi, comprit la vanité des pratiques extérieures et des intermédiaires humains. Il prêcha, et non pas dans la chapelle du couvent, mais dans la cathédrale même. Il prêcha, et il était de ceux qui peuvent dire : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé.* Il dit ce qu'il avait dans le cœur, il versa sa conviction ardente et pieuse, sans plus s'inquiéter des décrets et des formules matérialistes de l'autorité sacerdotale; il dit le péché, l'amour de Dieu, la grâce manifestée en Jésus, le «*pabulum caritatis*, la bonne doctrine évangélique.» Sa parole fut lumière et vie. Grande aussi fut l'émotion dans la multitude heureuse et ravie d'entendre et de recevoir la parole de Dieu.

C'est assez; le frère augustin est dénoncé à l'autorité ecclésiastique; le parlement tristement célèbre de Toulouse se charge de

l'affaire; le prédicateur est condamné, saisi par les huissiers et emprisonné dans le château du roi, le samedi saint, veille de Pâques. Mais quoi! le peuple acceptera-t-il cette injustice? Non, il prendra la défense du persécuté, il se déclarera pour sa doctrine, et le conseil de ville, contre l'autorité de l'official et du parlement, dans une délibération solennelle, le conseil de ville approuve la prédication du moine augustin, et proteste contre la condamnation de la manière la plus ingénieuse et la plus éclatante en offrant au prisonnier le témoignage de la reconnaissance publique :

« Conseil tenu le darnier jour du moys de mars mil VXXXII feste « de Pasques par devant MMrs Lageret, Teissier, Suau, Rodier, con« sulz et les conseillers de ladite ville.

« Premièrement pour ce que le beau père, fraire des Augustins, « prescheur ordinaire pour la pres[te] année, a presché ceste caresme « ordinairement et a nory les habitans de la ville *pabulo caritatis* et « bonne doctrine evangelique, jusques à la veille de Pasques, au« quel jour, sur le soir, a este constitué prisonnier par quelques « huissiers de Tholose, et l'on ne scet à quelz fins est détenu au « château du Roy. Donc ledit beau père pourra avoir afaire d'ar« gent pour soy aider et secourir en ses necessités, que la ville lui « doit bailher et expedier ses gaiges ordinares qui sont de douze « livres tant seullement, ou si la ville luy donnera davantaige, oul« tre les dits gaiges, attendu la bonne doctrine évangélique qu'il a « presché au peuble de la ville, requerant MM. les conseillers que « sur ce ils dissent leurs oppinions, car a ses fins les avoyent « assemblés pour avoir leurs oppinions (1). »

Ces opinions sont significatives : elles sont toutes dans le sens du frère augustin, avec une nuance d'irritation contre les accusateurs; le prédicateur du carême et sa doctrine reçoivent l'approbation et l'appui du conseil.

Ainsi voici d'un côté un religieux qui prêche les idées nouvelles et qui est condamné par le parlement de Toulouse; et d'un autre côté voici le conseil de ville, organe de la population, qui déclare évangéliques les idées prêchées, et qui donne gain de cause au persécuté. C'est là le premier symptôme de la Réformation à Nîmes, le premier foyer d'où elle sortit, le premier édifice où elle fut annoncée. Ce premier édifice c'est la cathédrale; ce premier foyer c'est la cellule et le cœur d'un moine; ce premier symptôme, c'est la

(1) *Archives de l'hôtel de ville, contenant les délibérations du conseil au XVI[e] siècle,* fol. 244. Publiées pour la première fois.

population nîmoise qui applaudit aux idées évangéliques, qui s'émeut de la condamnation de son prédicateur, qui proteste contre l'autorité même du parlement, et qui, bien loin de proscrire le religieux orateur, lui offre l'expression de sa gratitude.

Tels sont les faits précis, authentiques, clairs. Une seule chose reste dans l'ombre, le nom même du moine augustin. Ce nom demeurera enseveli dans l'oubli. Je l'ai cherché et j'y ai pris peine, hélas! en vain. Mais quoi? dois-je m'en plaindre? Il est dans l'ordre et il ne déplaît pas qu'un certain mystère enveloppe les premières éclosions. Qu'importe la gloire de l'ouvrier, si l'œuvre reste à laquelle il dévoua sa vie? Quel que soit ton nom, frère inconnu, dont la pieuse figure plane sur nos origines, quel que soit ton nom, sois béni! C'est toi, c'est ton cœur, c'est ta prière, c'est ta piété, c'est ta parole, c'est toi qui donnas l'éveil aux esprits, qui remuas les consciences, qui les amenas aux pieds de Jésus-Christ et qui fus dans nos murs l'initiateur de la pensée nouvelle! Oui, c'est toi, homme de prière, de spiritualité, et de retraite, c'est toi qui imprimes à notre renaissance chrétienne son premier caractère, la ferveur mystique, l'ardente foi, le libre élan de l'âme vers Dieu!

Avec la ferveur, la lumière; avec la foi, la science; et voici le second caractère de la Réformation nîmoise.

La Renaissance et la Réforme se pénètrent mutuellement: partout où brille la lumière doit se dissiper la superstition. La lumière est un élément évangélique. *Je suis la lumière du monde*, a dit Jésus. Au XVIe siècle, quand la lumière se répand, la révélation apparaît dans sa simplicité première. Ce fait est frappant, surtout dans notre patrie. L'université de Paris fut le berceau de la Réforme française : tous les humanistes ne sont pas des réformateurs, mais tous les réformateurs sont des humanistes. La lumière fut l'arme contre les ténèbres du moyen âge. A Nîmes, cette connexion du savoir et de la Réformation est particulièrement évidente. Nîmes fut de tout temps la ville lettrée. Il y régna à toutes les époques un grand goût pour les choses de l'esprit. Au XVIe siècle, ce mouvement est surtout remarquable. Si on parcourt les archives contenant les délibérations du conseil de ville, on admire à quel point les administrateurs de la cité sont préoccupés de l'enseignement du peuple. La population entière les pousse dans cette voie. Seulement cette voie est pleine de dangers pour l'antique croyance. Il arrive que les maîtres placés à la tête des écoles deviennent tous partisans des idées nouvelles. On a beau les destituer, les condamner, les remplacer par de nouveaux docteurs : ceux-ci, à leur tour, profes-

sent les mêmes croyances et subissent le même sort, la persécution. Mais le peuple les aime et les soutient. C'est comme une lutte entre l'autorité sacerdotale et le principe nouveau. A chaque crise, la conscience publique s'émeut, s'excite, proteste, et finit, mais après bien des souffrances, par obtenir gain de cause. La première organisation de l'université est un vrai combat entre la croyance ancienne et la foi évangélique. Qu'on en juge.

Dès 1535, par une délibération du 4 décembre (1), le conseil de ville, organe des vœux populaires, demande la création d'une université. Les délibérations se succèdent dans ce sens (2); on invoque l'intervention de la reine de Navarre, qui promet de s'intéresser à ce projet. Toutefois, et avant la création officielle de l'université, les écoles grandissent rapidement, et les étudiants sont nombreux. La ville choisit pour être à la tête de ses établissements l'homme le plus capable, et passe un traité avec Imbert Pacolet, savant distingué dans les lettres grecques et latines.

Mais Pacolet est accusé de luthéranisme; le précenteur de la cathédrale refuse de l'accepter comme recteur. La ville persiste, se roidit; l'autorité sacerdotale a le dessus. Premier conflit. Une seconde fois les consuls présentent maître Imbert; le précenteur s'oppose à leur demande; maître Imbert est accusé de pactiser avec les idées nouvelles. Second conflit. Le 15 octobre 1537, les consuls choisissent donc et par force un nouveau recteur. Gaspard Cavartz, savant grammairien et parfait latiniste, est l'homme désigné. Mais quoi! ce lettré est aussi un adhérent du luthéranisme. L'autorité ecclésiastique rejette les propositions de la ville. Troisième conflit. Devant ces refus persistants on devine les frémissements, les impatiences et les irritations des esprits. Il y a ici deux courants opposés : le courant populaire qui porte les pieux et savants humanistes à la direction des écoles; le courant sacerdotal qui les en éloigne. Evidemment la conscience publique est favorable à la Réforme; elle est avec ses docteurs et ses recteurs; elle s'indigne et proteste contre les exigences et les persécutions de l'official. La foi libre s'affirme déjà.

Enfin en 1539, le Collége des Arts, par lettres patentes de François Ier, datées de Fontainebleau, est fondé à Nîmes, « cette cité, disent les lettres patentes, l'une des principalles et anciennes villes de nostre royaulme, pour l'aménité et douceur d'air, fertilité du

(1) *Archives de l'hôtel de ville, contenant les registres des délibérations du XVIe* siècle, fol. 50.
(2) *Ibidem*, fol. 90-93.

païs où elle est assize (1). » Toutes les prérogatives sont accordées à cette université; « telle et semblable juridiction et puissance, autorité, priviléges, immunités, libertés, exemptions en franchises qu'ont et ont accoutumé d'avoir les universités de nos bonnes villes de Paris, Poitiers, Tholoze et autres universités de nostre royaulme. » Le Collége des Arts fut établi dans l'ancien hôpital Saint-Marc affecté à cet usage; il était adossé aux remparts de la ville, entre la porte de la Couronne et le château du Roi, à l'emplacement même occupé aujourd'hui par les bâtiments du lycée.

Voilà donc Nîmes en possession d'une grande institution littéraire. Qui va être appelé à la diriger? Un des hommes les plus instruits et les plus célèbres du siècle, un professeur au Collége de France récemment créé, un protégé des rois, un enfant de Nîmes, Claude Baduel. Le conseil de ville l'appelle, à l'unanimité, heureux et fier de l'espoir de posséder une telle illustration. Sans hésiter, avec un vrai cœur nîmois, le célèbre professeur quitte sa chaire et sa brillante position de Paris pour venir au milieu des siens présider à la restauration des lettres. La reine Marguerite de Navarre le recommande aux consuls et habitants de Nîmes par le billet suivant :

« Messieurs, j'ai entendu par maistre Claude Baduel comme vous lui avez escript et prié qu'il allât par delà pour vous aider à faire l'institution d'un collége en vostre ville, en quoi je croy qu'il se sçaura bien acquitter. Il s'en va maintenant devant vous pour cet effect. Et pour ce que je l'ay entretenu aux études, je vous prie de l'avoir pour recommandé, durant qu'il sera par delà; et vous me ferez, en ce faisant, plaisir bien aggréable. A tant, Messieurs, je prie Dieu qu'il vous ait en sa très-sainte garde. — Escript à Compiègne, ce VIIIe jour d'octobre.

« La bien vostre, MARGUERITE »

Baduel est installé le 15 juillet 1540. Son enseignement a un succès complet; les étudiants affluent autour de sa chaire et le Collége des Arts devient un foyer de lumières.

Ainsi voilà un des grands savants du siècle, un enfant du pays, un recteur appelé par l'unanimité du conseil de la ville de Nîmes, un ami de la reine de Navarre, un professeur dont le mérite et la réputation font la fortune et la gloire du Collége des Arts; quoi de plus? Et cependant il est persécuté : dénoncé par l'autorité sacer-

(1) Ménard, t. IV, Preuves, LXXXI.

dotale; il est condamné au bannissement avec confiscation de ses biens, et se retire à Genève, où, consacré pasteur, il meurt en 1561.

Au fond l'autorité cléricale est logique, elle n'a pas tort. Oui, Baduel est un libre croyant. C'est un humaniste, c'est un grand esprit; donc il appartient aux idées nouvelles. En effet, il accomplit à Nîmes une grande œuvre. Je vois d'ici ces auditoires immenses, cette jeunesse enthousiaste, cette population avide de savoir s'entassant dans les salles de l'ancien hôpital Saint-Marc. Je me représente cet empressement, ce bonheur des esprits en entendant une voix libre, laïque et surtout pieuse et chrétienne. Baduel fut un ouvrier de la première heure; il travailla avec ardeur à former dans les consciences des convictions évangéliques et indépendantes, et Dieu bénit ses efforts. Par lui un grand peuple spirituel s'élève dans nos murs. Il est donc vrai de par l'histoire, la Réformation à Nîmes se produisit et s'affirma sous l'impulsion du savoir et de la haute culture. Le second trait du mouvement évangélique dans notre cité, c'est la lumière.

Maintenant nous sommes en mesure de conclure. A Nîmes la Réformation a eu un double berceau, le couvent des Augustins et le Collége des Arts. Un double principe en provoque les premières manifestations, la foi et la science. Voilà la vraie origine, et la tradition dont il faut constamment s'inspirer... Ces deux éléments se complètent, se pondèrent; ils donnent à l'Eglise son équilibre, sa stabilité, sa force. S'il n'y a que ferveur sans lumière, c'est l'illuminisme et le désordre des imaginations. S'il n'y a que science sans ferveur, c'est l'aride logique et le souffle desséchant de l'école. Ferveur et lumière, foi et science, que le double esprit qui anima les pères soit aussi l'inspiration des enfants!...

NÉCROLOGIE

M. CHARLES MEYNIER

Un de nos collègues, M. Gaufrès, déplorait naguère, dans un autre recueil (*Lien* du 17 septembre) la mort prématurée d'un laïque éminent, M. Léon Noguier, de Nîmes, « dont la charité, la candeur, l'humilité chrétienne faisaient le plus grand honneur à notre Eglise et à notre

foi. » Un nouveau deuil était réservé à l'Eglise et au Consistoire de la même ville, privés tout à coup, le 24 octobre dernier, d'un de leurs membres les plus utiles, M. Charles Meynier, qui, depuis plus de vingt ans, administrait les deniers des pauvres avec un dévouement, une intelligence au-dessus de tout éloge. M. Meynier entrait à peine dans sa soixante-et-unième année, et il était de ceux qui trouvent dans la pratique du bien une perpétuelle jeunesse. Atteint de bonne heure d'une de ces épreuves domestiques qui condamnent à l'isolement les cœurs capables de ne se donner qu'une fois, il reporta sur un fils digne de lui, sur les indigents, sa famille adoptive, les sollicitudes d'une âme qui s'oublie elle-même pour soulager les maux d'autrui. Aussi tous les rangs, toutes les conditions étaient-ils mêlés dans le funèbre cortége de cet homme de bien, qui « se repose de ses travaux et que suivent ses œuvres. » La voix de M. le pasteur Viguié, rappelant les leçons d'une telle vie près de la tombe de Samuel Vincent et d'Abraham Borrel, trouva un écho dans tous les cœurs. M. Ch. Meynier n'était pas seulement un ami éclairé des pauvres, un trésorier modèle et qui ne sera jamais remplacé; il savait s'intéresser à tout ce qui est bon et beau. Il aimait notre œuvre historique. Il y a trois ans à peine qu'il signalait à notre attention un précieux recueil d'*Arrêts contre les protestants*, où se déroule la longue série des iniques décrets rendus contre nos pères par les continuateurs de Bâville en Languedoc. Il rédigeait lui-même, avec le zèle qu'il mettait à tout, un catalogue de ce recueil dont il faisait hommage à la Bibliothèque du Protestantisme français. Plus tard, il put acquérir ce rare volume pour les archives du Consistoire mises dans un si bel ordre par ses soins. Avec quelle joie il m'annonça cette acquisition, dans le dernier entretien qu'il m'a été donné d'avoir avec lui sur le sol natal! C'était, il m'en souvient, le 1er janvier dernier, sur la route d'Alais, non loin des lieux consacrés par le culte du Désert. C'est dans cet austère horizon, où tout rappelle l'héroïsme de la foi, que je me plais à revoir la figure aimable et sérieuse de celui que nous avons perdu. Combien d'autres l'ont devancé, dont la jeunesse active et sainte demeure pour tous une leçon, Edouard Levat, Jean Dussaut, Ernest Constant!... Heureuses les Eglises qui comptent de tels membres, même, hélas! pour avoir sitôt à les pleurer! Que leur exemple soit une vertu pour ceux qui restent, et qu'ainsi se forme l'indestructible tradition de foi et de charité qui permet de dire, en réponse aux coups de la mort : *Uno avulso non deficit alter!*

JULES BONNET.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

Les t. I, II et III de la 2e série du *Bulletin*, formant trois beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — Les quittances ont été remises le 30 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année 2e — 3e — 4e — 5e — 6e — 7e — 8e —	10 francs le volume.
9e année 10e —	20 francs le volume.
11e année 12e — 13e — 14e — 15e — 16e — 17e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1868) : 180 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1869.

18e ANNÉE — 1869

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Quatrième Année

N° 12. 15 Décembre 1869



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

Paris. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = Geneve. — Cherbuliez.
Londres. — Nutt, 270, Strand. = **Leipzig. — F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — Van Bakkenès et Cie. = Bruxelles. — Mouron.

1869

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS dans les pays de langue française, recueillie et publiée par A.-L. Herminjard. Tome II (1527 à 1532). Grand in-8. Prix : 10 fr.

CHRONIQUES DE GENÈVE, par François Bonivard, prieur de Saint-Victor. Publiées par Gustave Revilliod. Deux beaux vol. in-8. Genève, imprimerie de Jules Fick.

DE L'ÉTAT CIVIL DES RÉFORMÉS DE FRANCE, par L. Anquez. In-8. Librairies Grassart et Ch. Meyrueis. Prix : 4 fr.

MADAME L'AMIRALE DE COLIGNY après la Saint-Barthélemy, par le comte Jules Delaborde. Grand in-8. Prix : 1 fr. 50 c.

PHILIPPE MORNAY DE BAUVES, ou l'Education d'un gentilhomme protestant au XVI[e] siècle, par M.-J. Gaufrès. Grand in-8. Prix : 1 fr.

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION EN EUROPE au temps de Calvin, par J.-H. Merle d'Aubigné. — Tome V : Angleterre, Genève, Ferrare. In-8. Prix : 7 fr. 50 c.

HISTOIRE DES PRINCES DE CONDÉ pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles, par M. le duc d'Aumale. 2 vol. in-8, avec cartes et portraits. 15 fr.

NOUVEAUX RÉCITS DU SEIZIÈME SIÈCLE, par Jules Bonnet. 1 volume grand in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

JEAN CALAS ET SA FAMILLE. Etude historique d'après les documents originaux, suivie de pièces justificatives, etc., par Athanase Coquerel fils. Seconde édition. Un beau vol. in-8. Prix : 8 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

UN HUMANISTE DU XVIe SIÈCLE

Une des causes principales qui préparèrent le succès de la Réforme dans presque tous les pays de l'Europe, fut sans contredit la renaissance des lettres. Au moyen âge c'était la théologie scolastique qui régnait dans les écoles, et la philosophie d'Aristote avait fait tomber dans l'oubli l'Evangile du Christ. Les siéges les plus célèbres de la science scolastique furent les universités de Paris et de Cologne, d'où sortit au XVIe siècle l'opposition la plus violente contre la Réforme. Des moines bornés et ignorants furent les propagateurs zélés de cette tendance hostile aux lumières de la foi et à la liberté de l'Evangile.

Cependant ce ne fut pas sans opposition et sans combats que la scolastique triompha dans l'Eglise. Le mysticisme, qui comptait dans son sein les plus nobles représentants de la foi et de la vie chrétiennes, éleva contre le scolasticisme une voix timide et impuissante. Plus tard, les précurseurs de la Réforme, Wicleff, Huss et Savonarole, nourris par l'étude

des saintes Ecritures et poursuivant l'œuvre des mystiques, battirent en brèche l'édifice de la scolastique, mais la forteresse était trop puissante pour être abattue d'un coup.

La renaissance des lettres qui eut lieu vers le milieu du XVe siècle, prépara la chute du scolasticisme. Après la prise de Constantinople par les Turcs (1453), beaucoup de familles grecques quittèrent leur patrie, et trouvèrent un refuge en Italie. Les fugitifs avaient emporté, en quittant le sol natal, les chefs-d'œuvre de la littérature grecque, et grâce à leur venue les études classiques fleurirent bientôt dans la patrie de Dante et de Pétrarque; la jeunesse accourut de toutes parts dans les universités italiennes.

Les scolastiques ne pouvaient voir de bon œil le relèvement des études littéraires; aussi une lutte passionnée ne tarda-t-elle pas à s'engager entre les scolastiques et les humanistes, nom qu'on donna aux adhérents des idées nouvelles. Ce fut en Allemagne qu'elle éclata, et Jean Reuchlin, l'oncle de Mélanchthon, eut à soutenir les premières attaques des moines. Pendant plusieurs années l'Europe fut remplie du bruit de cette querelle, qui finit par le triomphe des humanistes.

On peut affirmer que les humanistes ont puissamment contribué aux prodigieux succès de la Réforme; toutefois la plupart d'entre eux n'eurent pas le courage de faire le pas décisif et de sortir d'une Eglise dont ils avaient si souvent signalé les abus. Ils marchèrent presque tous sur les traces de leur maître, du savant et spirituel Erasme, qui, après avoir tant de fois insisté sur la nécessité d'une réforme de l'Eglise, recula devant l'application des principes nouveaux, préférant les douceurs du commerce des lettres aux luttes ardentes de la vie active.

Telle fut aussi la ligne de conduite suivie par l'humaniste alsacien, dont nous nous proposons de retracer l'histoire. Jacques Wimpfeling (1) fut un des humanistes les plus distin-

(1) Nous possédons trois écrits qui retracent la vie et l'activité littéraire de Wimpfeling. Ce sont, en procédant par ordre chronologique, d'abord le *Catalo-*

gués du XVIe siècle, ainsi qu'un des promoteurs de la Réforme en Alsace, et pourtant, il n'eut au moment suprême, ni le courage ni la force de rompre avec les traditions de l'Eglise romaine et de se prononcer franchement pour l'Evangile.

L'état de l'instruction en Alsace était au XVe siècle des plus déplorables. Les écoles, rattachées aux couvents, étaient tenues par des moines incultes; on y enseignait le *Trivium* et le *Quadrivium*, ainsi que la théologie scolastique. Le *Doctrinale* d'Alexandre Gallus, publié en 1240 et expliqué par de nombreux commentateurs, formait au XVe siècle, avec la grammaire latine de Donat, la base de l'enseignement. Les élèves apprenaient la grammaire, la syntaxe, la rhétorique, la poésie; on consacrait des années à l'étude de ces livres, on s'évertuait à expliquer aux élèves l'importance du vocatif, les cinq figures de la rhétorique, les fautes d'apposition, l'emploi du génitif et d'autres minuties. C'est ainsi qu'on les préparait à l'enseignement universitaire, où ils passaient leur temps à étudier la philosophie d'Aristote avec les Sommes de Duns Scot et de saint Thomas d'Aquin.

Tel était à cette époque, presque sans exception, le triste état des écoles secondaires. Quant à l'instruction primaire, elle était fort négligée, car l'étude du latin avait remplacé celle des langues nationales. En Alsace, l'instruction n'était rien moins qu'avancée; même à Strasbourg, la ville la plus importante du pays, les lettres étaient fort négligées. Il y avait une foule de couvents dans la ville, et celui des Franciscains était même renommé pour son école; mais la science qu'on y enseignait ne s'élevait guère au-dessus de la scolastique.

gus illustrium virorum, publié par le savant Trithemius, abbé de Spanheim. Ce livre est une espèce d'histoire littéraire allemande du XVe siècle et du commencement du XVIe. On y trouve l'énumération de tous les écrits de Wimpfeling. Nous nommerons en second lieu la collection de 136 notices biographiques, publiée en 1620 par le professeur Melchior Adam, de Heidelberg, sous le titre de : *Vitæ theologorum germanorum*, qui renferme également une notice biographique sur Wimpfeling. Enfin, nous citerons les : *Amœnitates litterariæ Friburgenses*, publiées au siècle dernier, 1775, par le célèbre jurisconsulte Joseph-Antoine Riegger, professeur en droit à l'université de Fribourg, en Brisgau. Cet ouvrage, aujourd'hui très-rare, renferme de nombreux extraits des écrits et de la correspondance de Wimpfeling.

L'esprit de la renaissance avait cependant pénétré vers le milieu du XVe siècle en Alsace. Le magistrat de la ville de Schlestadt avait fondé en 1450, une école laïque, et en avait confié le rectorat à Louis Dringenberg, ancien élève des frères de la vie commune. Dringenberg appartenait à la tendance des humanistes. Sous son intelligente direction, l'école littéraire de Schlestadt devint bientôt un foyer de lumières, et attira de nombreux étudiants dans les murs de la petite cité dont elle était l'honneur.

C'est à Schlestadt que naquit, le 27 juillet 1450, Jacques Wimpfeling, une des illustrations littéraires de l'Alsace. Ses parents étaient d'honnêtes bourgeois, peu aisés; toutefois, un oncle paternel de Jacques, Ulric Wimpfeling, curé à Soultz-les-Bains, dans la basse Alsace, s'intéressa à l'enfant, et grâce à ses conseils éclairés, à sa vive sollicitude, le neveu reçut une instruction sérieuse. Bien que l'enfant fût d'une constitution délicate (1), il fut envoyé de bonne heure à l'excellente école de Dringenberg ; il y resta jusqu'à l'âge de quatorze ans, et conserva à ses premiers maîtres un souvenir affectueux et reconnaissant.

En 1464 nous rencontrons Wimpfeling à l'université de Fribourg, en Brisgau, fondée quatre ans auparavant. Il s'y voua à l'étude du droit, et s'y lia avec un jeune professeur, qui, dans la suite, illustra la chaire chrétienne à Strasbourg. C'était le célèbre Geiler de Kaysersberg. « Jean Geiler, écrivait plus tard Wimpfeling à Conrad Wickgram, le neveu de l'illustre prédicateur, Jean Geiler fut le maître de ma jeunesse, l'hôte et l'ami de mon âge mûr, le consolateur de ma vieillesse contre mes détracteurs ; durant cinquante ans une amitié inaltérable nous a unis. »

En 1466 Wimpfeling devint bachelier; c'était le premier

(1) Dans son élégie au pape Jules II, *Amœnit. frib.*, fascic. IV, p. 288, Wimpfeling dit :

« . . . Me tenerum chari genuere parentes,
« Et macie affectum corporeque exiguum. »

grade académique. Deux ans plus tard, la peste le chassa de Fribourg. Il se rendit à l'université d'Erfurth, dont les chaires étaient presque toutes occupées par des humanistes. Il n'y séjourna que peu de temps, car son oncle, le curé de Soultz, rappela le jeune étudiant en Alsace, afin de lui procurer une prébende. Toutefois, prenant en considération sa jeunesse, son manque d'expérience et sa santé délicate, il changea d'avis et lui permit de retourner à ses études.

Wimpfeling se remit en route pour Erfurth, mais, chemin faisant, il tomba malade à Spire; dans le but de consulter un médecin distingué, il se rendit à Heidelberg. La ville du Neckar lui plut au point qu'il y resta pour terminer ses études. En 1471 il devint magister, et étudia après les Pandectes et les Institutions, le droit canonique. Mais cette étude stérile ne put satisfaire les aspirations de son âme. « Je n'appris, dit-il plus tard dans un de ses écrits, presque rien de Dieu, des anges, de l'âme humaine, de ses facultés, de sa destinée finale, de la vie, des souffrances et de la mort de notre Sauveur; je n'entendais parler que de prébendes, d'élections ecclésiastiques, de bénéfices, de procédures fiscales, d'administration ecclésiastique, toutes choses d'une utilité incontestable pour quiconque désire s'enrichir, mais qui répugnaient vivement à ma nature la plus intime. »

Il abandonna en 1473 l'étude du droit pour celle de la théologie; la lecture de la Bible et des Pères de l'Eglise remplit tous ses loisirs. Il passa d'excellents examens, et acquit un grade académique après l'autre. En 1479 il devint doyen de la faculté des arts, en 1481 directeur du collége des arts, une espèce d'école princière, et deux ans après licencié en théologie.

Wimpfeling publia à Heidelberg plusieurs écrits. Ce sont, pour la plupart, des dissertations ou des discours académiques. Nous citerons, entre autres, un poëme élégiaque, dédié à l'archevêque de Mayence; Wimpfeling y défend contre les dominicains le dogme de l'immaculée conception

de la Vierge (1). S'il s'y montre bon catholique, il l'est beaucoup moins dans une comédie satirique, *Stylpho*, dans laquelle il flagelle le népotisme papal. Cette comédie n'est à vrai dire qu'un dialogue entre deux personnages d'humble origine; l'un, après des études sérieuses chez les humanistes, parcourt une brillante carrière, devient chancelier, et finalement archevêque; l'autre, Stylphon, a sollicité un emploi à Rome; il est revenu en Allemagne avec des brefs et des bulles du pape; d'abord on lui rend de grands honneurs, mais on finit par s'apercevoir qu'il est d'une ignorance extrême; il perd tout crédit malgré la faveur du pape; il tombe dans le mépris et est réduit à exercer le métier du fils prodigue de l'Evangile. On ne peut que s'étonner de voir Wimpfeling, qui, à cette époque déjà reconnaissait les abus de Rome, tellement attaché à la doctrine erronée de l'Eglise catholique, au culte de Marie surtout, dont il demeura du reste fervent disciple jusqu'à sa mort.

Une maladie épidémique qui éclata en 1483, força Wimpfeling à quitter Heidelberg. Il alla en Alsace, y passa quelques mois et accepta un appel de Spire, où on lui avait offert la place de prédicateur à la cathédrale. Durant les quinze années de son ministère, Wimpfeling eut l'occasion d'apprendre à connaître l'état déplorable du clergé. D'un côté les prêtres mal rétribués et peu instruits, ne possédaient aucune autorité morale et aucune influence sur le peuple, et étaient exposés aux vexations les plus odieuses de la part des nobles; de l'autre de nombreux abus s'étaient introduits dans l'Eglise, tels que le cumul des bénéfices ecclésiastiques, le népotisme, le trafic des indulgences et le concubinage presque général des prêtres. Wimpfeling, espérant remédier au mal, décida l'évêque à réunir chaque année un synode. On y discutait les besoins de l'Eglise, on y dévoilait les abus et on y proposait les moyens de les combattre. D'ordinaire le prédicateur de la

(1) *De triplici candore Mariæ.* Ce poëme est dédié à Barthold Henneberg, archevêque de Mayence et électeur du saint Empire.

cathédrale prononçait, avant l'ouverture du synode, le discours d'inauguration. Wimpfeling publia plusieurs écrits (1), dans lesquels il dévoilait franchement les plaies de l'Eglise; mais il demandait aussi qu'on relevât le clergé de son profond abaissement. Il cherchait les causes de la décadence de l'Eglise non dans les abus de la hiérarchie romaine, mais uniquement dans la profonde ignorance des prêtres. La suprématie du pape étant pour Wimpfeling un article de foi, il était convaincu que les vicaires de Jésus-Christ étaient animés des meilleures intentions, et que dès qu'ils connaîtraient le mal, ils s'empresseraient d'y porter remède.

Vers la même époque Wimpfeling échangea une série de lettres avec un savant français, Robert Gaguin, général de l'ordre des Mathurins. Le roi de France, Charles VIII, venait de renvoyer outrageusement la fille de l'empereur Maximilien qu'il devait épouser; en même temps il s'était emparé de la princesse Anne de Bretagne, que Maximilien devait épouser en secondes noces. Cette double perfidie causa une indignation générale dans toute l'Allemagne. Pour calmer les esprits, le roi de France envoya Gaguin à Heidelberg. Le moine devait régler les difficultés pendantes par voie diplomatique. Wimpfeling adressa à Gaguin une pièce de vers dans laquelle il se plaint amèrement des procédés dont on a usé envers son empereur; chaque strophe se termine par le refrain : *Lilia marcent* (les lys se fanent). Cette affaire provoqua une correspondance assez vive entre les deux savants, chacun tenant à honneur de défendre son souverain et son pays.

Wimpfeling acquit des titres plus durables dans la république des lettres par ses traités de littérature et de pédagogie qu'il publia à Spire. Le premier de ces ouvrages est un manuel renfermant des préceptes de style et d'éloquence. Il est

(1) Les deux principaux écrits dans lesquels Wimpfeling prend la défense du clergé, sont : *Oratio contra invasores Sacerdotum Flaminum*, et : *Immunitatis et Libertatis ecclesiasticæ statusque sacerdotalis defensio.* Cet ouvrage décrit l'état misérable du clergé à cette époque, et est adressé aux princes, qu'il veut éclairer à ce sujet.

intitulé : *Elegantiarum medulla* (1). Ce livre parut en 1493 ; une seconde édition augmentée en fut publiée quelques années plus tard sous le titre de : *Elegantiæ majores*. C'est une collection des meilleurs préceptes littéraires et oratoires tirés des auteurs anciens et modernes ; les principaux auteurs dont Wimpfeling cite des extraits sont : Aulu-Gelle, Nonnius Marcellus et Laurent Valla pour le style, Aristote, Cicéron et Quintilien pour la rhétorique et l'éloquence. Wimpfeling y ajoute une foule de règles grammaticales et un dictionnaire synonymique. Ce livre fut accueilli avec une faveur marquée par la jeunesse studieuse, et rendit aux élèves de meilleurs services que les grammaires scolastiques alors usitées.

En 1496 Wimpfeling publia un livre qui devait faire époque et imprimer à l'enseignement une direction nouvelle. Cet ouvrage, un des meilleurs que Wimpfeling ait écrit, est intitulé : *Isidoneus germanicus*, et destiné non aux élèves, mais aux maîtres (2). Dans la préface l'auteur déclare que ce qui importe avant tout dans l'enseignement, c'est qu'il y ait dans les écoles de bons maîtres qui procèdent méthodiquement. Trop souvent le choix d'un maître est déterminé par des circonstances extérieures, telles que la faveur, la recommandation, le népotisme en un mot, tandis qu'il importerait surtout de choisir des professeurs capables et dignes. Ce que la plupart des maîtres ne possèdent pas, c'est une bonne méthode d'enseignement. Les enfants acquièrent une foule de connaissances, mais sans ordre et sans en comprendre le sens. Un temps précieux est ainsi perdu. Telles sont les idées générales

(1) En tête de ce livre se trouve le charmant épigramme que voici :

Floribus ornatur verno sub sidere campus
Et parit arboribus frondea silva decus,
Pulchraque mirantes oculos delectat imago
Quam finxit vario docta colore manus.
Eloquio teneram poteris redimire juventam,
Sermonis Latii verba venusta colens.

(2) Le titre de ce livre est un peu singulier. Isidoneus est un mot inventé par l'auteur, et formé de deux mots grecs : εἴσοδος (introduction), et νέος (jeune homme) ; c'est donc une introduction, une préparation de la jeunesse allemande aux études classiques. Une preuve de la faveur avec laquelle fut accueilli ce livre, c'est qu'un an après sa publication, une troisième édition en paraissait déjà à Strasbourg.

que Wimpfeling expose dans la préface; dans la première partie de l'ouvrage, il émet ses idées sur l'étude de la langue latine; c'est par la grammaire qu'il faut commencer; il est nécessaire d'insister sur une bonne prononciation; à côté de l'étude du latin il faut mener de front celle de l'allemand, si négligée alors, et exercer l'élève à traduire d'une langue dans l'autre. Le maître pourra se servir (c'est une concession que Wimpfeling fait à la scolastique) de la grammaire de Donat et du *Doctrinale* d'Alexandre, mais il aura soin d'éliminer les règles superflues et inutiles dont ces livres fourmillent. C'est ainsi que procédait l'ancien maître de Wimpfeling, le recteur Dringenberg, de Schlestadt; ce sont là les principes suivis en Italie, et c'est la cause de la supériorité intellectuelle de ce pays sur l'Allemagne. Dans la seconde partie de l'*Isidoneus*, Wimpfeling désigne aux maîtres les auteurs latins qu'ils doivent lire avec la jeunesse. Comme humaniste, il recommande la lecture des classiques: Virgile et Horace pour la poésie, Jules César, Cicéron, Salluste, Sénèque, Valerius Maximus pour la prose. Il insiste aussi sur l'étude des Pères de l'Eglise, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, Lactance, et son auteur favori Pétrarque. Wimpfeling termine son traité par une série de recommandations pédagogiques.

Quelque incomplète que fût la dernière partie de son ouvrage — car Wimpfeling omet une foule de classiques et attache une importance exagérée aux études patristiques — il faut reconnaître que son livre est un signe du temps, et le précurseur d'une ère nouvelle dans l'enseignement. Avant Wimpfeling les auteurs classiques étaient pour ainsi dire à l'index chez les scolastiques, et il ne fallait pas peu de courage pour en recommander l'étude au corps enseignant, en dépit des clameurs des moines.

Ce traité, qu'on peut appeler le programme littéraire des humanistes, valut à l'auteur de nombreuses lettres de félicitations. Les esprits les plus éclairés du siècle, le prédicateur

Jean Geiler et le chanoine Pierre Schott, de Strasbourg; le docte chanoine Sébastien Murrho, de Colmar; le jurisconsulte Sébastien Brant, connu par son poëme satirique de *la Nef des Fous;* Trithemius, de Spanheim, et bien d'autres encore, s'empressèrent à l'envi de lui témoigner leur satisfaction. Le valeureux champion de la Réforme, le chevalier Ulric de Hutten, écrivit, entre autres, à Wimpfeling : « O toi qui, content de peu, habites une maison modeste, près des murs de Spire, et te livres à la contemplation des choses divines, sache que tes écrits sont utiles à l'humanité. La jeunesse allemande te doit la plus vive reconnaissance, et tes enseignements m'ont profité à moi-même plus que je ne saurais le dire. »

Au moment où le nom de Wimpfeling était dans la bouche de tous les hommes éclairés de l'Allemagne, il songeait lui-même (qui le croirait?) à réaliser un vœu longtemps nourri dans son cœur : il désirait se retirer du monde et se faire ermite. La lecture de Pétrarque et des écrits mystiques de Pic de la Mirandole avait éveillé depuis longtemps dans l'âme de Wimpfeling le désir de se consacrer entièrement à Dieu et de se vouer à la vie d'anachorète. Son ami, Christophe d'Uttenheim, chanoine du chapitre de Saint Thomas, à Strasbourg, était animé des mêmes intentions. Les deux amis voulaient se retirer dans la Forêt-Noire, s'y construire un ermitage, pour se livrer à l'adoration de Dieu et à la contemplation des choses célestes. Toutefois, avant de réaliser son projet, Wimpfeling fit un voyage en Alsace, pour soumettre son plan à son oncle, le curé de Soultz-les-Bains. Il retournait à Spire, avec l'intention de se démettre de ses fonctions de prédicateur, quand il reçut une lettre de l'électeur palatin Philippe Ier, qui l'invitait, dans les termes les plus pressants, à venir à Heidelberg, pour y occuper une chaire de professeur. Wimpfeling aimait la retraite, mais il avait aussi un goût très-vif pour l'enseignement. L'ermite devint donc professeur, et il quitta Spire en 1498, pour se rendre à Heidelberg.

L'université de cette ville était favorable aux études classiques. Elle avait à sa tête un homme éminent, le chancelier Jean de Dalberg. L'électeur Philippe était lui-même un prince éclairé, qui voulait relever l'enseignement, et Wimpfeling était très-propre à le seconder dans ce dessein. Outre les cours de patristique qu'il donna à Heidelberg, Wimpfeling publia un assez grand nombre d'écrits de circonstance. Nous en nommerons trois. Le premier est un dialogue intitulé, en l'honneur de l'électeur palatin : *Philippica* (1); il se compose de six parties; l'auteur y fait l'éloge des sciences, et du prince qui en est le protecteur; il dévoile les plaies sociales et religieuses découlant de l'ignorance, et termine par un appel au prince contre les Turcs. Depuis la prise de Constantinople, les progrès de l'empire ottoman étaient un sujet d'inquiétude pour tous les esprits en Allemagne. Plus tard, Wimpfeling écrivit pour le fils de l'électeur, Louis de Bavière, un traité intitulé : *Agatharchia* (2). Ce livre est rempli d'excellents conseils politiques et religieux; l'auteur y signale une foule de funestes abus. Ce qui ruine l'Allemagne, dit-il entre autres, ce sont : les annates de Rome, les habits de Venise, les professeurs italiens et les mendiants français. Les Français ont en Allemagne une foule de corporations religieuses, qui emportent l'argent du pays, tandis que les Allemands n'en possèdent pas une en France. On ne sait vraiment de quoi il faut s'étonner davantage, de la bonhomie ou de la stupidité du peuple allemand. On retrouve ces plaintes plus tard répétées, avec bien plus de véhémence, par Ulric de Hutten et Luther.

Dans la première année du XVIe siècle, Wimpfeling publia un livre qui eut autant de retentissement que son *Isidoneus*. C'est sa célèbre chrestomathie : *Adolescentia*, qui fut

(1) Voici le titre complet du livre : *Philippica Jacobi Wimphelingi in laudem et defensionem Philippi, Comitis Rheni Palatini, Bavariæ ducis, etc., etc. Argent., ap. Mart. Schott*, 1498, *in-4°*. Ce dialogue fut récité par des étudiants au château de Heidelberg, en présence de l'électeur, de sa cour, et de l'évêque Albert de Strasbourg.

(2) C'est également à Strasbourg, chez l'imprimeur Schott, que parut la *Agatharchia, id est bonus principatus vel epithoma conditionum boni principis.*

très-souvent éditée. Cet ouvrage est destiné à la jeunesse, de là son titre; cependant il est également écrit pour les maîtres. Le but que s'était proposé Wimpfeling était de faire connaître, par des extraits, les plus beaux passages des auteurs de l'antiquité classique. Il s'acquit par cette publication de nouveaux titres de reconnaissance auprès de la jeunesse studieuse, car à cette époque rien n'était plus rare que les exemplaires des classiques grecs et romains. Malgré la découverte de l'imprimerie, on avait bien de la peine à se les procurer, et il fallait les payer à prix d'or. La publication de ce livre répondait à un véritable besoin; aussi cette chrestomathie acquit-elle bientôt un grand renom, et les humanistes s'empressèrent de l'adopter dans toutes leurs écoles. Wimpfeling ajouta à ces extraits de nombreuses règles pédagogiques. Il en est deux qui sont assez curieuses et originales; dans la première, il invite les étudiants à ne pas faire friser et teindre leurs cheveux, attendu que cette mode ridicule nourrit l'orgueil et la vanité (1). Dans la seconde, il invite la jeunesse à respecter les lois de l'Eglise et de l'Empire, et à ne pas imiter les Suisses, qui, ne voulant reconnaître aucune autorité, entrent indifféremment au service des ennemis de l'empereur et du pape. Ces deux passages nous montrent combien Wimpfeling, un des esprits les plus éclairés de son temps, partageait à certains égards les préjugés de ses contemporains. La tendance élevée de son livre se révèle à ce trait : il faut instruire l'enfance et réformer la jeunesse, en la ramenant aux sources d'une religion épurée (2).

(*Suite.*) JULES RATHGEBER.

(1) « O si coma viro et adolescenti ignominiam afferens sacris litteris interdicta est, quanto est gravius flagitium pilos quos natura planos ac rectos dedit et geniali colore tinxit, non solum torquere torvosque et crispos efficere, verum etiam adulterino colore inficere atque fucare ! »

(2) « Christianæ religionis et ecclesiasticæ Reformationis plurimum interest pueros et adolescentes bene in moribus institui. »

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LE PROTESTANTISME A BLOIS

CINQ LETTRES RELATIVES A CETTE ÉGLISE

1562-1698

La Bibliothèque du Protestantisme français possède une lettre de Calvin à l'Eglise de Blois qui ne figure pas dans le recueil imprimé des *Lettres françaises*. On y a joint plusieurs autres pièces également inédites, marquant comme autant d'époques dans l'histoire de cette Eglise, jusqu'à la dispersion qui suivit la révocation de l'Edit de Nantes. La réponse des protestants de Blois à l'évêque de cette ville, qui les sollicitait d'abjurer leur croyance, clôt cette série par un acte de fidélité digne de mémoire. Cette dernière pièce est tirée des papiers de famille de M. Paul Marchegay.

I

CALVIN A L'ÉGLISE DE BLOIS

A nos très chers seigneurs et frères de l'Eglise de Blois.

31 janvier 1562.

Très chers seigneurs et frères, combien que nous avons grande disete de gens propres pour suffire à la charge d'annoncer la Parole de Dieu, toutesfois ceux qui avoient charge de soliciter pour vous ont fait telle diligence qu'ils en ont recouvré un, lequel, selon que nous pouvons juger, vous satisfera, car nous l'avons cognu de bon esprit et exercé en l'Escriture sainte, ayant aussy bonne façon et dextérité de la traiter et appliquer à l'instruction du peuple. Davantage il montre avoir bon zèle de s'employer au service de Dieu et de son Eglise avec modestie. Parquoy c'est à vous de luy donner bon courage quand il verra son labeur fructifier en vous. Ainsy

nous vous prions de le recevoir humainement et vous rendre dociles à la doctrine qu'il vous portera. Au reste, pour l'advenir, pensez de faire provision, et n'attendez pas d'estre fourny d'ailleurs, si de vostre costé vous ne taschiez d'envoyer gens lesquels soient conduits de longue main pour les mettre en œuvre selon la nécessité. Car de nostre part nous n'en pouvons plus.

Sur quoy, très chers seigneurs et frères, après nous estre recommandés à vous et à vos bonnes prières, nous supplions le Père céleste vous tenir en sa protection, vous gouverner par son Sainct-Esprit et accroistre en tout bien. Le penultième de janvier 1562.

Vostre humble frère,

JEHAN CALVIN, pour la Compaignie.

Receues et approuvées, et ledict Jacques Du Plessis receu ministre en l'Eglise de Blois par le consistoire d'icelle, le XIIIe jour d'avril l'an cinq cent soixante-deux (1).

MANGOT, au nom de tous.

Pièce originale et inédite. Signature autographe de Calvin.
(Bibl. du Prot. franç. Collect. Hotman de Villiers, t. I.)

II

L'ÉGLISE DE BLOIS A LA COMPAGNIE DE GENÈVE.

6 octobre 1598.

Messieurs et très honorés frères, la longueur et aspreté de nos dernières persécutions et guerres civiles ont tellement desnué la France de ministres de la Parole de Dieu, ayant esté pour la plupart ou engloutis ou jetés par la tempeste en païs estrangers, esquels ils ont pris parti, qu'au besoing nous sommes contraints d'en rechercher ailleurs, et principalement es lieux esquels il a pleu à Dieu en dresser les pepinières. C'est le subject qui nous induict maintenant à recourir à vous, Messieurs, au deffault qu'a nostre Eglise d'un pasteur, par le décez du sien, advenu depuis un an et demi, pendant lequel temps elle a esté secourue par le prest d'un aultre, mais lequel enfin on ne lui peut plus continuer que pour deux mois;

(1) Cette déclaration ne semble pas d'accord avec le récit de Th. de Bèze (*Hist. eccl.*, t. I, p. 148, 149.) Charles d'Albiac, dit du Plessis, exerça-t-il à deux reprises le ministère à Blois? C'est un point à éclaircir. Il avait été précédé par du Gué et Antoine Chanorrier, dit Desmerenges.

car quelque recherche que nous en ayons faicte depuis par tous les endroits de ce royaume d'un aultre, ç'a esté en vain pour l'extrême rareté d'iceulx. Et toutesfois, si ceste Eglise commenceant encore à naistre et resserrée de ses adversaires de toutes parts, en demeure tant soit peu despourveue, sa dissipation est inévitable, et d'autant plus deplorable et dommageable au général de toutes les aultres Eglises qu'elle est composée de deux cents familles, esquelles il y a bon nombre de personnages doctes et honorables, establie depuis les dernières persécutions par une grande puissance et particulier conseil de Dieu en une ville assise au cœur du royaume et sur un passage très commode, et confirmée par le nouvel édict.

Pour ces considérations, nous implorons vostre secours, Messieurs et très honorés frères, lequel ne mancqua jamais à ceux qui l'ont recerché pour la gloire de Dieu, et singulièrement à ceste Eglise, laquelle, avec celle de Mer, lorsqu'elles estoient joinctes ensemble, n'a esté par l'espace de vingt ans gouvernée que par les pasteurs qu'elle a reçeus de vous, vous supplians très humblement que continuans envers elle les effects de vostre bienveillance, vous luy subveniez en sa présente et extrême nécessité du ministère de M. Cuzin, lequel on nous a advertis n'exercer son ministère en vostre ville qu'en attendant qu'il soit envoié à une Eglise particulière; ou bien si vous ne jugez expédient ou utile pour vous de le nous octroyer, il vous plaise nous en donner un autre capable de régir une Eglise d'une telle grandeur et qualité que celle-ci est. Vous ferez en cela chose agréable à Dieu, digne du zèle que vous avez tousjours eu à l'édification des povres Eglises de France, et nécessaire au salut de la nostre, laquelle vous demeurera à jamais obligée d'un tel bienfait, pour recognoistre le mérite duquel elle vous promet honorer, chérir et entretenir le pasteur qu'il vous aura pleu luy envoier, comme elle a fait tous les aultres, d'un si honorable appointement qu'il aura subject d'en estre content, et proffiter tellement soubs son ministère, par la grâce de Dieu, que le contentement vous en revienne, à nous le salut, et la gloire à Dieu, lequel, après vous avoir présenté nos très humbles recommandations à vos bonnes grâces, nous prions, Messieurs et très honorés frères, vouloir continuer en vostre endroict ses saintes benedictions et faveur, et donner à tous, en parfaite santé, très heureuse et longue vie, pour toujours l'emploier à l'avancement de sa gloire.

Vos très humbles et obeissans serviteurs et frères en nostre Seigneur Jésus-Christ,

Les diacres et anciens de l'Eglise de Blois :

MAUPAS.	BASIN.
FOUBERT.	DUTENS.
MORIN.	PLAISANT.

De Blois, ce six^{me} jour d'octobre 1598.

(Orig. Bibl. de Genève, portefeuille n° 1.)

III

L'ÉGLISE DE BLOIS A MADAME DE LA TRÉMOILLE.

A Madame la duchesse douairière de la Trimouille (1).

13 janvier 1626.

Madame, Dieu n'a pas voulu que nous ayons été exempts des divers jugements qu'il a exercez sur sa pauvre Eglise en ces dernières années, pour nous tesmoigner qu'il ne nous desadvoue pour ses enfans non plus que nos frères, et nous faire sentir que nous avions aussy bien qu'eux besoin de sa correction paternelle, car encore qu'il ait comme miraculeusement conservé nostre Eglise en son estre au cœur du royaulme, neantmoins il lui a pleu de la desoler en retirant à soy le sieur Vignier le filz, heureux collegue du sieur Vignier, son père, au ministère de la parole de Dieu en ceste Eglise, presque dès le bout de l'an de sa réception; perte qui nous a esté d'aultant plus griefve qu'outre l'erudition héréditaire en leur maison, Dieu certes l'avoit doué de graces et vertus propres à sa vocation audessus de son aage et du commun, et qui avoyent excité tant dedans que dehors le royaume un incroiable esperance de son ministere. Mais asseurez pourtant que ce coup ne porte pas à la ruyne de nostre Eglise, par la misericorde de nostre Dieu qui l'a par un soin sy exquiz conservée jusques a present. Aussy ne nous nous a-il point fait abandonner nostre devoir tant à la manutention d'icelle qu'au soulagement dudit sieur Vignier le père, affoybly desormais par son aage, ses longs labeurs et ce rude coup de la privation de son filz. Icy, Madame, nous osons déclarer à Vostre Excellence qu'entre les personnages sur lesquels nous avons jetté

(1) Charlotte Brabantine de Nassau. Elle mourut en 1631.

les yeux pour affermir l'estat branslant de notre Eglise, plusieurs fortes raisons nous ont obligés, soulz le bon plaisir neantmoins de Monseigneur le duc de la Trimouille ou le vostre, à les arrester sur le sieur Testard, à présent pasteur en l'Eglise recueillie en l'illustre maison de mondit seigneur, et à vous supplier comme nous faisons, très-humblement, de nous départir les favorables effects de vostre éminente piété et bonté en la très-humble et très-affectueuse demande que nous faysons à Son Excellence de ce personnage. Car outre qu'il doit, comme vous pouvez sçavoir, sa naissance, son education et instruction première tant en la piété qu'ès bonnes lettres à ceste ville et à ceste Eglise, à laquelle mesme les vœux de son père l'avoient consacré, nous vous dirons, Madame, que la bienveillance de Messieurs noz gouverneurs et magistrats, que nous nous sommes conciliée et conservée par le pacifique et respectueux naturel et maintien tant de nos pasteurs que de nostre peuple, ayant esté l'un des principaux moyens dont Dieu s'est servy pour la subsistance de nostre Eglise, au milieu de nos voisines qui ont esté ruynées à Tours, Romorantin et Gergeau, ceste raison particulière et essentielle de nostre conservation incommunicable à toute autre Eglise en la personne dudit sieur Testard, semble comme le nous affecter précisement et nous rendre comme necessaire son ministère, pource que ceux qui tiennent le gouvernement des villes regardent maintenant de sy près a ceux qui tiennent celuy de nos Eglises, d'autant qu'ils les estiment tenir celuy de nos cœurs, qu'ils les voudroient plus tost desertes et dissipées que d'y souffrir un pasteur suspect, comme il est presque advenu dernierement à celle de Saumur, le gouverneur refusant d'y recevoir le sieur Daillier pour collègue au sieur Bouchereau. Or est-il, et desjà s'en sont explicquez aucuns de nos magistrats, sur la congnoissance qu'ils ont eue que nous recherchions un nouveau pasteur, que nous n'en pouvions choisir un qui leur fust plus agreable, et duquel ils se peussent promettre la continuation de l'estat paisible et respectueux auquel nous nous sommes jusques icy contenus, que ledit sieur Testard, ny consequemment un par le moyen duquel nostre Eglise puisse subsister plus assurement parmy eux, d'aultant que le congnoissant issu de ceste ville, de parens pacifiques et gens de bien, apparenté de plusieurs personnes de la religion qu'ils ayment et de plusieurs catholiques romains

honorables et tenans rang en la ville, ils estiment qu'il tiendra du naturel des siens, suivra leur exemple et croira leur conseil, et que intéressé en la conservation de la ville, en considération tant de ses proches que de son bien, il contribuera à contenir son Eglise en la paix et au respect du passé, laquelle, dans ceste bonne estime qu'ils ont de luy et la bienveillance qu'ils luy porteront, trouvera les moyens de sa liaison et conservation avec eux.

Or, Madame, comme sans ceste particuliere et très-importante considération, nous ne nous attacherions sy précisément à la personne dudit sieur Testard, et n'importunerions si instamment Vostre Excellence de nostre très-humble supplication, veu mesme la sage response qu'il nous a faite lorsque durant la visite qu'il a, par la permission de Monseigneur le duc, rendue à son père, nous l'avons, afin de ne rien faire a son desçeu, sondé sur ce subject; aussi osons nous espérer que vous ne desdaignerez d'estendre sur le particulier de ceste Eglise, en une telle necessité, le zele lequel vous avez toujours sy excellemment tesmoigné a l'advancement du règne de Dieu et a l'edification du général des Eglises de France en donnant, s'il vous plaist, vostre gratuit et favorable consentement à l'octroy que nous souhaitons et attendons de la débonnaireté de Monseigneur le duc, duquel la grandeur et crédit pourra luy substituer d'ailleurs personnage capable de remplir la charge que ledit sieur Testard exerce près de sa personne. C'est de quoy, Madame, nous supplions de rechef très-humblement Vostre Excellence, et de quoy nous vous rendrons à jamais toutes sortes de recognoissances et services tant en general qu'en particulier. En cette sincère devotion, nous prions Dieu de tout nostre cœur combler Vostre Excellence de toute prosperité, et demourons à jamais, Madame, vos très-humbles et très-obeissans serviteurs.

Les pasteurs, anciens et diacres de l'Eglise réformée de Blois,

VIGNIER, pasteur.	MICHEL CUPER.
BAZIN.	BONTEMPS.
DUFOUR.	DEIGUE.
BOTHEREAU.	DALIBERT, diacre.

A Blois, ce 13 janvier 1626.

Cette lettre a été écrite par *Bazin*. Il y en a une aussi adressée à Madame de la Trémoille la jeune (Marie de la Tour), sur le même sujet. C'est la suivante, du ministre Testard.

IV

A MADAME LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE.

24 janvier 1626.

Madame, le passionné désir que j'ay toujours eu que Vostre Grandeur fust asseurée de ma très humble et très entière affection à son service, et à celuy de Monseigneur, comme je m'y suis dedié avec une véritable et sincère dévotion, m'oblige encor dans l'occasion de la demande que l'Eglise de Bloys a faite à Monseigneur de mon ministère sur quoy elle vous escrit, et l'octroy qu'il leur en fit lundi dernier, deux jours après la demande, de vous importuner de la presente pour vous dire, Madame, ce que sans doute vous apprendrez aussi de Monseigneur, qu'en ceste occurrence je ne suis aucunement sorti de la résolution et protestation que j'avois faite de vouloir dépendre absolument de la volonté de Vos Grandeurs, et que Monseigneur m'ayant fait l'honneur de me demander quelle estoit mon inclination, je lui respondis que quoy que le naturel amour de ma patrie et de mes parens, qui avoient joint leur prière a celle de l'Eglise et particulièrement en leurs vieux ans et en la charge d'une nombreuse famille qui a grand besoing de l'ayde, en sa conduite et direction, d'un homme qui y ait l'intérest que j'y ay me touchast aucunement, néantmoins je m'estois remis entre les mains de Dieu et les siennes et croyois que ce qu'il en ordonneroit, quoy que ce fust, seroit mon bien. Sur quoy, Monseigneur me faisant l'honneur d'approuver ma procédure, me dit qu'il ne vouloit desnier, principalement à mes parens, ce contentement qu'il jugeoit leur estre deu pour beaucoup de raisons et qu'il ne diminueroit en rien sa bonne volonté envers moy, quoy que je fusse separé de son service actuel, comme il se prometoit que je demeurerois ferme dans l'affection que je luy avois tesmoignée. Messieurs Durandal et Papin, l'un des principaux de ladite Eglise, deputé d'icelle, ont fait la demande, et Monseigneur, m'accordant à icelle, me fait l'honneur de me retenir près de lui jusques à ce qu'il ait pourveu a remplir ma place. Il me reste, Madame, de vous supplier très humblement de n'adjouster point à la perte que je fais de l'honneur de servir actuellement vostre maison qui m'a tousjours esté très précieux et dont la mémoire me sera une éternelle obli-

gation à Vos Grandeurs, la privation de celuy de la bonne volonté qu'il vous a pleu me tesmoigner par le passé et vous asseurer, Madame, qu'avec le souvenir des biensfaits que j'ay receuz de Vos Grandeurs, et particuliérement de la Vostre, j'entretiendray le vœu irrévocable que j'ay fait d'estre tout à vous et à Monseigneur, en quelque condition que Dieu me mist; je presenteray continuellement à Dieu mes très-humbles prières pour l'entière prospérité de Vos Grandeurs et de tout ce qui vous touche, et ne recercheray dans le monde plus grande gloire que de pouvoir vérifier par mes actions en toutes occurrences que je suis et seray tousjours, Madame, vostre très humble et très obéissant serviteur.

PAUL TESTARD.

A Paris, ce 24 courant de l'an 1626.

Chartrier de Thouars. Olographe, ayant un petit cachet rond en cire rouge représentant deux personnages, avec la légende : *Jusqu'à l'autel.*

V

LES PROTESTANTS DE BLOIS A L'ÉVÊQUE DE LA VILLE (1).

Sans date : 1698.

Monseigneur,

Nous sommes les tristes restes d'un troupeau désollé, qui venons avec un profond respect, vous assurer du plesir que nous nous ferions de vous reconoistre pour nostre Pasteur, si les mouvements interieurs de nos conciences ne combatoient l'inclination naturelle que nous avons d'obeir en cela, et en toutes autres choses, aux ordres du Roy, dont nous ferons gloire d'estre les très humbles et fidelles sujets. Vos tendresses, Monseigneur, et les manieres apostoliques dont vous usez à nôtre égard seroient un aimant tres puissant pour nous attirer et nous engager à nous soumettre aveuglement, et sans raisonner, sans les connoissances et les lumieres que Dieu nous a donné. Si nous pouvions nous flater que le St Esprit ne fut point offensé par une telle conduite, nous les sa-

(1) Sans date. Au dos : *Responce des habitans de la religion de Blois à M. l'évêque dudit lieu.* On voit par la lettre elle-même qu'elle fut adressée à un prélat, « choisy par le plus grand des roys, pourveu pour le premier à un siége nouvellement estably. » Or, l'évêché de Blois fut institué en 1693, et le premier titulaire fut David-Nicolas de Berthier, qui ne prit possession de son siége qu'en 1698. Les auteurs de la *Gallia Christiana* nous apprennent qu'il se signala par son zèle pour la conversion des hérétiques. Ne recourut-il jamais à d'autres armes que celles de la persuasion? On aimerait à le croire.

critirions meme avec joye au desir et au zelle que notre Monarque fait parestre de voir tous ses peuples dans le sentiment d'une mesme religion. Mais, Monseigneur, deux raisons capitales nous retienent et n'ont pas permis, jusque à present, que nous ayons donné cette satisfaction à Sa Majesté. La premiere est la forte persuasion ou nous sommes que notre créance est sainte, conforme à l'Evangille, et qu'en l'accompagnant d'une pureté de mœurs, Dieu nous fera misericorde par la seulle intercession de Jesus Christ. La seconde est la crainte des jugements de Dieu, qui nous avertit par la bouche de son Apostre, qu'il est impossible que ceux qui ont une fois estéz illuminez, et ont gouté les dons célestes, et ont estez faits participans du St Esprit, et ont gousté la bonne parolle de Dieu, et la puissance du siecle a venir, s'ils retombent, soient renouvelez à repentance, veu qu'ils crucifient derechef le Fils de Dieu quand à eux et l'exposent à opprobre. S'il est possible, Monseigneur, de nous prouver par la Sainte Ecriture, que les principes sur lesquels nous etablissons nos esperances et nos craintes, ne soient pas conformes à la croyance des premiers siecles, et de l'Eglise ancienne, nous sommes prets de passer condamnation, car nous n'apportons icy un Esprit de fierté ny de chicane; nous confessons que c'est trop présumer à des gens dont les lumieres sont aussi bornées que les notres, d'entrer en lice avec un Prélat de votre merite, un Docteur consommé, et enfin un Eveque choisy par le plus grand des Roys, pourveu pour le premier à un siege nouvellement estably. Mais, Monseigneur, c'est une liberté que nous n'aurions osé prendre, si Votre Grandeur ne nous l'avoit accordée; nous en userons avec modestie sans déroger aux sentiments d'estime et de vénération que nous nous proposons d'avoir pour vous toute nostre vie.

JOURNAL DES GALÈRES

EXTRAIT DE LETTRES ÉCRITES PAR LES FIDÈLES CONFESSEURS DE MARSEILLE (1)

1696-1708

Extrait d'une lettre de M. Jean Serres dit le jeune, du 25 *décembre* 1702.

Dans le dessein que j'avois de conserver les pieuses méditations de M. Isaac Le Fèvre, avant que Dieu le retirât (2), voyant après plusieurs tentatives, que je ne pouvois pas absolument pénétrer jusqu'à lui, je fis faire une caisse et une table qu'il fit demander, et dans ces deux meubles on trouva moyen de mettre des secrets si artificieux qu'il auroit esté bien difficile de les découvrir, et par le moyen desquels nous aurions pu recevoir tout ce qu'il avoit de plus précieux. Mais les billets que je lui écrivis pour lui indiquer ces lieux secrets, lui ayant été donnés apparemment dans un état où il ne lui fut pas possible de les lire, ils furent trouvez sous le chevet de son lict, tellement que le gouverneur fit un grand vacarme de cela, disant que la personne que j'avois employée pour son soulagement, et pour lui faire tenir ces meubles, qui avoit eu le bonheur de lui parler deux jours avant son déceds, l'avoit surpris, prétendant que par ce moyen on lui avoit envoyé plusieurs lettres, qui lui furent trouvées, même de mes écrits et plusieurs des siens; car il s'étoit attaché en dernier lieu à poursuivre la traduction des Psaumes.

Il ajoute que cette même personne à qui ledit M. Jean Serres, avoit remis en garde plusieurs de ses écrits avec ceux dudit M. Le Fèvre, dans la crainte qu'elle eut qu'on ne fouillât chez elle et qu'on ne trouvât ces papiers, les brûla avec precipitation. Que ce commandant s'informa avec soin qui estoit ce M. Le Jeune, parce que

(1) Voir pages 33, 144, 193, 231, 368 et 475.

(2) Il mourut à l'hôpital du bagne le 13 juin 1702. Il existe dans la collection Court une lettre de Serre Le Jeune au ministre La Place sur ce sujet, en date du 14 juin : « Enfin le voilà, cet athlète béni du Seigneur, le plus illustre et le plus généreux de mes compagnons de souffrances, qui a passé (à onze heures du soir) des amertumes du combat aux demeures ineffables du triomphe des bienheureux martyrs de Jésus-Christ. Quel honneur et quelle gloire!... »

ce nom se trouvoit signé dans un écrit envoyé à M. Le Fèvre dix jours avant son déceds, avec diverses particularités qu'il lui mandoit, et que cet écrit après la mort de M. Le Fèvre, tomba entre les mains du commandant, qui, après diverses perquisitions, apprit que ce M. Le Jeune, estoit le cadet des trois frères Serres. Qu'en suite de cela M. de Montmort, intendant des galères, envoya le 4 octobre prendre ledit M. Le Jeune sur sa galère, pour le faire renfermer dans l'hôpital royal des forçats dans un cachot. C'est le même cachot où avoit esté en dernier lieu M. David Serres, le second des trois frères, avant qu'on l'eût transféré dans la citadelle. Il y est attaché à une assez pesante chaîne qui est cramponnée à la muraille dans ledit cachot. On lui laisse nuit et jour la porte ouverte. Il y a une grande fenêtre à côté au-dessus du cachot, qui donne un grand jour. MM. Elie Maurin et Carrière l'Ainé, sont dans une autre salle au-dessus dudit cachot, où ils se peuvent souhaiter le bon jour et le bon soir. Il ajoute que ledit M. Carrière, qui a esté fort languissant depuis les bastonades, par une paralysie sur une partie de son corps, et qui dez le chateau d'Y ou il avoit esté renfermé a été transféré à l'Hôpital pour y estre pansé, diminue de jour en jour, mais que pendant que l'homme extérieur déchoit, l'intérieur se fortifie de plus en plus au Seigneur pour finir heureusement sa course.

Il mande ensuite qu'il a eu l'avantage d'embrasser ce dernier ami, avec un fameux négociant irlandois de notre religion, très honnête homme, qui est avec eux, prisonnier de guerre qui a esté amené de l'Amérique lors de la déclaration. Que Madame de Chancour lui écrit de Paris, qu'on luy a envoyé une lettre d'un prisonnier qui est en Angleterre pour un grand seigneur, et que ce prisonnier demande d'estre échangé avec M. de Lensonière, et qu'elle le sollicitera vigoureusement. Que ladite Madame de Chancour a quelque espérance de ravoir bien tost ses quatre enfans qui sont aux Jésuites.

Qu'il est réduit au pain des galères, et à l'eau, de même que les deux autres ci-dessus nommés, Elie Maurin et Carrière; et que s'il ne recevoit pas d'ailleurs quelque petite ressource, il lui seroit comme impossible de vivre longtemps, sur tout estant d'un si foible tempérament; mais que Dieu par sa grande bonté leur suscite des amis qui fournissent charitablement à leurs besoins.

Pour donner quelque couleur à cette nouvelle persécution, on a pris pour prétexte une visite qu'on attribuoit au dit M. Le Jeune d'avoir rendue en ville à une demoiselle qui leur rend divers bons offices, quoy qu'il ne fut point sorti ce jour-là que l'on pretendoit.

On mande du 10 may 1703, que Nicolas Doubigny, proselyte, qui avoit depuis un mois été transféré du château d'Y à l'hôpital des forçats, étoit toujours le même, ferme en la foy qu'il a embrassée. Du 13 juin Nicolas Doubigny commence à se porter mieux. Il repousse vigoureusement l'ennemi de sa profession, on le renvoyera sans doute dans son trou, c'est-à-dire dans le cachot du château d'Y, d'où on l'avoit tiré (1).

Du 27 avril 1703. — Nous n'avons depuis deux mois environ, que gêne en partage. On n'a cessé de donner des ordres pour nous resserrer. On a commencé presque par séparer nos vieillards et les mettre sur les autres demeures, avec ordre de les tenir et tous les autres actuellement aux liens, ce qui fut exécuté. Du depuis on a défendu de nous laisser communiquer avec des gens libres, et s'il arrivoit que quelqu'un d'eux nous vint parler, de les arrêter et les mettre à la chaîne pour les produire devant M. l'intendant; ce qui a été exécuté. Un pauvre homme, ayant fait par honnêteté une petite commission pour un des notres, étant trouvé s'en acquittant, fut mis aux fers, et ensuite produit devant M. l'intendant, et renvoyé par lui aux fers, où il a resté pendant environ un mois, dont il fut délivré il n'y a que quelques jours, et banni de la ville.

On n'a cessé de chagriner et de fouiller nos frères, sur plusieurs endroits. Ces jours passés, M. le major fut sur la *Souveraine*, et fut de banc en banc parler à nos frères, et leur dire, qu'il falloit qu'ils levassent le bonnet dans le tems de leur service; qu'autrement il y avoit ordre de leur donner bastonnade. Ils lui répondirent courageusement qu'ils étoient prêts à souffrir toutes choses, plutôt que de faire ce qu'il demandoit d'eux. Ils s'y attendoient fortement. Mais le lendemain on changea de stratagème, et on ordonna de nous envoyer tous sans exception aux fatigues du roi (?) ce qui fut exécuté hier sur plusieurs demeures; M. Baptiste en fut un. Cela a continué aujourd'huy et plusieurs y ont été. Notre dit frère M. Baptiste, est

(1) Une note nous apprend que ce forçat ne persévéra point.

un de ceux qui sont le plus observéz ; ses maîtres sont des plus rudes, etc.

Extrait de lettres de Marseille du 19 septembre 1703. — Nous sommes toujours génés et contraints par les ordres réitérés qu'on donne de nous resserrer et séparer les uns des autres. Si un argouzin pour gagner un sol déchaîne quelque frère, les malicieux forçats font des placets en cour, ou aux commandans d'ici, disant que ces argouzins outrepassent les ordres. Les uns font ces placets par la haine qu'ils portent à notre profession, et les autres pour faire pièce aux dits argouzins, parce qu'ils ne veulent pas les laisser sortir.

Un de nos frères Cardin Guillemot, vieux et indisposé, a 6 écus chez un habitant de cette ville, depuis huit ou neuf mois, que ses parents lui ont envoyé. Cet homme n'a pas voulu conter ces six écus sans la permission du commandant ou commissaire, et nul de ces Messieurs ne l'a voulu donner, quoy qu'on les en ait prié bien humblement. C'est là une grande dureté, et ce pauvre vieillard patiroit beaucoup si le Seigneur n'y pourvoyoit d'ailleurs.

De Marseille 26 octobre 1703. — J'apprens que nos frères qui sont en campagne sur les galères qui sont à Toulon, furent bastonnés, le corps nud sur le coursier, dimanche dernier, 21 du courant, à la sortie de la messe, pour le cas du bonnet, comme cidevant; nous n'en scavons autre particularité, sinon qu'un homme m'a dit, que sur la *Superbe*, il vid donner une centaine de coups au même Denys Ustain, de Frontignan en Languedoc, papiste de naissance, mais condamné, il y a un an passé, pour assemblée de religion et pour fanatisme, car il a y eu des émotions, comme ces petits prophètes dont on a tant parlé, et dont on parle encore. Il estoit monté de la chambre de proue où il avoit resté malade quelque temps, deux ou trois jours auparavant seulement. Il a souffert cette bastonade bien patiemment et a remercié ceux qui la luy ont donnée. Un autre nouveau venu aussi, nommé Antoine André, a aussi souffert constamment, de même que Jacques Bruzun; nous saurons mieux cela dans quelques jours, s'il plaist à Dieu. Si ce Denys a souffert de la manière qu'on vient de me le dire, c'est une belle chose, et où il y a visiblement le doigt de Dieu. Cet homme, aussi bien que cet Antoine André, est la simplicité même, car ils ne savent lire que depuis qu'ils sont ici. Jugez s'ils peuvent savoir grand'-

chose. Aussi n'est-ce pas la science ni les autres vertus humaines qui soutiennent dans ces épreuves, mais la force et la vertu de l'Esprit Sainct qui souffle ou il veut. J'ay parlé à ce Denys, l'espace de sept ou huit jours qu'il a couché près de moy, et il me disait que lors qu'il faisoit sa prière, il sentoit encore quelque émotion ou tressaillement, et il demandoit si je croyois que cela vint de l'Esprit de Dieu, et qu'il avoit peur de se tromper, et craignoit les embûches et illusions du démon. Je luy dis ce que je pus là dessus.

Quatre de ces galères vont porter un cardinal en Italie, et les autres reviennent ici au premier jour. Nous saurons mieux la vérité de cela, et nous vous en informerons. Dieu veuille que cet orage ne vienne pas jusques ici avec ces galères. Toutefois la volonté de Dieu soit faite!

Un autre de nos frères écrit sur le même sujet du 5 novembre : Qu'il a apris de bonne part que ça été M. de Chanteraine qui a fait cruellement maltraiter ceux de la *Superbe;* qu'il se glorifioit fort de cette action. Il dit le même jour dans la poupe de l'*Eclatante,* devant tous les officiers qui s'y trouvèrent : Je viens de faire donner une rude salade de bastonnades aux huguenots de la *Superbe,* sans pourtant qu'ils ayent dit le mot dans le tems qu'on les bastonnoit; cette canaille, dit-il, ne veulent pas lever le bonnet dans le tems qu'on officie sur la galère.

On ajoute à ce que dessus, du 15 novembre : La bastonnade qu'ont soufferte quelques frères à Toulon, vient de ce que sur l'*Héroïne,* un sous lieutenant reconnut un de ces camisars, comme on les appelle, un nommé Pierre Valgalier du Vigan, pour l'avoir veu et gardé prisonnier en Cévènes; cet officier se mit en une telle colère contre cet homme, qu'il jura de le faire écorcher tout vif, et prenant le prétexte du bonnet que Valgalier ne voulut pas lever, à l'heure de la messe, il lui fit donner une multitude de rudes coups, et cela fut cause que les autres frères de cette galère furent aussi cruellement maltraités. Claude de Beau a été de cette campagne, et fut attaqué et bastonné comme les autres, sans avoir fléchi. Loüé soit Dieu! Il est présentement dans le port et se porte bien, de même que Louys Rousson. Cet officier tomba malade dans le même tems; ainsi Dieu empêcha qu'il n'accomplît ce qu'il avoit juré contre ces innocens.

Quelques jours après, le 21 du mois passé, les frères de l'*Ama-*

zone et de la *Superbe* furent aussi bastonnés le corps nud sur le coursier par la malice d'un sous-comite fomentée par un aumonier de galère. Nous sommes toujours ici fort contraints et resserrés, et il y a toujours quelque malin comite qui frappe et fait jeter de l'eau sur les frères à l'heure du service romain, lorsqu'ils sont cachés sous leur capot. Dieu veuille nous protéger et défendre par sa grâce, car on nous hait plus que jamais. Les officiers et les forçats sont furieux contre nous d'une manière incroyable, et cependant nous ne leur en donnons pas le sujet, autrement que de ne vouloir pas adhérer à leur culte. Nous prions Dieu pour eux et ne leur faisons que du bien. Ils nous maudissent, mais Dieu nous bénira; ils nous méprisent, mais nous méprisons leur mépris, dans l'espérance que les anges nous reconnoitront en gloire. Amen.

Un autre écrit du 17 du même mois : Sur l'*Amazone*, Jacques Combernon, nouveau camisard, a soutenu un grand nombre de bastonnades. Ils ont presque tué Israël Bouchet, qui en est fort malade à l'hôpital, et l'on n'est pas sûr qu'il en échappe. Il est l'un de ceux qui ont le plus souffert en galère, depuis 15 ou 18 ans qu'il y est. Ils ont maltraitté Jean Sumenes, Jean Daudet, Rossignol, Gagneux, et presque tous qu'ils ont extrêmement battus et travaillés. Il y a eu quelques foiblesses, mais si courtes; la forte résolution venoit d'abord : on ne lève point de bonnets.

Extrait de lettre de Marseille du 22 octobre 1703 : M. de Montmor met tout en œuvre pour tâcher de découvrir les personnes qui visitent et qui assistent nos frères des galères. Il a pour cet effet aposté certains scélérats de forçats pour leur tenir toujours les yeux dessus, et sur leur simple rapport, il a déjà fait mettre dans les méchans cachots de l'hôpital royal des forçats quatre personnes, où elles sont enchaînées, nuit et jour, au pain et à l'eau, comme si c'étoient les plus grands criminels du monde. Il y a dans ces cachots un marchand de bas de cette ville, catholique romain, qui n'a fait qu'acheter des bas de quelques uns de nos frères. Il y en a un autre de Nîmes qui travailloit aux laines, établi ici depuis quelque temps, et celui-ci a été renfermé pour avoir été voir sur la *Fleur de Lys* M. Pelecuyer, qui est son parent. Il y a de plus un petit garçon, âgé de 12 à 15 ans, dont MM. Damouyn se servoient pour acheter ce qui leur estoit nécessaire pour leur petit ordinaire. Et enfin il y a un esclave turc de la *Fleur de Lys* qui rendoit aussi

quelques innocens services à M. André Vallette et à quelques autres religionnaires. Cet intendant fait rechercher aussi toutes les autres personnes qui peuvent avoir quelque innocente relation avec nos frères, ou qui leur peuvent avoir simplement parlé, comme on parleroit à un forçat catholique romain, et il a donné ordre d'arrêter tous ceux qui les iront voir. Et pour achever de contenter son humeur malfaisante, il a donné ordre de les envoyer journellement à la fatigue et de les tenir actuellement à la chaîne, et pour voir si l'on exécute exactement ses ordres, il envoye un de ses commis sur toutes les galères, qui, avec un roolle à la main, appelle nom par nom tous les religionnaires qui y sont pour voir s'ils sont enchaînés.

On ajoute que le vendredi 13 octobre il arriva trente-deux Cévenols, condamnés aux galères; si tost qu'ils furent arrivés, M. l'intendant en fit mettre deux, dont l'un est âgé de 36 ans et l'autre de 20, dans les cachots dont j'ai parlé, où ils sont aussi bien enchaînés, sans avoir du jour, et au seul méchant pain des galères. On est édifié de leur piété et de la résignation qu'ils ont à la volonté de Dieu.

Du 26 novembre 1703. — On écrit ce qui suit : Nos frères et surtout les nouveaux qui sont sur l'*Héroïne* et qui sont de retour de campagne ont été fort maltraités, au sujet du bonnet, et plusieurs ont souffert courageusement, et quelques autres sur la *Superbe*, qui ont eu bastonnade en coursier; ceux-ci sont à Antibes. Ceux de l'*Amazone* ont été aussi fort maltraités, à ce sujet, à la réserve du Sr Boy la Tour.

Extrait d'une lettre de Marseille sur l'*Amazone*, du 14 janvier 1704. — Hier, le 13 du courant, on recommença à nous maltraiter; d'abord, après la messe finie, le prêtre se déshabillant encore, le premier comite, Joseph Simon, estant à proue, battit à double corde Barthélemy Rossignol, vieux forçat, et Jacques Thomas, nouveau des Cévènes, eux estans tout nuds; puis Nicolas Julien et Pierre Daniat, à coups de pied dans le ventre et partout; et tout cela pour estre cachés pendant la messe dans nos robes, à notre ordinaire, et pour nous obliger à lever nos bonnets pendant le service romain. Ces quatre frères soutinrent généreusement et dirent que, tant qu'ils vivroient, ils ne lèveroient point leurs bonnets, et n'auroient aucune part au service, en dussent-ils mourir.

On insinue qu'on pourroit s'adresser à M. de Vaucresson, ordonnateur en la place de M. de Montmor, intendant, qui est depuis deux mois à Paris. Nous avons (ajoute-t-on) un capitaine de cette galère-ci, à l'*Amazone*, appelé M. Du Chon; il est premier conseiller de marine, il doit avoir un pavillon de galère; quelques amis auprès de luy feroient arrester ces comites. On marque qu'ils sont vingt-quatre frères sur ladite galère. Les adversaires s'imaginent que s'ils les avoient vaincus, ils viendroient aisément à bout des autres.

Extrait de lettre de M. Pierre Serres, avril 1704. — Il dit que M. David Serres lui écrit ce qui suit : Je ne dois pas oublier de vous dire que, le 17 mars, M. le gouverneur nous fit appeler, M. de Lansonière et moy; il me dit qu'il avoit receu des ordres de la Cour qui me regardoient, et qu'on étoit disposé à me donner la liberté si je voulois me mettre au bon chemin. Sur quoy je répondis : Que je croyois y être. Quoy qu'il en soit, me dit-il, je m'en vay vous lire la lettre que j'ai receüe sur votre sujet. Il me la lut; elle contenoit à peu près les paroles suivantes : M. le R. voulant savoir le nombre des prisonniers qui sont détenus pour fait de religion dans les places, forts et forteresses, etc., pour obéir aux ordres de Sa Majesté par rapport aux places de mon département, je vous prie de m'envoyer incessamment un état des prisonniers de la religion qui se trouvent dans la place où vous commandez, afin que j'en puisse faire mon rapport à M. de Torcy, et de marquer leur nom et surnom, le lieu de leur naissance, leurs qualités, le sujet de leur détention, depuis quel tems ils sont détenus, leur sentiment et leur disposition par rapport à la religion catholique romaine, et s'il y en a quelqu'un qui par sa sage conduite mérite qu'on lui accorde sa liberté. Après que le gouverneur eut lu cette lettre, ledit M. David Serres dit qu'il l'interrogea là-dessus, et mit en écrit ses réponses, comme il le jugea bon, et conclut par lui demander quelles étoient ses dispositions par rapport à la religion catholique romaine; sa réponse donc fut : Qu'étant convaincu que la religion réformée étant la seule véritable religion de Jésus-Christ, et la seule dans laquelle il pouvoit faire son salut, il étoit fortement résolu à y persévérer jusqu'au dernier moment de sa vie. Ce Monsieur, qui se récria là-dessus, fit des efforts pour le persuader et le porter au changement de religion; pour se tirer d'affaire, lui promettant merveille. Mais ayant rejetté,

comme vous pouvez le croire, toutes ces propositions et toutes ces offres, il se retira. Et l'aumônier qui l'accompagna lui parla longtems. On nous a fait ici le 16 les mêmes interrogations, ajoute M. Pierre Serres, en vüe sans doute des mêmes ordres, mais on ne nous a point lu de lettres, ni fait de propositions de changement, soit qu'on jugeât inutile de nous en parler, comme il l'auroit été en effet, soit qu'on voulût nous faire un mystère de tout cela. Quoy qu'il nous arrive, nos yeux sont sur Dieu, qui seul tient les tems et les saisons en sa main; et qui dispose des événemens comme il veut. Nous avons pris depuis dix-neuf ans ces paroles pour devise : *Seigneur, ta volonté soit faite!* Non point ce que nous voulons, mais ce que tu veux; cela doit nous suffire. (*La fin à un prochain numéro.*)

MÉLANGES

NOTES SUR ISAAC CASAUBON (1)

Je continue à extraire des *Ephémérides* et de la correspondance de Casaubon divers passages relatifs aux événements du jour et aux nombreux amis avec lesquels il entretenait des relations suivies. Les trois fragments ci-après sont tirés de lettres écrites à notre savant par Charles Labbé, jurisconsulte distingué, avocat au parlement de Paris :

« Dans quelques jours, homme très-illustre, je serai auprès de vous, s'il plaît à Dieu. Je vous dirai cependant en peu de mots pourquoi je suis encore retenu ici. La cause en est l'arrivée du roi, auquel les principaux habitants de cette ville préparent une entrée magnifique. On a élevé en son honneur une pyramide, on a fait d'autres choses qu'on a cru lui être agréables, tous les citoyens en armes sont réunis. Il y a déjà huit jours qu'il est dans le Limousin, et il a envoyé ici, à Bourges, ses chasseurs, ses éclaireurs et ses chiens. Aussitôt qu'il se fut approché des rebelles, tout fut tranquille, et il rétablit sous son pouvoir douze villes et quatre-vingt-

(1) Voir pages 388 et 485.

sept villages. Vous savez, à ce que j'imagine, la cause principale de son départ (1). » [Bourges, 24 oct. 1605.]

« Nous apprenons que le roi est toujours dans ces quartiers, et nous ne pouvons rien apprendre de certain au sujet de la sédition qui s'est élevée dans le Périgord. On disait, ces jours derniers, qu'elle était calmée, et que le roi retournait à Fontainebleau. Ce bruit pourtant est faux, ainsi que celui qu'on faisait courir à propos du seigneur Du Plessis-Mornay, que le roi, disait-on, avait fait mander; il n'est pas vrai non plus que le père Cotton soit emprisonné à la Bastille pour crime de magie. »

« Spinola n'a pas encore pris Rheinsberg. Il avait été fait prisonnier par quelques soldats français, mais ceux-ci, entourés par des maraudeurs de l'armée ennemie, ont été obligés de relâcher leur proie et de prendre la fuite. Hélas! ils auraient dû plutôt le tuer, car ainsi ils eussent été libres eux-mêmes, et Spinola n'aurait pas pu se vanter qu'il mettrait à mort tous les Français qui se trouvent dans la ville. Le pape a créé huit cardinaux, tous de la faction d'Espagne, tous Romains, excepté deux, qui sont frères du même Spinola. » [4 oct. 1606.]

Les événements dont parle Charles Labbé dans les deux premiers extraits ci-dessus se rattachent aux projets de rébellion fomentés, au centre et au sud de la France, par les amis du duc de Biron, après le supplice de celui-ci. Voici ce que M. Poirson nous raconte à ce sujet (*Hist. du Règne de Henri IV*, 2e édit., vol. II, p. 651, 652, in-12) : « Le roi partit de Paris le 15 septembre, et se rendit dans les provinces du Midi, accompagné de sept mille hommes. Tout se soumit à son approche. Avant qu'il fût arrivé à Orléans, deux gentilshommes vinrent lui demander grâce au nom de cent cinquante nobles du Quercy... Henri, en s'avançant jusqu'à Limoges, ne trouva sur sa route qu'obéissance et repentir, et il n'eut plus qu'à laisser le cours à la justice pour détruire les dernières traces de rébellion. »

Les *Ephémérides* de Casaubon ne contiennent rien sur cette affaire; mais on trouve dans la correspondance imprimée deux ou trois passages qui montrent qu'une certaine inquiétude régnait partout, et que les protestants, peu rassurés par les promesses du roi, craignaient de la part de la part des catholiques le renouvellement des scènes terribles de l'année 1572. Ecrivant à Scaliger, notre auteur s'exprime ainsi (2) :

« ... Je ne vous dirai rien des terreurs paniques qui ont pris pos-

(1) Burney, vol. 363.
(2) Almeloveen, *Ep.* 472, p. 252.

session dernièrement des orthodoxes. Je me bornerai à ajouter ceci : pendant plusieurs jours, on faisait courir le bruit qu'un massacre général des protestants devait avoir lieu pendant l'absence du roi. Un manifeste était même affiché ouvertement, convoquant les gens zélés, à l'effet de massacrer les nôtres lors de leur retour d'Ablon. Au jour fixé, un protestant fut effectivement tué; les autres (et je me trouvais du nombre) passèrent plusieurs nuits sans dormir, dans l'attente des meurtriers. L'auteur du manifeste a pris la fuite, et on a mis en campagne différentes personnes pour essayer de le saisir et de le ramener à Paris. Si on y réussit, il y a lieu de croire que l'on ira jusqu'au bout, et que l'on découvrira le premier auteur de tous ces mouvements; car nous avons (et c'est là la consolation des gens de bien) un roi, un parlement et des magistrats, vigilants défenseurs de tout ce qui mérite protection... » [5 *kal. oct.* 1605 [27 sept.].

Et dans une autre épître (1) :

« ... Ma dernière lettre était pleine de mauvaises nouvelles et de crainte, car je l'écrivais à un moment où une terreur panique s'était emparée de l'esprit de tous les protestants. Cette frayeur ne paraissait pas dénuée de raison, mais, il faut l'avouer, elle avait été poussée beaucoup trop loin. Vous avez ouï parler, je crois, du manifeste affiché publiquement dans divers endroits; cet écrit abominable effraya tellement les nôtres, que la plupart d'entre eux se persuadèrent qu'en l'absence du roi une nouvelle Saint-Barthélemy allait avoir lieu, surtout puisque le même jour un homme avait été assassiné comme il revenait d'Ablon. Notre frayeur a été jusqu'ici inutile, et j'espère qu'elle le sera dorénavant; car toute cette affaire a servi à prouver que non-seulement les princes mais encore les autres magistrats sont déterminés à maintenir la paix publique. » [3 *non. oct.*]

Quant au père Cotton et à l'accusation de magie qui, selon Charles Labbé, aurait été intentée contre lui, voici ce que je trouve dans le *Scaligerana* (2) :

« Un jour, les jésuites nièrent que Cotton ait demandé au diable touchant le roi, et cela est fort véritable. M. Casaubon m'a écrit avoir vu les demandes de Cotton chez le président de Thou qui les avait reçues d'un sorbonnite; il les montra à Cotton, et lui demanda si cela était vrai, *qui annuit et probat suum factum* (3). »

(1) Almeloveen, *Ep.* 474, p. 253.
(2) Vol. II, p. 280.
(3) Voy. aussi de Thou, *Hist.*, lib. CXXXII, p. 1136, vol. v.

Parmi les nombreux amis de Casaubon il faut citer Dufresne-Canaye. « Diplomate habile et ambitieux, peu scrupuleux sur les moyens de parvenir (1), » cet homme d'Etat, protestant de naissance, se convertit au catholicisme, et quoiqu'il eût déjà depuis quelque temps pris le parti de changer de religion, il feignit d'avoir été ramené dans le giron de l'Eglise par les résultats de la conférence de Fontainebleau, dont j'ai parlé plus haut. Je réunirai ici quelques passages qui se rapportent à lui :

« VII. *kal. apr.* [26 mars 1601]. Mon vieil ami Dufresne-Canaye m'a invité à dîner. Le repas n'était qu'un prétexte; il s'agissait pour nous d'une discussion religieuse. Car cet excellent homme, devant bientôt changer de religion, veut paraître y avoir été contraint (2).

« *Prid. non. apr.* [4 avril]. J'ai reçu aujourd'hui des jésuites de Bordeaux une lettre dans laquelle ils se vantent de la conversion de Dufresne-Canaye, et m'ajoutent à lui comme son compagnon.

« X. *kal. mai.....* [22 avril]. Que dirai-je de mon ancien Pylade? J'entends Dufresne-Canaye, qui après avoir exposé la vérité pendant tant d'années, l'a dernièrement reniée? O Dieu qui connais les cœurs, tu sais combien cet événement m'a causé de peine, d'abord parce que je regarde la majesté de ta divinité comme violée par cet homme; et ensuite parce que beaucoup de personnes, connaissant notre vieille amitié, s'imaginent à cause de cela que je vais bientôt suivre l'exemple de sa perfidie envers Dieu. Puissent les plus grands malheurs m'arriver avant que j'abandonne un seul iota de la vérité! Aussi, dès que j'ai appris que c'en était fait de Dufresne-Canaye, j'ai non pas laissé s'éteindre notre amitié, mais je l'ai brisée violemment. Il y a déjà près d'un mois que je ne l'ai vu; et je ne chercherai plus à le revoir. »

Malgré ces protestations, Casaubon ne cessa pas de correspondre avec son ami, car il y a des lettres de lui postérieures au mois de mai 1601 (voy. Almel., lettres 243, 277, 304, 348, 972, 989, 992, 1005, 1009, 1013, 1036, 1066, 1099), et sa mort fut pour lui un coup terrible. Voici comment il en parle :

« On m'apporte la nouvelle de la mort de mon ancien ami, cet homme si distingué, Philippe Canaye-Dufresne. J'ai perdu en lui un intime ami de vingt-quatre ans. Nous fîmes connaissance à Genève. Plus tard soit de bonnes raisons, soit des nécessités domestiques, le firent entrer dans l'Eglise romaine. Toutefois nous n'en demeu-

(1) *France protestante*, art. *Canaye.*
(2) *Ephémér.*, p. 341, 343, 346.

râmes pas moins amis, et étroitement liés ensemble. Je désire qu'il soit mort réconcilié avec Dieu; je le désire, et je l'espère, car il connaissait bien les abus qui corrompent aujourd'hui l'Eglise. Que le Seigneur Jésus dans son infinie miséricorde le reçoive à lui, qu'il protége la veuve et les enfants, et qu'il nous donne de profiter de cet exemple! Dufresne-Canaye est mort, en effet, au moment où il allait partir pour une ambassade vers l'Empereur et les princes d'Allemagne. Telle est la vanité des choses humaines (1). »

Casaubon dédia à Dufresne-Canaye, en 1595, son édition de Suétone. Je transcris le passage suivant de l'épitre latine qui ouvre le volume :

« Homme très-savant, il y a peu de gens qui vous puissent être comparés; vous aimez en effet la langue grecque plus que personne au monde; vous en avez l'usage et la pratique à tel point que peu d'érudits vous égalent. Je fais cette assertion à dessein, et sans craindre d'être taxé d'exagération, car pour preuve de mon opinion j'ai un volume de vos lettres, aussi remarquables par l'élégance du style que par l'érudition qui y règne. Celui qui comme vous a étudié tous les arcanes de la science du droit et les mystères de la philosophie d'Aristote, doit de toute nécessité être versé à fond non-seulement dans la langue, mais dans la littérature grecque. Les nombreux érudits qui vous connaissent savent véritablement quelle est votre science sous ce rapport; pour ne rien dire des preuves éclatantes que vous en avez données dans ces ouvrages qui transmettront votre nom à la postérité (2). »

La mort de l'illustre Scaliger fut encore pour Casaubon un coup bien douloureux.

« Il est donc vrai, » s'écrie-t-il, (x *kal. mart.* 1609) « que le grand Scaliger est mort. O douleur incomparable! O homme digne des larmes des gens de bien! Qui pourra estimer la perte que les lettres ont faite en lui? Qui pourra apprécier la véritable grandeur de cet homme? O Dieu éternel, tu l'avais doué de qualités si nombreuses et si rares qu'avant lui il n'y eut jamais personne qui lui ressemblât, et je ne sais si le monde verra désormais son pareil. A Toi revient l'honneur, à Toi la gloire. C'est ce qu'il sentait lui-même, car il mena toujours une vie pieuse, et s'appliqua à donner l'exemple de toutes les vertus. O homme vraiment digne de servir d'exemple! Il prouva par son testament même combien il m'était

(1) *Ephémér.*, p. 720.
(2) Almeloveen, pp. 21, 22.

attaché en me faisant un legs d'une grande valeur. Triste legs pour moi! souvenir amer de la mort d'un si grand homme! Mais, ô Dieu éternel, il faut que je me résigne à ta volonté. Donne-moi, je t'en supplie, donne aux miens de nous souvenir des vertus de Scaliger, accorde-nous la force de l'imiter (1). »

Le legs dont Casaubon parle dans la lettre ci-dessus forme le sujet d'une pièce que je reproduis ici et que M. Russell avait déjà copiée sur les manuscrits du *British Museum* (2).

« Monsieur, nous vous avons escript le 17e du présent de la perte que la république a faicte de cest illustre personnage, M. Joseph della Scala. Les lettres sont délivrées à un gentilhomme partant pour France. Cependant, pour plus grande assurance, à l'occasion que nous escrivons à Adrien Ben, nous avons voulu répéter le principal point vous concernant en nostre lettre. C'est que nous avons trouvé au testament du sieur défunct ces mots : « Touchant ce « peu que j'ay d'or ou d'argent en œuvre, je lègue au sieur Isaac Ca- « saubon, soubs maître de la librairie du roi, une coupe d'argent doré « avec son estuy, que les messieurs des Etats de Zeeland m'ont donnée. » Et d'autant que le sieur défunct nous a honorés de la charge d'exécuter sa dernière volonté, nous vous prions qu'il vous plaise nous donner, par le présent, ordre à qui nous aurons à délivrer la coupe, ou par quel moyen ou adresse nous la vous envoyerons ; et vous serez obéi. Le serviteur œconome du défunct sieur, appelé Jonas Roune, auquel il a légué le principal de ce qu'il avait gardé, et qui luy a esté loyal, est d'intention de faire un voyage en France ; s'il vous plaît que nous la lui baillions ; ou bien si vous aimez mieux que nous la recommandions à Mons. l'ambassadeur, le Président Jeannin ; tout ce que vous ordonnerez, nous le suivrons. Le mesme s'entend d'un livre de la Bibliothèque Royale, que nous garderons jusques à votre advis. Nous vous avons faict le récit de son trespas, et autres circonstances, en la lettre envoyée par le gentilhomme Pierre de Brentolles. Oultre ce, nous ne doubtons pas que M. Heinsius ne le fasse plus amplement. Attendant vostre réponse, nous nous recommandons en vos bonnes grâces, avec offre de tous services à nous possibles. *En Leiden, le 30e de janvier* 1609. Les entièrement vostres,

« F. de Raphelengien. Juste de Raphelengien.

(1) *Ephémér.*, p. 684.
(2) Burney, *Ephém.*, p. 1084. Cette lettre, comme du reste toutes les pièces en français citées par M. Russell, fourmille de fautes d'impression.

La correspondance imprimée nous donne aussi à la date de 1609 une quantité de preuves de l'affection que Casaubon avait pour Scaliger, et de la douleur que la mort de celui-ci causa à toute la république des lettres.

On sait que l'assassinat de Henri IV et la crainte d'une nouvelle persécution des protestants, déterminèrent Casaubon à quitter la France et à s'établir en Angleterre. Il prit ce parti avec beaucoup de tristesse, car il lui en coûtait de s'éloigner de ses amis, et de rompre avec ses anciennes habitudes. L'extrait suivant des *Ephémérides* est décisif sur ce point :

« IV. *Idus Déc.* [1610]. Le sort en est jeté, je n'ai plus de patrie et je reste en Angleterre. On m'a remis en effet aujourd'hui des lettres de M. de Villeroi écrites par ordre de la reine et qui m'accordent la permission de demeurer ici..... Il est dur et pénible, pourtant, d'avoir à dire un long adieu à son pays et à ses amis. Je m'y résigne, et j'irai où il plaira à la Providence divine. Dieu Eternel, veuille favoriser cette mutation, et donne-moi d'employer mon loisir d'une telle façon que toutes mes paroles et toutes mes actions tendent à la gloire de ton nom, à l'édification de ton Eglise, à mon salut et à celui des miens. » (*Ephémér.*, p. 790, 797.)

Au commencement de l'année suivante un décret du roi d'Angleterre Jacques Ier fut promulgué, accordant à Casaubon une pension de trois cents livres sterling. Je traduis cette pièce d'après l'original imprimé dans Rymer (*Fœdera* XVI, p. 710) :

« Jacques, par la grâce de Dieu, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

« Nos prédécesseurs ayant toujours eu soin d'appeler dans leurs Etats des personnes éminentes en science, et dont les opinions religieuses s'accordaient avec celles de l'Eglise anglicane, afin de les employer à répandre la science et la religion parmi leurs sujets, ainsi Paul Fagius, Martin Bucer, Pierre Martyr et autres; de la même manière, ayant égard à la singulière érudition d'Isaac Casaubon, et sachant qu'il professe la même religion que nous et l'Eglise anglicane, nous l'avons invité à s'établir ici afin que nous l'employions au service de l'Eglise ainsi qu'il nous semblera bon. Et pour son entretien durant le temps de son séjour en ce pays, il nous a plu lui donner, et par ces présentes nous lui donnons et concédons tant en notre nom qu'en celui de nos successeurs une pension annuelle de trois cents livres de bon argent d'Angleterre.

« Ledit Isaac Casaubon ou ses fondés de pouvoir recevront ladite pension chaque année sous notre bon plaisir; et ladite pension com-

mencera à courir à partir de la dernière fête de la Nativité de notre Seigneur; elle sera payée sur les fonds de notre trésor, par les mains de nos trésorier et chambellan, et des trésoriers et chambellans de nos héritiers et successeurs, aux quartiers ordinaires de l'année, savoir à la fête de l'Annonciation de la sainte vierge, à la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, à la fête de l'archange saint Michel, et à la fête de la Nativité de notre Seigneur, en portions égales. 19 janvier 1611. »

Le roi avait déjà accordé à Casaubon une indemnité de cent cinquante livres afin de lui permettre de visiter les universités d'Oxford et de Cambridge; il lui conféra, de plus, deux prébendes, l'une à Westminster, l'autre à Canterbury.

La *France protestante* parle de « l'inexplicable hostilité du peuple anglais à son égard; » il paraît en effet que Casaubon fut plus d'une fois insulté et même attaqué par la populace; il y a plus, beaucoup de personnes même d'un rang distingué le reçurent avec froideur, et ceux qui le connaissaient avant son arrivée en Angleterre, le traitaient maintenant comme un étranger, et semblaient l'éviter à dessein. « Je ne comprends rien aux mœurs de l'Angleterre, dit-il dans une lettre à de Thou. Tous ceux que je connaissais avant de venir ici affectent de ne plus me connaître. Ils me traitent comme un étranger, un barbare, et ne m'adressent pas une seule parole. » S'il faut en croire des documents conservés au *Record-Office*, Casaubon lui-même aurait prêté à ce refroidissement des Anglais envers lui par une humeur changeante, difficile, et par ses prétentions exagérées. Sir Dudley Carleton écrivant à Sir Thomas Edmondes, s'exprime ainsi : « Je suis fâché que M. Casaubon, ou plutôt sa femme, ne sache pas apprécier les douceurs d'une position si convenable. Les avantages qu'on lui accorde en Angleterre sont tels que les principaux savants d'Allemagne s'estimeraient heureux de les obtenir, quoiqu'ils soient aussi à leur aise chez eux et mieux peut-être que Casaubon ne l'était en France. Si jamais il change de religion, vous verrez que ce n'est qu'un individu fort méprisable, ou je suis un faux prophète. »

Il me serait facile d'extraire du *Record-Office* beaucoup de passages contenant sur le compte de notre savant des opinions également défavorables, injustes; mais la tâche serait trop triste, et je n'ai pas la force de m'y arrêter. Il vaut mieux croire que les Anglais ne comprirent pas le caractère de Casaubon, et qu'ils regardèrent comme de l'ingratitude, de l'avarice, ce qui ne s'explique que trop facilement par les tracas et les ennuis domestiques avec lesquels il eut toujours à lutter. GUSTAVE MASSON.

LES PROPHÈTES CÉVENOLS

D'APRÈS UN ARTICLE DU « CHRÉTIEN ÉVANGÉLIQUE » (1)

Diverses congrégations d'inspirés sont signalées comme s'étant constituées en différents lieux de l'Angleterre, à Colchester, à Bristol, à Deverill-Long-Bridge. Mais là aussi des divisions se manifestèrent, et l'on consulta les frères de Londres, qui durent à plusieurs reprises donner des conseils, prendre des résolutions, envoyer des délégués, hommes ou femmes, pour travailler à rétablir l'ordre troublé.

Au milieu de toutes ces misères, par lesquelles leur prétention à une inspiration d'en haut, constante et infaillible, était singulièrement compromise, nous avons pourtant à signaler des choses intéressantes. Nous indiquerons en particulier, pour sa couleur vraiment morale et pratique, le précepte suivant : « Remarquez ceci et le recevez comme une règle générale et sans exception : Si la connaissance que vous avez des choses spirituelles ne produit dans l'âme une vraie humilité, une résignation à la volonté de Dieu, et un renoncement à votre propre volonté, cette connaissance ne procède nullement d'une source qui soit divine. »

Cette recommandation si bien fondée se trouve jointe dans le discours de John Potter, d'où nous la tirons, à des expressions mystiques, dénotant chez ce personnage en particulier, l'influence d'un élément nouveau, qui n'existait pas chez les premiers adeptes du prophétisme et qui peut indiquer la voie que la congrégation des inspirés a dû suivre plus tard, en se rapprochant du mysticisme et en se fondant avec lui. « Remarquez encore, ajoute l'orateur, que plus vous êtes avancés, d'autant plus êtes-vous humbles : car, plus l'éclat est grand, d'une manifestation particulière sur l'âme, plus cette âme se perd elle-même par rapport à l'exercice de sa raison et ses facultés naturelles. Heureux l'homme qui se perd tout entier dans la recherche qu'il fait de cet océan infini de perfection ! » Ici, de même que dans ce que Potter dit encore au sujet des tentations, nous sommes déjà bien près de Madame Guyon.

Mais ce que nous pouvons signaler comme vraiment bon, sans mélange, ce sont les prières simples et onctueuses prononcées à diverses reprises par Durand Fage, et entre autres celle qu'il présenta à Dieu, au nom de l'assemblée, le 23 décembre 1713, à

(1) Voir le *Bulletin* d'octobre, p. 495, de novembre, p. 544.

l'époque où parvint à Londres la nouvelle du décès d'Elie Marion : « Tu le sais, ô Eternel, nos cœurs sont contristés de la perte que nous venons de faire d'un de tes serviteurs. Mais pourquoi plaindrions-nous sur la terre celui qui est vivant dans le ciel, puisque tu l'as reçu en ton amour et qu'il a achevé l'œuvre du ministère que tu lui avais donné à faire ?... Si d'un côté tu nous affliges, tu peux nous réjouir par ton Esprit de grâce, en nous faisant comprendre que la félicité éternelle est quelque chose au-dessus de tout ce que nous pouvons nous imaginer. Grand Dieu, fais que nous nous souvenions seulement de la fidélité qu'il t'a toujours tenue. Donne-nous, s'il te plaît, à un chacun la même fidélité, afin que, lorsque le temps en sera venu, nous puissions venir contempler ta face qui est un rassasiement de joie. »

Une autre prière de Durand Fage, au sujet des divisions qui s'étaient introduites parmi les frères, prouverait également que c'est bien dans un esprit de vraie piété chrétienne que persévérait, lui du moins, cet ancien Camisard.

Quant à John Allut, que nous avons vu être l'un des compagnons de voyage de Marion, il ne reparut dans les assemblées à Londres qu'à la date du 16 avril 1714.

Quelque opinion que l'on puisse avoir sur cette longue série de paroles prophétiques contenues dans les ouvrages que nous venons de parcourir, une chose qui mérite d'être remarquée, c'est que dans leurs « saisissements, » nos prophètes ne perdaient jamais de vue la Bible. Un passage, pris le plus souvent à l'ouverture du livre, leur servait de thème, et le discours n'en était parfois qu'une longue paraphrase ou une libre imitation. Toujours ils s'appuyaient sur le saint Livre et n'avaient pas l'air de songer à mettre au-dessus des choses qui y étaient contenues, celles qu'ils pensaient recevoir directement de l'Esprit. C'est à ce respect pour la Parole écrite qu'ils durent sans doute d'être gardés de bien des erreurs, auxquelles sans cela ils eussent pu fort aisément être entraînés. Mais avec cela, on ne saurait le méconnaître, leurs prétendues révélations sont bien insignifiantes. Elles semblent dénoter dans leur ensemble une dégénérescence, prélude de la fin de ce phénomène religieux qu'on avait pu observer en particulier dans leurs personnes.

Il y aurait assurément quelque intérêt à chercher quels ont pu être, soit en Angleterre, soit en Allemagne, les vestiges de ce mouvement, dans sa fusion avec le piétisme ou avec les diverses branches du mysticisme, mais ces investigations nous entraîneraient trop loin du sujet que nous avons tenté d'exposer.

Quant aux traces qui ont pu en demeurer en France même, l'histoire ne nous offre rien de bien satisfaisant. On sait que les *prédicants* restés dans les Cévennes après le dernier départ des chefs, furent loin d'être pour Antoine Court des aides réels dans ses efforts pour reconstituer les Eglises et leur discipline. Il eut au contraire à lutter contre plusieurs d'entre eux. Parmi ceux qui se joignirent à lui et prirent part aux décisions du synode de 1716, Jean Huc et Jean Vesson firent une fin malheureuse, le premier ayant eu la faiblesse d'abjurer et le second étant tombé dans un déplorable fanatisme avant de subir le supplice qui termina leur vie, à Montpellier, en 1723. Et cependant Jean Huc dit Mazellet, avait été l'un des grands prédicateurs pendant la guerre. Lorsque Roçayrol alla visiter les chefs cévenols, en 1704, il eut l'occasion de l'entendre, et voici le témoignage qu'il rendit à son sujet : « Je l'ai ouy prêcher sur ces mots du chapitre VI, v. 20 du livre de Daniel : « Et comme « il approchait de la fosse, il cria Daniel d'une voix piteuse. Et le « roi prenant la parole dit à Daniel : Daniel, serviteur du Dieu vivant, « ton Dieu à qui tu sers incessamment, te pourrait-il avoir délivré « des lions? » Ce sermon fut fait en présence des cy-dessus nommés (les chefs), et d'environ cinq cents personnes de la troupe de Roland, d'une manière sy sainte et sy touchante que plût à Dieu tout le monde l'eût entendu (1)! » Quelques années plus tard on dut porter sur cet homme un autre jugement.

En France pas plus qu'à l'étranger, l'inspiration ne conserva, après la guerre, ce caractère pur et naïf qui donne un si grand attrait à l'étude des phénomènes qu'elle présente lorsqu'on la voit dans le milieu où le *Théâtre sacré* nous transporte. On peut en juger par le petit nombre de documents qui permettent de suivre le sort de ceux des Camisards qui, s'étant refusés à s'expatrier en profitant des capitulations de leurs principaux chefs, ou étant rentrés en France, ont persévéré dans leur zèle à soutenir une lutte désespérée. Tels sont en particulier les Mémoires que Montbonnoux ou Bonbonnoux, l'un des huit prédicants qui se sont joints, en 1715, à A. Court, avait écrits à sa demande et dont il a fait usage dans la rédaction de son *Histoire des troubles des Cévennes* (2).

(1) *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, t. XVI, p. 280, et XIII, p. 158. Ch. Coquerel, *Histoire des Eglises du Désert*, t. I, p. 36.

(2) En publiant ces Mémoires, tels qu'ils ont été conservés dans les papiers de l'historien, M. G. Frosterus, professeur à Helsingfors (Finlande), auquel on doit déjà la publication des Mémoires du baron d'Aigaliers, a permis d'apprécier la portée réelle des renseignements qu'ils fournissent, et cela d'une manière plus complète qu'on ne pouvait le faire d'après les citations, bien que nombreuses, qu'en donne l'ouvrage de Court.

En rapprochant les récits de cet ex-brigadier de Cavalier, que M. A. Borrel présente comme ayant « relié à la nouvelle Eglise (celle que Court restaurait) la théocratie camisarde, » des relations de faits parfaitement analogues contenues dans le *Théâtre sacré*, on est forcément conduit à reconnaître qu'il s'agit bien des mêmes événements, du même ensemble de choses, mais que la couleur sous laquelle ces événements apparaissent et le ton du récit ne sont plus exactement pareils. Montbonnoux juge les faits dont il a été témoin et ceux auxquels il a pris part, à un point de vue qui n'est plus celui de ses compagnons réfugiés à Londres. On sent qu'un esprit critique les lui a fait envisager sous une face différente, et cela à tel point que l'auteur d'un ouvrage tout récent sur les Camisards (1) a cru pouvoir conclure du ton même de Montbonnoux, qu'il était, au milieu des insurgés, le représentant d'un parti modéré, luttant contre l'exaltation des chefs et préparant pour l'avenir du protestantisme français un meilleur état de choses. Les faits ne nous semblent point appuyer la justesse de ce point de vue; l'existence de ce prétendu parti modéré ne se révèle nulle part ailleurs, et les récits mêmes de Montbonnoux, mûrement examinés, ne conduisent pas à la reconnaître. Au moment de la lutte, ce chef camisard n'a point été différent de ses collègues; il a offert les mêmes signes d'exaltation religieuse; il reconnaît avoir prêché à une époque où il ne savait ni lire ni écrire; on a pu constater en sa personne les mêmes phénomènes de l'état extatique qu'ont présentés tels ou tels d'entre les principaux; preuve en soit la circonstance dans laquelle une balle lui ayant grièvement blessé la joue et emporté une partie de la narine droite, il n'en éprouva aucune douleur, et n'eut pas d'autre sensation que celle de la chaleur du sang dont il était couvert; preuve en soit encore ce qu'il rappelle des ronces sous lesquelles il se cacha et dont il se couvrit, en « les maniant comme de la laine sans s'apercevoir de leurs piqûres. » « Mon insensibilité, ajoute-t-il, était si grande, que m'étendant sous ces ronces, il entra dans mon épaule un morceau de bois si avant que j'eus bien de la peine à l'en tirer, et dont je porterai la marque toute ma vie, sans que j'en ressentisse aucune cuisson. »

Or, nous le demandons, quelle différence y avait-il entre Montbonnoux et les autres chefs camisards? Ses récits n'auraient-ils pas dignement figuré dans le *Théâtre des Cévennes* à côté des plus frap-

(1) *Les Insurgés protestants sous Louis XIV. Etudes et documents inédits publiés par G. Frosterus.*

pants? et s'il eût été appelé à les produire à Londres n'eussent-ils pas eu la même couleur que les autres?

D'où peut provenir la divergence qu'on a cru pouvoir constater dans l'esprit de sa relation, sinon de ce qu'il a écrit ses mémoires environ vingt ans après les événements, sous l'influence d'A. Court, avec lequel il travailla pendant douze années (1)? Son point de vue avait bien changé, grâce à cet adversaire de l'inspiration prophétique, puisqu'il va jusqu'à dire de l'un de ses compagnons de périls, Lafont, dont le bûcher de Montpellier témoigna la consciencieuse fidélité, qu'il « s'était érigé en prédicateur, » et même jusqu'à attribuer « l'abâtardissement » de la foi évangélique dans le pays au « fanatisme du réformé visionnaire, » non moins qu'à la » superstition du catholique. »

On pourrait alléguer comme indice de l'influence exercée par A. Court sur Montbonnoux, la manière dont l'historien rapporte son témoignage au sujet de l'épreuve du feu de Clary. Sans accepter toutes les merveilles généralement adoptées sur ce fait, ce témoin, dit-il, « était néanmoins très-persuadé que le feu et le temps que Clary y demeura devait l'endommager davantage, s'il n'y avait pas eu dans cet événement quelque chose de miraculeux ou d'extraordinaire. A quels égarements, ajoute Court, ne conduit pas une pieuse illusion (2)? » Ne touche-t-on pas ici comme au doigt l'action progressive de Court sur l'esprit de l'ancien Camisard devenu son compagnon d'œuvre?

La manière dont Montbonnoux met en scène ce Claris (c'est ainsi qu'il écrit son nom), son ami intime, qui était évidemment du nombre de ceux que l'on considère comme les exaltés, sans faire mention de l'Esprit sous l'influence duquel il parlait et agissait; la remarque qu'il se plaît à faire que Daniel, un autre de ses compagnons, avait eu « pour son malheur une fausse inspiration, » à la suite de laquelle il fut saisi et supplicié à Montpellier; puis certaines expressions quelque peu choquantes, telles que : « *Il était écrit* que nous n'échapperions pas ainsi au danger, » ou « malheureusement notre *étoile* nous conduisit, » expressions dénotant chez lui une autre culture que celle de sa jeunesse et une modification dans le caractère de sa piété, tout cela tend à faire admettre une influence étrangère qu'a subie Montbonnoux, et dont l'effet s'est fait sentir sur le ton et la couleur des récits qu'il a laissés.

(1) M. A. Borrel le signale comme travaillant, de concert avec Jean Bétrine et Rouvière, à entretenir dans les Cévennes le feu sacré de la foi évangélique, en tenant des assemblées aussi fréquentes que les circonstances le permettaient.

(2) *Histoire des Troubles des Cévennes*, t. I, p. 443.

Ces récits, du reste, sans ordre chronologique, ne se rapportant guère qu'aux dangers courus par Montbonnoux lui-même, dans ses efforts pour échapper aux soldats de Berwick et aux agents de Bâville, n'offrent pas un intérêt historique bien réel, d'autant plus que Court en avait donné tous les traits principaux.

Il en est autrement des documents relatifs à Abraham Mazel, à Coste et surtout à Claris, que M. G. Frosterus a publiés dans le même volume. Tirés des *Archives historiques du ministère de la guerre*, et du *Fonds de l'ancienne Intendance du Languedoc*, ces documents officiels et authentiques peuvent servir utilement de contrôle aux récits des historiens et leur fournir un complément précieux, en jetant du jour sur le dénoûment de ce long drame sanglant qui se termina en 1710. Trahis par les espions du marquis de Lalande, tandis qu'ils fomentaient dans les Cévennes une nouvelle prise d'armes, Mazel, connu par son évasion quasi miraculeuse de la tour de Constance, Claris, célèbre par son épreuve du feu, et Coste marchand d'Uzès, qui recevait de Genève les subventions des amis des insurgés, tombèrent enfin entre les mains de ceux qui, depuis si longtemps, leur tendaient toute espèce de piéges. Le premier et le dernier se firent tuer, après une résistance énergique, sur le toit de la métairie dans laquelle on les avait surpris; Claris, blessé, fut saisi pour terminer sa vie sur l'échafaud. Une lettre de Bâville, du 17 octobre 1710, témoigne de la joie féroce de ce persécuteur sanguinaire, qui, avant de procéder au jugement de l'infortuné tombé seul vivant en son pouvoir, se fit un cruel plaisir d'exposer en public les têtes des deux autres victimes, celle d'Abraham Mazel à Vernoux en Vivarais, et celle de Coste à Uzès.

Les interrogatoires de Claris révèlent d'une part la ruse et l'habileté des juges, de l'autre la bonne foi du prévenu, qui ne recule devant aucun aveu propre à le charger lui-même, tout en s'efforçant de ne compromettre que le moins possible ses amis. Condamné à être rompu vif et roué à Montpellier le 25 octobre 1710, il subit cet atroce supplice avec une fermeté, à laquelle le cruel Bâville et son digne acolyte, le duc de Roquelaure, furent contraints de rendre témoignage, après avoir, l'un et l'autre, reconnu en lui un degré d'intelligence et de capacité, très-supérieur à ce qu'ils avaient imaginé.

Les papiers trouvés sur sa personne au moment de son arrestation, offrent un assez grand intérêt, comme spécimen de ce qui circulait parmi les Camisards et servait à leur édification et à leur consolation au milieu de leurs périls constants. Un fragment de

sermon, sous forme de dialogue entre un hypocrite et un ministre, sur les dangers de l'apostasie paraîtrait avoir été copié sur l'un des traités venus de l'étranger. Mais un cahier, d'une nature évidemment indigène, renfermait un certain nombre de visions dont la première, portant la date du 15 janvier 1707, est accompagnée de son interprétation donnée, comme la vision elle-même, par le Seigneur. La seconde reçue à Ganges est du 17 avril; la troisième est datée de Nîmes le 15 février 1708, et la quatrième du même lieu le 11 avril; la cinquième est indiquée comme écrite à Massillargues le 23 novembre; la sixième enfin est du 29 septembre 1709. Aucune signature n'indique le nom du prophète favorisé de ces visions, dont l'orthographe fabuleusement primitive les rattache évidemment à l'un de ces hommes pleins d'une foi naïve, que Montbonnoux dépeint comme sentant leur ignorance, et portant avec eux dans leur pérégrinations, de cavernes en cavernes un A, B, C, au moyen duquel ils s'efforçaient, à leurs heures de repos, de se mettre en état de lire dans le saint Livre de Dieu. C'est ainsi que Claris et Montbonnoux lui-même sont parvenus à acquérir ce degré d'instruction élémentaire que constatent les mémoires rédigés par le dernier. Claris, interrogé sur la provenance de ces divers papiers trouvés en sa possession, répondit qu'il en recueillait de pareils dans tous les lieux où il en rencontrait. Rien n'indique par conséquent que ce fût lui qui eût reçu ces visions. Toutefois elles ont bien été écrites par un même personnage.

Rapprochées de celles que rapporte le *Théâtre sacré des Cévennes*, et des révélations d'Allut et de Marion, les visions conservées par Claris n'offrent pas de différences sensibles quant au fond; ce sont des encouragements, des promesses de délivrance, de glorieuses perspectives. Eu égard à la forme pour ce qui concerne le style et les expressions, elles sont fort inférieures. On y retrouve toutefois mieux que dans les premières, le caractère propre et le vrai degré de culture des populations du désert; elles n'ont pas subi les modifications de rédaction auxquelles les autres ont été soumises naturellement, par le concours des hommes éclairés qui ont été appelés à Londres à les transcrire et à les publier. Sous ce point de vue, et comme expression plus naïve des pensées et des espérances religieuses des prophètes camisards, les quelques feuilles conservées dans les pièces du procès de Claris, offrent un véritable intérêt.

A part ces documents, les détails manquent pour suivre avec quelque précision l'inspiration cévenole dans sa dégénérescence, au milieu des circonstances et dans les lieux qui l'avaient vue naître.

Nous ne pouvons par conséquent pas essayer d'en retracer les dernières manifestations. JULES CHAVANNES.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION A LYON (1)

A M. le Président de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Lyon, 15 novembre 1869.

Monsieur le Président,

Célébrée depuis deux ans dans l'Eglise de Lyon le premier dimanche de novembre, la fête de la Réformation l'a été cette année le 31 octobre dernier. Par des motifs qui ont été éloquemment développés par M. le pasteur Œschimann, chargé de la prédication, le consistoire de cette Eglise a jugé convenable d'unir à la célébration de cet anniversaire le service spécial qui se faisait chaque année en faveur de deux œuvres directement issues de la Réforme : La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire, et la Société Biblique.

Une assemblée nombreuse et recueillie remplissait l'église du Change, devenue maison de prière après avoir été construite pour les réunions des marchands et des changeurs, édifice d'une architecture élégante et austère, que la liberté de conscience a donné aux protestants lyonnais célébrant jusqu'aux premiers jours du siècle, dans des granges et des salles basses, c'est-à-dire *au Désert*, leur culte proscrit. Parmi nos vieillards, quelques-uns se souviennent de ces temps d'oppression et de lutte, et ce ne sont pas ceux qui viennent avec le moins d'empressement célébrer la fête de notre glorieuse Réformation.

Le service a été ouvert par le chant de quelques versets du cantique LXII et par la prière. M. le pasteur Œschimann a choisi pour texte ce fragment du verset 169 du psaume CXIX : *O Eternel! instruis-moi selon ta parole!* — Au moment où se rouvrent de nouveau les écoles, où, sous l'impression d'un solennel anniversaire, se célèbre en beaucoup d'Eglises de France la fête de la Réformation, l'Eglise de Lyon s'unit tout entière à ces glorieux souvenirs, et convaincue que l'instruction chrétienne est un des fruits bénis

(1) Nous sommes heureux d'annoncer la publication du beau discours dont on a lu un fragment dans le dernier numéro du *Bulletin : les Origines de la Réformation à Nimes,* par M. le pasteur Viguié. C'est un fruit durable de la solennité du 7 novembre.

de la lecture de la Parole de Dieu, en rendant gloire au Tout-Puissant de ce qu'Il a suscité parmi nous la Réforme, elle veut aussi se souvenir de deux œuvres qui l'ont virtuellement enfantée et en reçoivent à leur tour, depuis trois siècles, la plus féconde impulsion. « C'est la gloire de la Réforme, dit l'orateur, d'avoir été enfantée par l'instruction et par la Bible, et d'avoir propagé à son tour l'instruction et la Bible dans tout le monde. Après des siècles de ténèbres, la renaissance des lettres avait préparé les esprits à la connaissance des saintes Ecritures; la connaissance des saintes Ecritures avait montré dans l'Eglise un monde de préjugés, de superstitions, d'abus et de vices, et en même temps la parole divine avait purifié et fortifié les âmes : de là le grand mouvement religieux du XVIe siècle; mouvement intellectuel et moral à la fois; protestation contre les fausses doctrines, contre la corruption du siècle, régénération des idées et relèvement des consciences. Quand Luther, dans un jour comme celui-ci, le 31 octobre 1517, affichait sur la porte de l'église de Wittemberg, ses thèses contre les indulgences, il en appelait aux esprits éclairés, il en appelait surtout aux consciences honnêtes, scandalisées d'un pardon acquis à prix d'argent. Et quand, devant la diète de Worms, il refusait de se rétracter, c'était parce que son esprit, pleinement éclairé, voyait l'erreur; c'était surtout parce qu'il ne voulait agir, en quoi que ce fût, contre le témoignage de sa conscience. Mais ce courage d'une conscience incorruptible qui lui faisait dire devant les princes de la terre et leurs effrayantes menaces : « Me voici, je ne puis autrement, que Dieu « me soit en aide ! » où l'avait-il puisé, si ce n'est dans sa Bible, dans son cher et seul trésor? Oui, l'instruction et la Parole de Dieu, ce fut la force de la Réforme. En proclamant le libre examen, en disant, comme saint Paul, à tous les fidèles: « Je vous parle comme « à des personnes intelligentes, jugez vous-mêmes de ce que je dis, » elle a provoqué l'exercice, le développement universel de l'intelligence, et en proclamant la justification, non par des œuvres, des pratiques extérieures, mais par la foi, c'est-à-dire par la religion intérieure renouvelant le cœur et la vie, elle a donné à l'homme, avec le sentiment de sa responsabilité individuelle devant Dieu, le plus puissant aiguillon pour le développement moral. Eclairer les esprits et sanctifier les âmes, ce fut partout sa devise. Aussi, conséquente avec ses principes, la Réforme s'appliqua-t-elle partout à instruire les enfants et à les élever *selon la Parole de Dieu.* Luther disait en parlant de cette instruction et de cette éducation : « Tout est là ! »

Tel a été, dans une de ses parties les plus particulièrement consacrées au but proposé, le service par lequel l'Eglise réformée de Lyon a célébré la fête de la Réformation. L'Eglise évangélique aurait célébré aussi cette fête et avec une sympathie dont j'ai ren-

contré l'expression chez plusieurs de ses membres; mais M. le pasteur Pilatte, de Nice, qui occupait la chaire ce jour-là, n'a pu être prévenu à temps pour modifier dans ce sens la prédication très-remarquable du reste, qu'il a prononcée le 31 octobre dans la chapelle évangélique. J'ai l'espoir que l'année prochaine, d'après les assurances qui m'ont été données, l'Eglise séparée comme l'Eglise nationale, rendront ensemble dans notre ville, gloire à Dieu du bienfait de la Réforme.

Vous aviez bien voulu me charger de demander l'aide et l'appui du consistoire de Lyon pour l'œuvre si intéressante et toujours plus utile de la Bibliothèque du Protestantisme français. J'avais, à cet effet, rédigé quelques notes qui ont trouvé au sein du Consistoire une attention bienveillante, et j'ai le plaisir de mettre sous vos yeux le texte de la délibération consistoriale que M. le pasteur-président Buisson a bien voulu m'autoriser à vous communiquer :

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1869.
(Extrait du procès-verbal.)

Un rapport de M. R. de Cazenove, plein de détails intéressants sur l'origine et l'utilité de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, est lu par M. le Président et entendu avec la plus sympathique attention. Quant au concours moral qui est réclamé au nom de cette œuvre, le Consistoire ne voit d'autre moyen de l'accorder qu'en provoquant le plus d'abonnements possible au *Bulletin* de la Société.

En outre, il manifeste l'intention de lui réserver une place dans la souscription de notre Eglise en faveur des œuvres extérieures, soit pour l'année prochaine, soit même pour l'année courante, s'il reste des fonds disponibles.

Pour extrait, le secrétaire du Consistoire.

Signé : J. A. SÉVÈNE.

J'ajouterai enfin, que sur l'initiative de nos pasteurs, un programme a été arrêté, et pour cette année, le service du dimanche soir sera consacré à l'exposé historique de l'état des chrétiens réformés en France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à l'édit de tolérance de 1787. Il ressort une édification si réelle du récit des souffrances de nos pères en la foi, de leurs martyres et de leurs œuvres chrétiennes, un enseignement si élevé se dégage de l'étude de leur histoire, que le Consistoire n'a pas hésité à ratifier dans l'intérêt des fidèles, la proposition qui leur a été faite par MM. les pasteurs, de donner, dans le culte public, une plus large place aux souvenirs et aux leçons du passé.

Heureux, Monsieur le Président, d'avoir à vous transmettre ces bonnes nouvelles, qui contribueront à encourager tous ceux qui s'intéressent au développement de l'œuvre que votre Comité pour-

suit avec si louable et énergique persévérance, je vous prie d'agréer l'expression de ma cordiale sympathie.

Votre tout dévoué,

RAOUL DE CAZENOVE.

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR ARCHINARD

Nous avons encore à enregistrer de nouveaux deuils pour notre Société. On nous annonçait, il y a peu de semaines, la mort presque subite de M. le pasteur d'Aygalliers, de Massillargues, qui a suivi de bien près le respectable M. Viala, de Mouchamp, et M. Justin Fraissinet, d'Aiguesvives. Plus récemment, la tombe s'est refermée sur un des plus fidèles amis de notre œuvre historique, M. le pasteur Archinard, de Genève, décédé, le 6 novembre dernier, à l'âge de cinquante-neuf ans. De savants travaux de controverse et de critique sacrée lui avaient de bonne heure valu l'estime des bons juges. Un volume sur *les édifices religieux de la vieille Genève* avait montré en lui l'heureuse alliance du patriotisme et de l'érudition puisée aux meilleures sources. Comme archiviste de la Vénérable Compagnie, il avait su se rendre utile à plus d'un écrivain occupé de l'histoire de la Réforme au temps de Calvin et de Bèze. Sa complaisance égalait son savoir et n'était surpassée que par sa rare modestie. Il s'était réjoui de la formation de notre Société, et plusieurs morceaux insérés dans le *Bulletin* (t. X, p. 233; XIII, p. 175) attestent son active collaboration. Elle ne nous fit défaut que le jour où la maladie et des infirmités précoces le condamnèrent à une douloureuse inaction. Même alors, il se souvint, pour nous consacrer ses derniers labeurs, et nous ne reçûmes pas sans émotion le catalogue des Thèses de Genève que, déjà presque entièrement aveugle, il avait rédigé pour la Bibliothèque du Protestantisme français. Il me fut donné de le revoir pour la dernière fois en 1867, dans une séance de la Société d'histoire et d'archéologie qui le comptait au nombre de ses membres les plus zélés, et d'admirer la sérénité toute chrétienne qu'il déployait dans une épreuve aussi cruelle qu'inattendue. Ses yeux voilés pour la terre semblaient mieux discerner les choses visibles à l'œil de la foi. Au jour suprême, un ami lui répétant cette belle parole du Rédempteur : *Je vous laisse ma paix!* il y répondit par un mot de joyeux acquiescement où se révélait toute son âme. Son souvenir demeure cher à deux paroisses, et à tous ceux qui ont pu apprécier son cœur aimant et généreux. C'est le privilége de celui qui écrit ces lignes, et qui trouve une mélancolique douceur à joindre un hommage tout personnel à celui de la Société dont il est l'organe. J. B.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
rue Cujas, 13. — 1869.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XVIII

DEUXIÈME SÉRIE. — QUATRIÈME ANNÉE



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
43 ET 45, RUE DES SAINTS-PÈRES

1869

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDES HISTORIQUES.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

BIBLIOGRAPHIE.

CORRESPONDANCE.

NÉCROLOGIE.

ERRATA

Journal des Galères : Pages 35, ligne 17, et 39, l. 23, lisez : avril 1696; p. 95, au titre, lisez : Deux lettres de M. de Montausier à *M. Etienne* Guenon, échevin de Saintes, père de *Jacques*, mentionné plus loin, p. 97, l. 3; p. 269, au titre, lisez : Le Protestantisme *dans le Hainaut;* p. 271, l. 11, lisez : 1562; p. 272, l. 16, lisez : marchand de *sayes;* l. 17, lisez : *Patoul;* p. 274, l. 1, lisez : Pierre *Conrart;* l. 6, lisez : *Patoul;* l. 7, lisez : Daniel de *Ludens;* l. 8, lisez Du *Quesnoy;* l. 21, lisez : *Crassier;* l. 23, lisez : *Tichon;* l. 25, lisez : Trich; p. 295, l. 28, lisez : martialement *campée;* p. 462, l. 2, lisez : 19 avril 1560; p. 517, l. 4, lisez : 1er février 1561; p. 533 et 534, notes 1 et 2, lisez : La Motte *Gondrin;* p. 560, l. 33, lisez : *Jules* Dussaud.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I à IV de la 2e série du *Bulletin*, formant quatre beaux volumes de plus de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e —, 13e —, 14e —, 15e —, 16e —, 17e —, 18e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1869) : 190 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars, reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1869.

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 72 00
1/5/2007